Nations Unies

S/PV.7653



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7653e séance

Lundi 21 mars 2016, à 10 heures
New York

Président :	M. Chikoti	(Angola)
Membres :	Chine	M. Liu Jieyi
	Égypte	M. Aboulatta
	Espagne	M. Ybáñez
	États-Unis d'Amérique	Mme Power
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Delattre
	Japon	M. Yoshikawa
	Malaisie	Mme Adnin
	Nouvelle-Zélande	M. Van Bohemen
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Duddridge
	Sénégal	M. Seck
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Rosselli
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Ramírez Carreño

Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Prévention et règlement des conflits dans la région des Grands Lacs

Note verbale datée du 8 mars 2016, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de l'Angola auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2016/223)

Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région (S/2016/232)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org)

16-07781 (F)









La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Prévention et règlement des conflits dans la région des Grands Lacs

Note verbale datée du 8 mars 2016, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de l'Angola auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2016/223)

Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région (S/2016/232)

Le Président (*parle en anglais*) : Je souhaite une chaleureuse bienvenue au Secrétaire général, aux Ministres et autres représentants présents dans la salle du Conseil de sécurité. Leur participation au présent débat réaffirme l'importance de la question dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Albanie, de l'Allemagne, de l'Australie,de la Belgique, du Brésil, du Burundi, du Canada, de la Géorgie, de l'Irlande, de l'Italie, du Kazakhstan, du Maroc, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal ,de la République de Corée, de la République démocratique du Congo, de la République islamique d'Iran, du Rwanda, de la Suède, de la Suisse et de la Thaïlande à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, qui feront un exposé, à participer à la présente séance : M. Said Djinnit, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, M. Smail Chergui, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, et M. Vijay Pillai, Conseiller au sein du Bureau du Vice-Président de la Banque mondiale pour l'Afrique.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités ci-après à participer à la présente séance : M. Koen Vervaeke, Directeur pour l'Afrique du Service européen pour l'action extérieure de l'Union européenne; et M. Pascal Couchepin Roger, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs de l'Organisation internationale de la Francophonie.

Je propose que le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État observateur du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance, conformément au règlement intérieur provisoire et à la pratique établie.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2016/223, qui contient une note verbale datée du 8 mars 2016, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de l'Angola auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant une note de cadrage sur la question à l'examen.

J'appelle également l'attention des membres du Conseil sur le document S/2016/232, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région.

Je tiens également à appeler l'attention des membres du Conseil sur la lettre datée du 17 mars 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, qui transmet le cadre stratégique régional pour la région des Grands Lacs de l'Organisation des Nations Unies pour la période 2016-2017. Cette lettre sera publiée en tant que document du Conseil, dans les prochains jours, sous la cote S/2016/255.

Je donne la parole au Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je suis heureux de me joindre au Conseil aujourd'hui pour ce débat important et opportun sur la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs. Je remercie l'Angola, en sa qualité de Président du Conseil de sécurité et de Président de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, d'avoir organisé la présente séance.

Des progrès notables ont été accomplis au cours des 16 années qui se sont écoulées depuis que la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo a été déployée, notamment le retrait des forces armées étrangères, la réunification du pays, la mise en place d'un gouvernement de transition, l'organisation de deux élections nationales et la signature de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité

et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région en février 2013.

Ces dernières années, des progrès ont également été réalisés au niveau de la stabilisation des conditions de sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo. La défaite du Mouvement du 23 mars (M23) et l'aboutissement du Dialogue de Kampala en décembre 2013 ont contribué à améliorer la situation sécuritaire de la région. Néanmoins, la paix et la sécurité restent confrontées à des défis majeurs en République démocratique du Congo et dans la région, et requièrent notre attention continue. Des efforts soutenus sont nécessaires pour neutraliser toutes les forces négatives; il faut notamment trouver des solutions durables à la question des anciens combattants et étendre l'autorité de l'État dans les zones reprises aux groupes armés. À cet égard, je me félicite de la décision prise par le Gouvernement de la République démocratique du Congo de reprendre des opérations et une planification militaires conjointes avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo en vue d'éliminer les forces négatives, notamment les Forces démocratiques de libération du Rwanda et les Forces démocratiques alliées.

J'exhorte les participants au débat d'aujourd'hui à convenir de recommandations concrètes afin d'accélérer le désarmement et la démobilisation de tous les groupes armés qui continuent d'opérer dans l'est de la République démocratique du Congo. J'invite également les membres du Conseil de sécurité à tendre la main aux acteurs concernés et à soutenir nos efforts pour appliquer pleinement les Déclarations de Nairobi, qui ont mis fin à l'insurrection du M-23. Il n'y a aucun doute qu'il sera plus difficile d'éliminer les forces négatives si celles-ci continuent d'exploiter et de vendre les ressources naturelles de la région.

L'exploitation et le commerce illicites de ces ressources se chiffrent en milliards de dollars. Il faut mettre fin de toute urgence à ces activités économiques vitales. C'est pourquoi je suis encouragé par le fait que mon Envoyé spécial s'emploie, en collaboration avec la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, à améliorer la gestion des ressources naturelles. J'appelle les gouvernements des pays de la région des Grands Lacs à formuler des stratégies rationnelles afin de faire de leurs ressources naturelles de puissants moteurs du développement économique et humain.

Je suis préoccupé par la persistance des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire dans l'est de la République démocratique du Congo et ailleurs dans la région. Outre les nombreux actes de violence perpétrés par les groupes armés opérant dans l'est de la République démocratique du Congo, nous avons assisté ces derniers mois à une montée en flèche des conflits intercommunautaires et interethniques. Il s'agit là d'une tendance alarmante qui exige une attention urgente de notre part. Répondre aux besoins des personnes les plus vulnérables dans les zones touchées par les conflits est un élément essentiel de la stratégie de l'Organisation des Nations Unies en faveur d'une paix et d'une sécurité durables dans la région des Grands Lacs. En République démocratique du Congo, 7,5 millions de personnes, dont plus de 1,5 million de déplacées, sont actuellement tributaires de l'aide humanitaire pour satisfaire leurs besoins. En raison de la menace que font peser les groupes armés, les déplacements de population et les violations des droits de l'homme sont des réalités quotidiennes dans certaines régions du pays. La République démocratique du Congo entrant dans une période électorale délicate, nous sommes préoccupés par le risque de violences liées au scrutin, ce qui risque d'exacerber une situation humanitaire déjà grave.

La détérioration rapide des conditions de sécurité au Burundi est également très alarmante. Plus d'un million de personnes, dont quelque 25 000 déplacées, ont besoin d'une assistance au Burundi. En outre, quelque 250 000 réfugiés burundais ont été accueillis sur le territoire de la République démocratique du Congo, de la Tanzanie, de l'Ouganda et de la Zambie. Je salue les efforts déployés par les États Membres et les remercie pour leur hospitalité envers des réfugiés venant de pays voisins. Je rappelle également aux États Membres qu'ils ont l'obligation morale et internationale de protéger les réfugiés et de leur offrir l'asile. En aucune circonstance, les États ne devraient utiliser les réfugiés à des fins politiques. Il est aussi de notre responsabilité à tous de prévenir la militarisation des zones d'installation de réfugiés, lesquelles doivent conserver leur caractère civil.

(*l'orateur poursuit en français*)

Je suis également très préoccupé par l'impasse dans laquelle se trouve encore l'organisation des prochaines élections en République démocratique du Congo. Lors de mon récent déplacement dans le pays, en février, j'ai prié instamment tous les intervenants de régler leurs différends par le dialogue et de créer des conditions propices à la tenue en temps voulu d'élections crédibles, conformément à la Constitution. Par le passé,

les crises politiques qui ont frappé la région des Grands Lacs se sont traduites par des violences généralisées et de graves problèmes de sécurité. Nous devons empêcher ce scénario de se reproduire. Je demande au Conseil de sécurité et aux dirigeants de la région de nous aider à préserver la stabilité politique en République démocratique du Congo en trouvant rapidement une issue à l'impasse actuelle.

(*l'orateur reprend en anglais*)

Nous nous focalisons souvent sur les questions politiques, sécuritaires et humanitaires quand nous débattons de la prévention et du règlement des conflits, mais nous devons aussi nous rappeler que la paix et la sécurité vont de pair avec le développement humain et économique. C'est pourquoi je me félicite vivement du succès de la Conférence sur l'investissement du secteur privé dans la région des Grands Lacs, organisée à Kinshasa en février. Cette conférence a donné aux dirigeants des Grands Lacs une rare occasion d'avoir des contacts avec des investisseurs privés et des chefs d'entreprise venus du monde entier pour débattre de la manière d'améliorer le climat des investissements et des affaires dans la région. J'accueille très favorablement la recommandation de la Conférence tendant à ce que les investisseurs privés appuient les coentreprises qui visent à promouvoir les moyens de subsistance des femmes et de jeunes, avec un accent particulier mis sur le renforcement des capacités et le développement des compétences.

Enfin, la séance d'aujourd'hui marque le lancement officiel du Cadre stratégique régional de l'Organisation des Nations Unies, qui vise à harmoniser davantage le travail de l'ONU dans la région des Grands Lacs avec les objectifs de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Le Cadre stratégique repose sur six piliers à savoir la gestion durable des ressources naturelles; l'intégration économique, le commerce transfrontière et la sécurité alimentaire et la nutrition; la mobilité; les jeunes et les adolescents; la violence sexuelle et sexiste, et la justice et la prévention des conflits. Les progrès dans la mise en œuvre du Cadre stratégique contribueront grandement à la paix et au développement durables dans la région. J'invite le Conseil de sécurité, les États de la région des Grands Lacs et la communauté des donateurs à adhérer au Cadre stratégique et à appuyer pleinement sa mise en œuvre.

(*l'orateur poursuit en français*)

Unissons nos efforts pour apporter stabilité, dignité et perspectives d'avenir aux peuples de la région des Grands Lacs!

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Djinnit.

M. Djinnit : Je remercie la présidence angolaise du Conseil de sécurité pour l'initiative qu'elle a prise d'organiser ce débat public consacré à la paix et à la sécurité dans la région des Grands Lacs de l'Afrique. Avec le Sahel et la Corne de l''Afrique, la région des Grands Lacs a été en effet une des régions du continent africain les plus affectées par les conflits et l'instabilité. Pourtant, la paix durable en Afrique semble devoir passer par la stabilisation de cette vaste région charnière du continent. Il faut dire que cette région ne manque pas d'atouts pour devenir une des zones de prospérité et de stabilité sur le continent.

Depuis les conflits et les convulsions politiques des années 90, la région a beaucoup progressé en matière de stabilité politique et de développement. Certains pays enregistrent des taux de croissance économique impressionnants avec des retombées évidentes sur le niveau de vie des populations même si l'on doit regretter que tous les segments de la société n'en profitent pas équitablement. Des initiatives d'intégration, de développement et de coopération économiques ambitieuses et prometteuses ont été lancées, à l'image des différents corridors de développement liant les pays enclavés aux pays disposant de façade maritime. Par ailleurs, les pays de la région se sont engagés dans des processus de réformes économiques, démocratiques et politiques, avec des niveaux de succès variés.

Au sortir des conflits des années 90 et avec l'accompagnement des Nations Unies et de l'Union africaine, la région s'est dotée d'un Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement, issu des conférences internationales sur la région des Grands Lacs qui ont eu lieu à Dar es-Salaam en 2004 et à Nairobi en 2006. Ce pacte visait à sceller la paix chèrement acquise et à consolider les acquis des Accords d'Arusha de 1993 sur le Rwanda et de 2000 sur le Burundi, ainsi que le processus de paix de Lusaka et les conclusions du dialogue intercongolais de Sun City en 2002. En février 2013, les pays de la région se sont retrouvés sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, de l'Union africaine, de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) et de la Communauté

des États de l'Afrique australe pour prendre des engagements spécifiques consignés dans l'Accord-cadre d'Addis-Abeba afin de juguler la vague d'instabilité qui menaçait la paix dans la région suite à la prise de Goma par le Mouvement du 23 mars (M23), groupe rebelle qui a été défait militairement par la suite.

C'est dire que la présente séance du Conseil de sécurité vient à point nommé pour évaluer le chemin parcouru et les défis qui restent à surmonter sur la voie de la consolidation de la paix, de la prévention des conflits et de la stabilisation de la région. Les délibérations du Conseil porteront certainement aussi bien sur les questions d'actualité qui constituent une source de préoccupation immédiate, que sur les causes profondes de l'instabilité dans la région des Grands Lacs. Ces deux niveaux de préoccupation du Conseil sont, faut-il le souligner, au cœur du mandat et de la feuille de route de mon bureau.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Ces dernières années, la République démocratique du Congo et les pays de la région dans leur ensemble ont fait des progrès encourageants dans la mise en œuvre des engagements qu'ils ont pris en vertu du Pacte sur la paix, la sécurité et le développement et de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Toutefois, il reste beaucoup de chemin à parcourir pour parvenir à la stabilité et au développement à long terme dans cette zone. En dépit des efforts déployés jusqu'ici pour neutraliser les forces néfastes présentes dans l'est de la République démocratique du Congo, les groupes armés, notamment les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), les Forces démocratiques alliées et les milices maï-maï, continuent de tuer des innocents, de commettre de graves violations des droits de l'homme et de se livrer à l'exploitation illégale des ressources naturelles, et concourent ainsi à perpétuer la méfiance dans cette partie du pays. À cet égard, je tiens à saluer le Gouvernement de la République démocratique du Congo pour sa récente décision d'autoriser la reprise de la coopération entre ses forces armées et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo en vue de neutraliser les FDLR et les autres forces néfastes qui opèrent dans l'est du pays. Nous espérons que cette décision sera rapidement opérationnelle.

Il y a eu peu de progrès jusqu'à maintenant en ce qui concerne le rapatriement des combattants de l'ex-M23 depuis l'Ouganda et le Rwanda et la mise en œuvre des Déclarations de Nairobi. Les retards dans la mise en œuvre de ces déclarations et dans le processus de rapatriement nous préoccupe vivement. Ces dernières semaines, des rapports inquiétants font état du retour de plusieurs combattants de l'ex-M23 à Masisi, en dehors du cadre convenu dans les Déclarations de Nairobi. Dans le prolongement d'une décision du Mécanisme de suivi régional et de la réunion ministérielle d'Addis-Abeba du 28 janvier, les garants de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération devraient se rendre prochainement en Ouganda, au Rwanda et en République démocratique du Congo pour envisager avec les acteurs concernés les meilleurs moyens de surmonter les obstacles qui empêchent la mise en œuvre pleine et entière des Déclarations de Nairobi et du processus de rapatriement.

Si des progrès notables ont été accomplis en matière de consolidation de la démocratie dans la région, comme l'atteste la tenue d'élections pacifiques dans plusieurs pays, ces accomplissements restent fragiles. Les questions relatives au respect de la Constitution et aux processus électoraux sont sources de grandes dissensions et engendrent des tensions, comme c'est le cas au Burundi où la crise a atteint des niveaux de violence intolérables, assortis de violations des droits de l'homme et de répercussions possibles pour la cohésion et la coopération dans la région. Je tiens à saluer les efforts renouvelés des dirigeants de la région pour renforcer la médiation de la Communauté d'Afrique de l'Est, sous les auspices du Président Museveni, avec la nomination de l'ancien Président tanzanien Benjamin Mkapa en qualité de nouveau facilitateur. Je lance à nouveau notre appel collectif à reprendre très vite le processus de dialogue sans exclusive. J'use également de cette occasion pour appeler à faire prévaloir un dialogue sincère entre les parties prenantes nationales dans la région et à renforcer la gouvernance par la voie d'élections et les institutions démocratiques, qui sont des outils efficaces pour la prévention des conflits et la consolidation de la paix.

Des solutions durables pour le maintien de la paix internationale comme pour la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs doivent inclure des stratégies sociales et économiques qui luttent contre la pauvreté, créent des emplois – notamment pour les jeunes –, et promeuvent l'intégration économique et une prospérité partagée entre les pays de la région et dans chacun d'eux. Je suis heureux de signaler que, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba, adopté par les dirigeants des pays signataires de l'Accord d'Addis-Abeba, notre bureau a organisé, conjointement avec le Secrétariat

de la CIRGL, la Conférence surl'investissement privé dans la région des Grands Lacs, qui s'est tenue à Kinshasa les 24 et 25 février. Plus de 500 participants, parmi lesquels des représentants du secteur privé, des gouvernements, des partenaires de développement et des experts venus du monde entier, ont assisté à cette Conférence, qui a été le théâtre de discussions passionnées et constructives sur la nécessité d'améliorer le climat des affaires dans la région et de promouvoir des investissements responsables. Je remercie le Secrétaire général, qui a assisté à la cérémonie d'ouverture avec le Président Kabila et d'autres dirigeants de la région, de l'appui qu'il a prêté à cette initiative.

Cette conférence a suscité beaucoup d'attentes et d'espoirs. Nous entendons faire fond sur la dynamique suscitée par la conférence pour faire en sorte que les immenses potentiels économiques de la région soient pleinement matérialisés, au profit du développement durable et de la paix. Mon Bureau œuvrera en étroite coopération avec la CIRGL pour épauler le forum du secteur privé de la région des Grands Lacs, établi durant le processus préparatoire à la conférence afin de faire office de mécanisme permanent pour promouvoir les investissements dans la région.

L'exploitation illégale des ressources naturelles reste une cause primordiale de conflit et un facteur clef de la prolifération des réseaux criminels qui portent atteinte à la paix et à la sécurité dans la région. C'est là un problème qui nécessite des mesures collectives et déterminées. Au titre du suivi de la conférence de Kinshasa, où la question des ressources naturelles a figuré en bonne place, et comme je l'avais suggéré lors du forum ministériel des partenaires de développement qui s'est tenu à Addis-Abeba le 12 juillet 2015, mon Bureau continuera à tenir des consultations sur l'éventuelle convocation d'un forum pour faire le bilan des progrès accomplis dans le cadre des initiatives prises par diverses parties prenantes aux niveaux national, régional et international pour une exploitation responsable des ressources naturelles dans la région des Grands Lacs. Le forum proposé s'efforcera d'envisager les questions concernées sous un angle nouveau et global. Ce débat devrait également inclure les mesures urgentes qui doivent être prises, avec l'appui du Conseil, pour améliorer la gouvernance en matière de ressources naturelles et assécher dans l'est de la République démocratique du Congo les moyens de subsistance des groupes armés, qui continuent à tirer parti de l'exploitation illégale de ressources telles que l'or et le charbon de bois, en profitant de personnes vulnérables, notamment les femmes et les enfants.

La région ne pourra connaître ni paix ni stabilité à long terme tant que la culture de l'impunité prévaudra et que les responsables n'auront pas à répondre des crimes qu'ils ont commis. Mon Bureau collabore avec le Secrétariat de la CIRGL et d'autres partenaires pour appuyer les initiatives visant à promouvoir la coopération judiciaire entre les pays de la région, en particulier pour ce qui concerne les violences sexuelles et sexistes. Je tiens à saisir cette occasion pour féliciter le Gouvernement de la République démocratique du Congo de sa décision récente de transférer Ladislas Ntaganzwa, suspecté dans le génocide de 1994 au Rwanda, au Mécanisme appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux, conformément à l'ordonnance rendue par le Tribunal pénal international pour le Rwanda, qui appelait à son transfert au Rwanda.

La situation humanitaire et des réfugiés, qui a résulté de l'afflux de plus de 250 000 réfugiés du Burundi dans les pays voisins, reste une source de très grande préoccupation. Conscient que des solutions durables nécessiteront des efforts de la part des partenaires politiques, humanitaires et de développement, mon Bureau collabore avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, la Banque mondiale et d'autres partenaires pour réunir les homologues nationaux et les partenaires internationaux indispensables afin de tenter de définir de nouveaux modèles susceptibles de rendre leur dignité et d'ouvrir de meilleures perspectives aux personnes déplacées, et d'accroître les avantages que peuvent retirer les communautés d'accueil.

Dans un effort pour promouvoir la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, nous avons également continué de dialoguer avec la société civile, notamment en appuyant une série de consultations nationales de la société civile en République démocratique du Congo, au Rwanda, au Burundi et en Ouganda, et en facilitant la convocation de la deuxième Assemblée générale du Forum régional de la société civile de la CIRGL à Dar es-Salaam.

Le Programme pour les femmes de la région des Grands Lacs, établi par mon prédécesseur dans le cadre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, reste un catalyseur de l'autonomisation des femmes dans la région. Ces deux dernières années, mon Bureau a soutenu un certain nombre d'organisations locales de femmes en République démocratique du

Congo, au Burundi, au Rwanda et en Ouganda. Je tiens à remercier les Gouvernements des Pays-Bas, de la Norvège, de l'Irlande, du Royaume-Uni et de la Belgique, ainsi que la Fondation Oak, de leur contribution au Fonds d'affectation spéciale pour l'appui aux activités du Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs en Afrique centrale, ce qui a permis de soutenir aussi bien le Programme pour les femmes que d'autres activités, notamment la Conférence sur l'investissement privé. De même, mon Bureau a soutenu diverses activités visant à faire participer et autonomiser les jeunes de la région, conformément aux initiatives régionales, notamment le sommet de Nairobi pour l'emploi des jeunes, tenu en 2014. Nous continuerons d'œuvrer avec la société civile en général, et avec les réseaux de femmes et de jeunes, ainsi qu'avec le Forum du secteur privé de la région des Grands Lacs, créé récemment, et d'appuyer leur contribution active aux efforts permanent en faveur du développement économique et politique de la région.

Enfin, je voudrais inviter le Conseil à approuver le Cadre stratégique régional de l'Organisation des Nations Unies pour la région des Grands Lacs, qui a été élaboré conjointement par mon Bureau et par les équipes de pays des Nations Unies dans la région, à l'appui de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération et du développement de la région. Le Cadre stratégique régional représente l'aboutissement d'un processus lancé par le Secrétaire général pendant sa dernière mission conjointe dans la région des Grands Lacs avec le Président de la Banque mondiale, en mai 2013. Ce Cadre n'est pas uniquement un outil crucial pour régler les causes profondes des conflits dans la région, mais constitue également une plateforme collective et coordonnées pour le partenariat entre les entités de l'ONU actives dans la région des Grands Lacs, les partenaires internationaux et les États Membres, afin de trouver des solutions efficaces en matière de prévention et de règlement des conflits, et d'instaurer une paix durable, conformément à l'objectif de l'Accord-cadre. Je remercie le Conseil d'avoir accepté que le Cadre régional stratégique de l'Organisation des Nations Unies pour la région des Grands Lacs soit officiellement présenté à l'occasion du présent débat public.

(*l'orateur reprend en français*)

À l'instar d'autres parties du continent africain, la région des Grands Lacs est à la croisée des chemins. Des efforts méritoires sont déployés par les dirigeants et les peuples pour l'extirper de la situation d'instabilité dans laquelle elle s'est trouvée pendant longtemps, et jeter les bases d'un développement et d'une paix durables. Comme toute période de transition, elle n'est pas à l'abri de retours en arrière. Il est donc impératif de consolider les acquis de paix et de démocratie dans cette région. À cet égard, je ne peux qu'encourager la Conseil à continuer à accorder une attention soutenue à cette région et à inviter la communauté internationale à continuer à l'accompagner.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Djinnit de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Smaïl Chergui.

M. Chergui : Qu'il me soit permis tout d'abord d'exprimer, au nom de la Présidente de la Commission de l'Union africaine, la profonde gratitude de l'Union africaine à l'Angola, Président du Conseil de sécurité pour le mois de mars, pour avoir pris l'initiative de programmer le présent débat sur la région des Grands Lacs, et de le remercier pour l'occasion qui m'est offerte de m'adresser au Conseil.

Je voudrais aussi saisir cette occasion pour exprimer à nouveau à S. E. M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'ONU, la reconnaissance de l'Union africaine pour son engagement personnel aux côtés de l'Afrique ainsi que pour son soutien inestimable non seulement à l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, signé à Addis-Abeba le 24 février 2013, mais plus globalement aux initiatives en faveur de la paix, de la stabilité et de la prospérité dans la région des Grands Lacs. Sa loyauté aux principes et objectifs fondateurs des Nations Unies l'a naturellement conduit tout dernièrement au Sahara occidental pour donner une impulsion ô combien nécessaire au processus de paix et concrétiser enfin ce pour quoi la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental a été créée, c'est-à-dire l'organisation d'un référendum sur l'autodétermination du peuple saharien.

C'est le sens de sa récente visite au Burundi et en République démocratique du Congo au cours du mois de février, et ce dans le prolongement de la mission des membres du Conseil de sécurité du 21 au 22 janvier à Bujumbura. Sa visite au Burundi a été suivie les 25 et 26 février par celle d'une délégation de haut niveau composée de cinq chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine dans le cadre de l'accompagnement de l'Union africaine pour sortir de la spirale de violence dans laquelle ce pays est plongé depuis avril 2015.

Cette visite souligne, par ailleurs, l'unité de vues et la complémentarité d'action entre l'Union africaine et l'ONU sur la situation au Burundi.

La région des Grands Lacs fait face à de nombreux défis sécuritaires et humanitaires, liés notamment aux conséquences des activités des forces négatives opérant dans la région, qui prennent en otage le développement de toute la région et favorisent l'exploitation illégale et le trafic des ressources naturelles, ajoutant à la pauvreté des populations une frustration et un déni de développement insoutenables. Cependant, grâce aux efforts des pays de la région, soutenus par les partenaires bilatéraux et multilatéraux, des progrès significatifs ont été enregistrés, notamment depuis la signature de l'Accord-cadre. Les plus remarquables sont la neutralisation du Mouvement du 23 mars (M23), la signature le 12 décembre 2014 des Déclarations de Nairobi et l'organisation les 24 et 25 février à Kinshasa de la Conférence sur l'investissement du secteur privé dans la région des Grands Lacs.

Dans cette même perspective, il faut se réjouir de la reprise de la coopération entre le Gouvernement congolais et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) sur les opérations militaires conjointes contre les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) et autres forces négatives présentes dans l'est de la République démocratique du Congo. Les membres se souviendront que les chefs d'État de la région avaient encouragé la reprise de cette coopération lors de la sixième réunion du mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre, tenue ici même à New York le 29 septembre 2015.

C'est ici le lieu de féliciter les organisations co-garantes de l'Accord-cadre – la Communauté de développement de l'Afrique australe, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, l'Union africaine et l'ONU –, ainsi que les coprésidents du Comité d'appui technique – pour leurs efforts en faveur de la mise en œuvre de l'Accord-cadre. À cet effet, j'encourage la tournée envisagée par les co-garants en Ouganda, en République démocratique du Congo et au Rwanda du 11 au 15 avril et la mission d'évaluation des membres du Comité d'appui technique prévue à Goma à la même période, ces deux initiatives s'inscrivant dans la mise en œuvre des décisions issues de la deuxième retraite ministérielle des pays membres et des garants de l'Accord-cadre tenue le 28 janvier à Addis-Abeba.

Je forme le vœu que ces initiatives permettent d'identifier les pistes de solutions aux questions du rapatriement des ex-combattants du M23 cantonnés au Rwanda et en Ouganda et du rapatriement des membres des FDLR cantonnés en République démocratique du Congo, de même qu'à la question de la neutralisation des combattants des FDLR.

Les derniers développements politiques en République centrafricaine constituent un motif d'espoir pour l'Union africaine et l'ONU, qui n'ont ménagé aucun effort en vue du retour de la paix et de la stabilité dans ce pays. C'est pourquoi je voudrais féliciter les autorités de la transition pour la bonne conduite du processus électoral ayant abouti à l'élection d'un nouveau président démocratiquement choisi à la tête du pays.

Au Soudan du Sud, le 3 novembre 2015 a été signé l'accord sur les arrangements sécuritaires permettant la mise en œuvre de l'accord de paix signé en août 2015 par le Président Salva Kiir et M. Riek Machar sous la facilitation de l'Autorité intergouvernementale pour le développement. Je renouvelle notre appui aux mesures sécuritaires en cours de finalisation pour le retour du Premier Vice-Président à Djouba et la constitution d'un gouvernement de transition. J'ose espérer que le retour de M. Machar à Djouba est une question de jours, et non de semaines.

L'Union africaine, à travers son Haut Représentant, le Président Alpha Oumar Konaré, poursuit sa mission d'accompagnement et d'appui au processus de paix en cours. Je souhaite renouveler l'appui sans réserve de l'Union africaine aux efforts du Président Mogae à la tête de la Commission mixte de suivi et d'évaluation pour asseoir la paix et promouvoir le respect absolu du cessez-le-feu par les deux parties, et pour éviter la détérioration d'une situation humanitaire déjà inquiétante à un moment où une bonne partie de la région subit une rude sécheresse et est confrontée à une crise alimentaire aigüe.

L'Union africaine reste préoccupée par la situation sécuritaire et humanitaire au Burundi. Une solution durable réside dans la tenue, sous la facilitation de la Communauté d'Afrique de l'Est, d'un dialogue sans exclusive et sans conditions préalables entre tous les acteurs de la crise. À cet égard, je me réjouis de la désignation par la Communauté d'Afrique de l'Est de S. E. M. Benjamin Mkapa comme nouveau facilitateur de la médiation dans la crise burundaise. M. Mkapa vient de conduire une mission de consultation à Bujumbura,

au Rwanda et en Ouganda en vue de la tenue au plus tôt du dialogue envisagé.

L'Union africaine, tout comme l'ONU, s'est engagée à apporter tout son soutien à l'équipe de médiation pour donner toutes ses chances à ce dialogue. Dans le même temps, l'Union africaine poursuit l'opération de déploiement des 200 observateurs des droits de l'homme et d'experts militaires approuvée par le Gouvernement burundais et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine pour accompagner le dialogue et pour la restauration d'un environnement sécurisé dans le pays, où les droits de l'homme et la liberté d'expression doivent être respectés. Le très grand nombre de réfugiés et de personnes déplacées doit également retenir toute notre attention.

Au regard de la situation en République démocratique du Congo, et à mesure que se rapprochent les délais constitutionnels pour la tenue de l'élection présidentielle notamment, l'Union africaine reste aux côtés de la République démocratique du Congo et entend la soutenir dans tout effort visant à organiser des élections inclusives, apaisées, crédibles, libres, justes et transparentes. Je me félicite de l'appui que fournissent l'ONU et la communauté internationale aux efforts que déploie le facilitateur désigné par l'Union africaine, S. E. M. Edem Kodjo, en vue de la tenue d'un dialogue politique entre les parties prenantes congolaises pour trouver des solutions concernant les questions du calendrier électoral et de la tenue effective des élections en République démocratique du Congo, dans la paix et l'unité du peuple congolais.

Je ne saurais terminer mon propos sans rappeler la nécessité d'une plus grande promotion des droits des enfants et des femmes dans la région. Tous les actes de violence envers les femmes doivent cesser sans délai, et la participation des femmes à la prévention et au règlement des crises ainsi qu'à la reconstruction n'est pas un acte de charité,mais un investissement dans une société que nous voulons juste, inclusive, respectueuse des droits de tout un chacun et en harmonie avec les valeurs éternelles de l'Afrique.

Enfin, puisse la Conférence de Kinshasa sur l'investissement du secteur privé donner un signal décisif pour substituer désormais la coopération, le développement et la solidarité à l'idéologie de la haine, de la suspicion et des crises récurrentes dans les Grands Lacs.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Chergui de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Pillai.

M. Pillai (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi que d'être présent ici aujourd'hui au Conseil et de participer à cette importante séance consacrée à la région des Grands Lacs, et je remercie la présidence angolaise de l'avoir organisée.

Trois années se sont écoulées depuis que 11 pays ont signé l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. Depuis lors, des progrès ont été enregistrés mais, comme les précédents orateurs l'ont souligné, d'importants défis subsistent. La séance d'aujourd'hui est une bonne occasion de réaffirmer l'appui international à la tenue des engagements pris en vertu de l'Accord-cadre et au respect des principes qui y sont énoncés. Je voudrais, au nom de la Banque mondiale, soulever trois points.

Premièrement, la région des Grands Lacs est un exemple frappant de ce que peut être le coût économique et humain d'un conflit. Comme nous le savons tous, les causes motrices de ce conflit sont profondément enracinées : institutions faibles, manque d'accès aux services de base, absence de possibilités économiques, incertitude en matière de sécurité et divisions ethniques, le tout aggravé par une croissance démographique rapide et la compétition pour les ressources naturelles. Nous continuons de voir des exemples dans la région des Grands Lacs de la manière dont l'absence de paix et de stabilité peut rapidement engendrer l'instabilité macroéconomique, augmenter les déficits budgétaires et enlever l'appétit aux investisseurs, ce qui aggrave encore le manque d'emplois et d'accès aux services de base.

En tant qu'institution de financement du développement, la Banque mondiale est très consciente du fait que la paix et la stabilité sont des conditions préalables essentielles de notre appui à la région, qui vise à réduire la pauvreté et à créer de nouvelles opportunités. À l'intention des partenaires nationaux et internationaux, nous soulignons qu'il importe d'instaurer la paix et la stabilité dont a urgemment besoin la région, car ce n'est qu'à cette condition que les populations pourront jouir pleinement des dividendes de la coopération au service du développement.

Deuxièmement, en 2013, le Président de la Banque mondiale et le Secrétaire général se sont rendus dans la région, et le message qu'ils ont adressé était très

clair : la communauté internationale s'engage à affecter des fonds au développement pour appuyer la réalisation des objectifs arrêtés dans l'Accord-cadre. Le Groupe de la Banque mondiale a promis de mobiliser 1,2 milliard de dollars supplémentaire pour trouver des solutions régionales aux problèmes de la région des Grands Lacs. Il me plaît d'annoncer aujourd'hui que nous sommes nettement en voie d'approuver des projets régionaux pour la totalité de cette somme. Avec le temps, ces projets permettront aux pays de la région de tirer profit du potentiel hydroélectrique de la région et de produire 250 mégawatts supplémentaires, et à quelque 100 000 membres de communautés et petits commerçants vivant d'un commerce transfrontière précaire de s'assurer des revenus plus élevés. Ces projets permettront aussi d'atténuer la misère dans laquelle vivent des milliers de femmes victimes de violences sexuelles du fait du conflit, ainsi que ceux qui pâtissent des dures conséquences du déplacement forcé.

Il s'agit là de domaines difficiles à aborder dans tous les pays, et plus encore là où les capacités sont faibles et le climat sécuritaire incertain. La Banque mondiale reste déterminée à œuvrer avec les gouvernements concernés pour garantir que ces projets soient effectivement mis en œuvre et que les populations de la région en bénéficient pleinement, préparant ainsi le terrain à un cycle vertueux qui permettra à la région de bénéficier du développement et d'atteindre ses objectifs de paix et sécurité.

Enfin, l'Accord-cadre reconnaît que les gouvernements nationaux et la communauté internationale ont un rôle spécifique à jouer. Outre ce qui est stipulé dans l'Accord, nous tous – pays, partenaires bilatéraux et multilatéraux – avons la responsabilité d'agir de façon coordonnée. Je me réjouis que la Banque mondiale travaille de façon efficace avec les Nations Unies et d'autres partenaires de développement, et qu'elle reste déterminée à maintenir ces partenariats au profit de la région des Grands Lacs.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Pillai de son exposé.

Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de Ministre des relations extérieures de la République d'Angola.

C'est un honneur pour moi que de présider le débat d'aujourd'hui; au nom du Président de la République d'Angola et Président de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. S. E. M. José Eduardo dos Santos, je vais partager avec le Conseil quelques idées sur la question à l'examen : Prévention et règlement des conflits dans la région des Grands Lacs. Je salue la présence parmi nous du Secrétaire général et sa participation au présent débat, qui attestent son engagement sur une question pour laquelle il déploie des efforts persistants en vue de trouver des solutions aux conflits si complexes dont souffre la région depuis trop longtemps.

La région des Grands Lacs fait face à de nombreux défis et est soumise à un énorme stress. Les taux élevés de croissance économique qui y sont enregistrés n'ont apporté ni large développement, ni améliorations tangibles dans le bien-être des citoyens. La pauvreté, l'inégalité et l'injustice sont monnaie courante et alimentant les tensions sociales et l'agitation, ébranlant ainsi la cohésion sociale. Des poches de conflits meurtriers persistent. Leurs causes tournent autour de facteurs géopolitiques économiques, institutionnels, régionaux et internationaux qui sont extrêmement coûteux sur les plans socioéconomique et humain et engendrent un cycle vicieux de violence. Le lien étroit entre ressources naturelles et conflit est fondamental s'agissant de formuler des réponses appropriées et de prendre des mesures d'atténuation. À cet égard, l'est de la République démocratique du Congo, qui renferme l'une des plus grandes concentrations de minéraux et de métaux les plus précieux au monde, pose un défi multidimensionnel au développement économique et humain dans les pays touchés et la région dans son ensemble.

Il est nécessaire que nous replacions la région des Grands Lacs sur la voie du développement durable. Un fort leadership, une volonté politique, des institutions qui fonctionnent et l'édification de l'État sont essentiels pour assurer la participation effective des citoyens et des communautés aux choix socioéconomiques et politiques, la décentralisation des fournisseurs de services et la transparence dans le secteur public et dans la gestion des finances.

Une paix durable est un important objectif qu'il faut atteindre par le dialogue entre toutes les parties concernées. L'Angola s'est toujours efforcé d'y contribuer. L'Union africaine, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, la Communauté d'Afrique de l'Est et d'autres arrangements sous-régionaux doivent fournir l'appui requis. Un élément crucial de l'équation est que toutes les parties concernées dans les limites de la région fassent preuve

d'intégrité et d'engagement sincère, ce à quoi se conjugue la détermination de partenaires extérieurs à mettre en œuvre les projets régionaux sur la base d'une vision commune à long terme et des attentes des peuples de la région.

L'objectif de l'Angola en organisant le présent débat est de sortir du discours traditionnel, qui se concentre essentiellement sur le conflit armé, le pillage des ressources, les violations flagrantes des droits de l'homme et l'incapacité générale de trouver des solutions durables aux problèmes dont pâtit la région. Les facteurs de conflit ont été mis en évidence. Notre objectif est de définir une approche tournée vers l'avenir en identifiant les éléments qui permettront de changer la donne, transformant ainsi ces facteurs de conflit en facteurs de paix et de développement économique et social.

À cet égard, nous nous félicitons vivement du lancement du Cadre stratégique régional pour la région des Grands Lacs, à l'appui de la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, qui établit un lien clair entre la paix, la sécurité et le développement et vise à renforcer la coopération régionale et à approfondir l'intégration régionale.

La feuille de route formulée au titre du Cadre stratégique régional établit neuf priorités pour l'action régionale, que l'Angola appuie pleinement : des efforts visant à neutraliser les forces négatives; des mesures de renforcement de la confiance; la promotion du bon déroulement des élections; le renforcement des mécanismes de surveillance de la paix et de la sécurité; le règlement de la question des réfugiés rwandais; la promotion du développement socioéconomique et l'intégration régionale; les initiatives visant à mobiliser les femmes, les jeunes et la société civile; la lutte contre l'impunité, le renforcement du respect du principe de responsabilité et de l'état de droit; et la direction et la coordination de l'appui de la communauté internationale à la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération.

La partie orientale du continent africain, au sein de laquelle se situe la région des Grands Lacs, est l'une des régions les plus dynamiques du monde sur le plan économique, avec un taux de croissance de 6,2 % en 2015. Dans une large mesure, cette croissance est due à des facteurs structurels endogènes et potentiellement durables, à savoir la croissance démographique, le rôle important que joue la jeunesse, une classe moyenne en plein essor qui dispose d'un pouvoir d'achat en hausse, une urbanisation rapide et des besoins croissants en matière d'infrastructures, ainsi que l'essor du commerce intra-africain.

En outre, la région des Grands Lacs a prouvé qu'elle était relativement résiliente, compte tenu du fait qu'une grande partie de ses exportations sont liées à des produits de base qui ont été frappés par la baisse des prix. La région est également l'une des zones les plus densément peuplées d'Afrique, et des investissements sont nécessaires pour transformer cet énorme marché potentiel en dividende démographique. Les abondantes ressources naturelles de la région des Grands Lacs – notamment les ressources en minerais et en métaux, l'eau pour l'irrigation et la production d'énergie hydroélectrique, des terres arables et la taille de la population – sont des facteurs structurels importants qui peuvent servir de base au développement intégré de la région. Le rapport de la Commission économique pour l'Afrique intitulé, « Conflits en République Démocratique du Congo : Causes, impact et implications pour la région des Grands Lacs », définit l'intégration régionale comme une obligation de développement, et indique que dans cette perspective, l'intégration régionale est un instrument clé pour la résolution des conflits et la reconstruction postconflits. Pour exploiter ce potentiel, il faut développer le capital humain et les infrastructures, améliorer la qualité et les capacités des institutions, les cadres juridiques et réglementaires et la transparence, renforcer le respect du principe de responsabilité, et approfondir le débat social et politique, les consultations et la collaboration.

L'Initiative régionale contre l'exploitation illégale des ressources naturelles de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) est un exemple concret d'efforts concertés déployés dans ce sens, qui appellent à redoubler d'efforts et à accroitre l'appui fourni à la CIRGL et à l'Initiative régionale. Le Processus de Kimberley est une initiative historique dans ce sens.

La Conférence sur l'investissement du secteur privé dans la région des Grands Lacs, tenue à Kinshasa les 24 et 25 février, est un pas très important dans ce processus, et je suis convaincu que ses résultats serviront de base à la mise en œuvre de la plupart des mesures nécessaires. La Conférence sur l'investissement démontre que la région est prête à adopter une vision de paix et de prospérité durables et à accueillir des investissements responsables et durables à long terme qui vont dans le sens du cadre de l'espoir : L'Accord-cadre pour la

paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. L'Accord-cadre met l'accent sur l'importance d'une responsabilité partagée, ce qui signifie que la paix, la sécurité et le progrès socioéconomique sont la responsabilité de tous – les citoyens et les institutions à l'intérieur et en dehors de la région des Grands Lacs. Il nous appartient donc d'honorer les promesses d'un avenir meilleur formulées lors de la Conférence sur l'investissement.

Dans son allocution lors de cette Conférence, le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, nous a appelés tous à l'action quand il a dit :

> « La population de la région des Grands Lacs compte sur vous... pour contribuer pleinement à l'objectif de transformer la région... C'est là la voie qui mènera vers la paix et la stabilité. »

Notre rôle primordial, en tant que membres de la communauté internationale, est de veiller à ce que ces changements positifs soient préservés et transformés en acquis durables. Je suis fermement convaincu que la région des Grands Lacs a tout ce qu'il faut pour s'engager vers un nouveau destin et sur la voie d'un développement équitable et durable.

Enfin, j'espère que j'ai apporté une contribution à notre débat au Conseil par mes réflexions, et je remercie tous les participants de leur aimable attention.

Je reprends mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

Mme Power (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Ministre des relations extérieures, M. Chikoti, d'être parmi nous aujourd'hui et d'avoir organisé ce débat qui arrive à point nommé, sur des questions de la plus haute importance. Je voudrais également remercier le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon; le Commissaire Chergui; l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Djinnit; et M. Pillai, de la Banque mondiale, de leurs observations et de leur travail déterminé dans la région des Grands Lacs.

La Conférence sur l'investissement du secteur privé dans la région des Grands Lacs, qui s'est tenue à Kinshasa le mois dernier et dont le Bureau de l'Envoyé spécial a été l'un des co-organisateurs, a porté sur les progrès économiques et en matière de sécurité réalisés dans la région au cours de la dernière décennie. Ces progrès demeurent ténus et fragile, et il y a encore beaucoup à faire. Cependant, au cours des dernières années, la tendance a été clairement positive.

Dans ma déclaration, je voudrais mettre en exergue les liens inextricables qui existent entre la responsabilité démocratique, les droits de l'homme et l'état de droit, d'une part, et les progrès économiques et une paix et une stabilité durables, d'autre part.

Le jour même du début de la Conférence sur l'investissement du secteur privé dans la région des Grands Lacs, un tribunal de la République démocratique du Congo a rendu son verdict en l'affaire concernant six jeunes militants, cinq hommes et une femme, accusés de tentative d'incitation à la désobéissance civile. Ils avaient été arrêtés huit jours plus tôt dans un logement privé de Goma à 4 h 30 du matin alors qu'ils préparaient leurs banderoles pour une grève générale organisée en protestation contre le retardement possible des élections. L'une des banderoles portait l'inscription « après avoir gagné la coupe de Chan à Kigali », en référence au championnat d'Afrique de football, « 2016 c'est l'année de la victoire de la démocratie ». Voilà ce que l'on pouvait lire sur la banderole. Eh bien, ils ont été condamnés, à une peine de deux ans de prison, réduite après appel à six mois.

La République démocratique du Congo n'est pas le seul pays de la région où la société civile soit menacée et où l'on porte délibérément atteinte aux processus démocratiques. C'est malheureusement une tendance qui s'est accélérée dans les derniers mois, bien visible au plus haut niveau – où l'on voit les dirigeants s'emparer de façon de plus en plus flagrante de nouveaux pouvoirs pour rester en place – comme dans la rue, où la population assiste à la fermeture par les gouvernements d'organes de presse, à l'arrestation de membres de l'opposition, à l'intimidation des associations de la société civile, et à la réduction, plus généralement, de la latitude politique permettant de faire entendre des vues différentes. Ce mépris croissant pour les processus démocratiques menace de porter atteinte à la sécurité politique et aux progrès obtenus en matière de développement au cours des deux dernières décennies. Et il met en péril les progrès encore à venir. Il remet en question la capacité qu'ont les citoyens de choisir librement leurs dirigeants et de leur demander des comptes. Il les jette dans les rues ou hors du pays. Il menace de replonger les populations dans l'engrenage de la pauvreté et de la violence, dont beaucoup commençaient à peine de sortir.

Je voudrais aborder brièvement la situation dans quatre pays où cette tendance est la plus prononcée et où il est encore temps de changer de cap.

Les réalisations du Rwanda du Président Kagame, sur le plan économique, sont bien connues et célébrées à juste titre. Le revenu par tête a doublé depuis l'an 2000. Les avancées réalisées par le Rwanda sur l'Indice de développement humain sont plus importantes que tout autre pays au monde au cours des 25 dernières années. Le Rwanda est devenu un chef de file du maintien de la paix international, sur le plan quantitatif comme sur celui des résultats, et ses forces font l'admiration de tous pour leur bravoure et leur engagement dans le domaine de la protection des civils. Lorsque l'on réfléchit aux horreurs du génocide qui a fait quelque 800 000 morts parmi les Tutsis et les Hutus modérés il y a exactement 22 ans ce mois, on mesure l'ampleur titanesque des réalisations du Président Kagame et du peuple rwandais. Les résultats sur le terrain, pour les Rwandais, sont remarquables. Malheureusement, en dépit des progrès du Rwanda sur le plan des droits économiques, des droits des femmes, et de tant d'autres axes de développement, son bilan en matière de protection et de défense des droits civils et politiques est moins reluisant. Les États-Unis restent profondément attachés à leur partenariat avec le Rwanda, mais l'absence continue de latitude donnée sur le plan politique et l'incapacité où sont les particuliers et les journalistes de discuter des affaires politiques ou de rendre compte de questions d'intérêt public représentent un risque sérieux pour la stabilité future du Rwanda. Le Rwanda peut connaître une paix et une prospérité durables à condition d'être gouverné autour du principe de l'exercice de la responsabilité démocratique, et non autour de tel ou tel personnage.

Il en va de même pour l'Ouganda. L'Ouganda contribue de façon capitale à la paix et à la sécurité, en particulier par la contribution qu'il apporte de longue date à la force de l'Union africaine en Somalie. Il représente également une généreuse terre d'accueil pour plus de 500 000 réfugiés, auxquels il accorde le droit de travailler et d'accéder aux services sociaux au même titre que les citoyens ougandais. S'agissant de l'exercice de la responsabilité démocratique, toutefois, les préparatifs et les lendemains des élections du mois dernier ont attesté de problèmes réels. Le Gouvernement, avec ses forces de sécurité, a ainsi détenu des figures de l'opposition sans justification légale, en a harcelé les partisans et a soumis les médias à une campagne d'intimidation. Il a promulgué une loi restreignant les conditions de fonctionnement des organisations non gouvernementales, auxquelles il a interdit d'agir contre « les intérêts de l'Ouganda ». Ces interventions du Président Museveni contreviennent à l'état de droit, mettent en danger les progrès démocratiques de l'Ouganda, et menacent la stabilité et la prospérité futures de l'Ouganda.

En République démocratique du Congo, le Président Kabila semble envisager d'emprunter une voie similaire. Son pays reste l'un des plus pauvres du monde, mais il a commencé d'engranger des acquis sur le plan de la démocratie, de la stabilité et de la croissance économique. En 2014, son économie a connu une croissance de 9,5 % Pourtant, à l'approche de la fin du mandat du Président Kabila, ces progrès fragiles sont dans la balance. La poursuite du développement dépendra de nouveaux progrès contre les groupes armés et de la généralisation de l'autorité de l'État à l'ensemble du pays. Et, bien sûr, de la tenue d'une élection présidentielle libre et régulière en novembre. Il n'y a pas de raison crédible qui fasse que les élections en République démocratique du Congo ne se tiennent pas dans les délais impartis. La Commission électorale nationale indépendante a dit en janvier qu'elle aurait besoin de 18 mois pour mettre à jour les listes électorales. Mais les spécialistes de la question nous assurent que cela peut se faire en six mois. En tant que représentante d'un pays où les processus électoraux continuent d'être en débat, je reconnais que les élections ne sont pas toujours parfaites, et assurément pas toujours aisées, mais la fidélité à la Constitution, sans parler de la stabilité à long terme, impose la tenue des élections dans les délais. Non seulement le scrutin doit-il avoir lieu, mais les gens doivent aussi avoir la permission de faire campagne pour le candidat de leur choix et d'exprimer librement leurs opinions. Rien n'excuse le harcèlement et la détention de militants pacifiques et de dirigeants de l'opposition en République démocratique du Congo, comme les six militants que j'ai évoqués tout à l'heure, ou les 18 autres membres du mouvement de la jeunesse pour la démocratie connu sous le nom de LUCHA, qui ont été appréhendés mardi dernier et détenus pendant quatre jours. Leur délit était de protester pacifiquement contre le refus opposé par la Cour suprême à la libération de deux militants, Fred Bauma et Yves Makwambala, arrêtés il y a un an et toujours en attente d'un jugement. Il devrait aller de soi que ce n'est pas là la voie d'une stabilité durable. Fred, Yves, les six de Goma, et tous les autres jeunes qui n'ont rien fait de plus que chercher à donner à leur pays un avenir meilleur doivent être relâchés. Le fait que le Gouvernement tente de limiter sa coopération avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République

démocratique du Congo afin de provoquer de force une réduction des contingents est également préoccupant. Soyons clairs : le Conseil ne doit pas permettre que les missions de maintien de la paix deviennent des pions dans des jeux politiques. Lorsque les Casques bleus sont déployés, ils doivent être autorisés à s'acquitter de leur mandat en République démocratique du Congo et partout ailleurs.

Nous n'avons pas besoin de regarder plus loin que le Burundi pour voir les dangers qui découlent de la recherche du pouvoir personnel au détriment de l'intérêt du peuple. L'économie burundaise a connu une croissance régulière pendant une décennie, mais a subi l'an dernier une contraction estimée à 7 %. La décision du Président Nkurunziza de se maintenir au pouvoir, au mépris des Accords d'Arusha, et sa répression de l'opposition politique ont tôt fait de défaire les progrès accomplis ces dernières années par le pays. Cela est nettement en évidence dans les informations faisant couramment état de violences sexuelles, dans le chiffre de plus de 400 personnes tuées, celui – de plus de 250 000 – de ceux qui ont fui le pays, et ce le sera dans la période encore plus difficile qui attend malheureusement le pays sur le plan économique. Ce qu'il reste à voir, maintenant, c'est si le Président Nkurunziza prendra ou non les mesures décisives qui s'imposent pour changer de cap. Certains des engagements pris récemment par son gouvernement sont un signe encourageant, mais aucun d'entre eux n'a encore été suivi des mesures voulues. Sur les 2 000 détenus qu'il s'est engagé à libérer, seuls 158 l'ont été jusqu'à présent, et 47 d'entre eux seulement étaient des prisonniers politiques. Deux stations de radio sur les cinq qui avaient été fermées ont été autorisées à réémettre. Mais ce sont seulement deux radios sur cinq, et l'une d'entre elles est une station progouvernementale. Nous saluerons et appuierons toute mesure constructive qui soit prise, s'il y a. Mais les discours ne sont pas suffisants.

J'en arrive à ma conclusion : les États-Unis sont de très longue date un solide partenaire de chacun de ces quatre pays, comme ils le sont d'autres pays de la région. Ces partenariats ne sont pas liés à quelque dirigeant que ce soit, mais à la population de ces pays. On peut le voir dans nos programmes d'aide de longue date, dans les efforts que nous menons pour encourager la stabilité, et dans notre attachement au renforcement des institutions. Cela est patent également dans le solide appui que nous apportons à l'Alliance public-privé pour un commerce responsable des minerais, qui, nous l'espérons, permettra de trouver des solutions, au niveau de la chaîne d'approvisionnement, de nature à encourager un commerce légitime des ressources naturelles. Les quatre dirigeants que j'ai cités aujourd'hui ont mené leur pays à travers des périodes extraordinairement difficiles, mais les choix qu'ils opèrent maintenant décideront de la mesure dans laquelle les acquis de leur pays se maintiendront et de ce que l'on retiendra d'eux dans des décennies. Le Président Obama déclarait l'an dernier en public, en Éthiopie, ce qui suit :

> « parfois, vous entendrez des dirigeants vous dire, il n'y a que moi qui puisse maintenir ce pays debout. Si c'est le cas, alors ça veut dire que ces dirigeants ont échoué dans l'édification de ces nations ».

Ces nations sont prêtes. Si on leur donne la possibilité de prendre pleinement part aux processus démocratiques, de demander des comptes à leurs dirigeants, de se soumettre à l'état de droit et d'en bénéficier, non seulement elles survivront, mais elles connaîtront la prospérité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Ignacio Ybáañez, Vice-Ministre des affaires étrangères et de la coopération de l'Espagne.

M. Ybáñez (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je voudrais commencer mon intervention en remerciant l'Angola et vous-même, Monsieur le Ministre Chikoti, d'avoir organisé le présent débat public sur une question d'actualité de la plus haute importance. Je remercie également de leurs précieuses contributions le Secrétaire général, le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, l'Envoyé spécial du Secrétaire général et le représentant de la Banque mondiale.

Selon un célèbre proverbe africain, quand deux éléphants se battent, c'est l'herbe qui souffre. La région des Grands Lacs continue d'être le théâtre de certains des plus graves conflits qui font rage sur le continent africain. La région ne parvient toujours pas à trouver le chemin de la paix, de la stabilité et de la prospérité, et c'est la population qui en subit les conséquences.

Au cours des dernières décennies, la transformation structurelle de la région des Grands Lacs a été spectaculaire. Si, dans les années 90, nous avons assisté à un génocide brutal au Rwanda, suivi d'une cruelle guerre en République démocratique du Congo, nous avons été témoins en 2013 de la signature de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la

région. Le chemin parcouru entre ces deux événements est énorme.

Mais cette transformation n'est pas suffisante, ou, pour le dire autrement, elle n'a pas été menée à terme. La région n'a pas encore réussi à tourner la page du conflit. Cette menace constante nous oblige à regarder au-delà pour tenter de comprendre quelles sont les forces profondes qui perpétuent l'instabilité et la violence dans la région, malgré les progrès remarquables en matière de stabilisation et de croissance accomplis par certains pays comme le Rwanda et certaines régions de la République démocratique du Congo.Dans ce contexte, je voudrais mentionner trois défis que nous considérons comme prioritaires : la gouvernance démocratique, le développement inclusif et la coopération régionale.

Le premier facteur est celui de la gouvernance démocratique. Toute société pacifique, stable et prospère repose sur un contrat social qui impose aux dirigeants de remplir certaines responsabilités et de fournir certains services à l'ensemble de la population civile. Le mandat démocratique est le meilleur instrument dont nous disposions pour veiller à la réalisation de ces objectifs, et constitue l'expression d'un droit fondamental, à savoir le droit de participer à la vie politique, qui fait des citoyens les protagonistes de leur propre destin. L'absence de gouvernance entraîne un vide de responsabilité et l'impossibilité de fournir des services adéquats à la population. L'absence de démocratie implique le déni des droits des personnes.

Dans la région des Grands Lacs, nous faisons face à un grave problème d'absence de gouvernance démocratique. Si certains pays ont réalisé des progrès dans le domaine de la fourniture de services à leur population, la tenue d'élections dans plusieurs d'entre eux ne s'est pas transformée en instrument de développement démocratique et d'inclusion sociale. Or la participation à la vie politique est un instrument essentiel d'autonomisation des citoyens. À l'heure actuelle, il est essentiel de veiller à ce que cette participation s'étende aux femmes, qui sont traditionnellement exclues dans de nombreuses sociétés et qui représentent peut-être la plus importante force de changement dans le monde. L'inclusion et le respect des procédures juridiques sont des conditions nécessaires pour garantir que les élections contribuent à la paix, à la stabilité et à la prospérité.

Les Constitutions et l'ordre juridique dans son ensemble représentent des cadres de coexistence que personne ne peut ignorer, parce que tous les citoyens sont égaux devant la loi. Et les dirigeants doivent montrer l'exemple. Il est essentiel de respecter les dispositions et les limites des mandats présidentiels, car l'alternance au pouvoir constitue l'une des meilleures garanties de la paix et de la stabilité. Le cas le plus préoccupant à l'heure actuelle est celui du Burundi, dont je voudrais parler plus longuement.

Il y a plus d'un an, le Burundi semblait sur le point d'être consacré en tant qu'exemple de réussite dans la région des Grands Lacs. Il semblait être un pays capable de tourner la page de la violence et de l'instabilité pour commencer à écrire l'histoire de son développement et de sa prospérité. En avril de l'an dernier, cette illusion a commencé à s'effriter. Depuis lors, le nombre de morts n'a cessé de croître, et l'on compte environ 245 000 réfugiés burundais qui ont été contraints de quitter le pays. Cette situation peut et doit prendre fin immédiatement. L'Espagne respecte le rôle que jouent les pays africains en tant que principaux responsables et intéressés à la prospérité et la stabilité de leur continent, et pense, comme l'ont souligné les Présidents africains lors du Sommet de l'Union africaine en janvier dernier, qu'il est urgent d'engager un dialogue politique ouvert à tous et sans condition, un dialogue qui, dans le plein respect de l'Accord d'Arusha et de la Constitution burundaise, permette aux parties de parvenir à un accord large et généreux sur l'avenir qu'elles souhaitent construire pour le peuple burundais.

Le deuxième défi majeur est de parvenir à un développement socioéconomique sans exclusive qui profite à tous les citoyens des pays de la région. Ce défi constitue une obligation irrécusable, car nous ne pouvons pas continuer de justifier que des dizaines de millions de personnes vivent dans la pauvreté, que des millions de jeunes voient leur horizon plombé par le désespoir et le manque de possibilités, que des millions de femmes subissent des attaques contre leur vie et leur intégrité physique et soient exclues de toute participation économique et sociale dans une région qui est extrêmement riche.

Prenons le cas de la République démocratique du Congo. Le pays dispose de ressources considérables de toutes sortes, de gisements de minéraux de grande valeur, de sols fertiles et d'abondantes ressources en eau – dans un monde où l'eau et l'énergie sont deux des biens les plus précieux. Avec l'appui de la communauté internationale, la République démocratique du Congo peut et doit progresser dans la lutte contre l'exploitation illégale de ses ressources, en particulier dans l'est du pays. Il doit passer des groupes armés à la production de

recettes budgétaires, de la violence et de la corruption à la construction d'écoles et d'hôpitaux ainsi qu'à la création d'emplois décents pour les jeunes.

La question qui se pose maintenant est de savoir comment débloquer les énergies afin de réaliser cet avenir mérité. Il y a déjà, en partie, une réponse à cela, à savoir par le biais de la gouvernance démocratique. Il est nécessaire que la force institutionnelle de l'État s'implante dans les zones qui continuent d'échapper à la loi. Là où l'État est absent et où la loi n'est pas respectée, les violations des droits de l'homme et l'exploitation illégale des ressources naturelles vont de pair. L'État doit revenir dans ces régions ou s'implanter dans celles où il n'a jamais été présent. Il est également nécessaire de garantir un processus électoral juste, inclusif et respectant les paramètres constitutionnels. Nous attendons avec intérêt les prochaines élections dans le pays. Leur tenue sera la meilleure illustration de la maturité du peuple et des institutions de la République démocratique du Congo. Nous avons toute confiance en eux.

Le troisième grand défi que doit relever la région des Grands Lacs est de parvenir à une coopération régionale efficace, qui permette aux pays de la région d'unir leurs forces en faveur d'un avenir meilleur et de partager les dividendes de la prospérité. L'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région est le principal point de référence pour tous les efforts déployés, et ses dispositions doivent être pleinement respectées par tous les signataires. En particulier, il est essentiel qu'aucun pays ne tolère ni n'aide de quelque façon que ce soit un groupe armé, quel qu'il soit. À cet égard, je voudrais mentionner le récent accord visant la reprise de la coopération militaire entre la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et les Forces armées de la République démocratique du Congo, qui représente un excellent progrès et qui, nous l'espérons, commencera à porter fruit. Nous devons reconnaître le rôle essentiel joué par la MONUSCO aux côtés de la société congolaise pour atteindre les objectifs que j'ai évoqués tout à l'heure. En ce qui concerne le rapatriement des combattants de l'ancien Mouvement du 23 mars, nous pensons, comme le Secrétaire général, qu'il faut encourager les pays de la région à prendre des mesures décisives pour aller de l'avant, conformément aux Déclarations de Nairobi.

Enfin, je voudrais exprimer mon inquiétude quant aux informations faisant état du recrutement, de l'entraînement et de l'infiltration de groupes rebelles burundais dans les pays voisins en vue de mener des attaques contre le Burundi. Comme je le disais, la situation au Burundi est extrêmement grave et l'action des pays de la région est indispensable pour trouver une solution pacifique à la crise. Par le passé, les épisodes de violence à grande échelle dans la région des Grands Lacs ont été étroitement liés les uns aux autres et il n'y aucune raison de croire que la dynamique a changé. Pour des raisons humanitaires, mais aussi par intérêt propre, tous les pays de la région doivent déployer tous les efforts possibles pour mettre fin à ce conflit, qui fait peser une grave menace sur le présent et l'avenir de la région. La voix de l'Union africaine et sa capacité de maintien de la paix sur ce continent sont de la plus haute importance à cet égard et doivent être entendues de façon claire et ferme.

J'ai commencé ma déclaration en citant un proverbe africain, et souhaite terminer en en citant un autre : « Pour traverser un pont, il faut d'abord y parvenir. » Après quelques décennies d'incertitude, la région des Grands Lacs a maintenant atteint ce pont, et a toutes les capacités dont elle a besoin pour le franchir et reléguer une fois pour toutes au passé la violence et l'instabilité. La communauté internationale peut être d'un grand secours, mais en dernière analyse, les pays de la région sont les maîtres de leur propre destin. L'enjeu est si considérable qu'il n'y a pas de place pour le doute ou l'hésitation, et il faut donc qu'ils rallient toute leur énergie et leur détermination. La situation actuelle est très complexe, mais l'avenir de la paix et de la stabilité que nous recherchons pour la région est à notre portée. Avançons ensemble.

M. Duddridge (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat important et opportun. Je m'associe à tous ceux qui ont remercié le Secrétaire général pour son exposé.

L'instauration de la paix dans la région des Grands Lacs a été l'un des défis les plus difficiles auxquels a été confronté le Conseil. Des décennies de violence et de chaos ont fait des millions de morts et laissé des millions de personnes sans espoir ou, en fait, sans foyer, des millions de personnes vulnérables aux attaques des groupes armés. La Charte des Nations Unies s'engage à préserver les générations futures du fléau de la guerre. Au cours des 70 années qui se sont écoulées depuis que nous avons pris cet engagement, nulle part ailleurs que

dans la région des Grands Lacs cette promesse n'a-t-elle sonné plus creux.

Ce n'est nulle part plus évident aujourd'hui qu'au Burundi. Lorsque je me suis rendu dans ce pays en décembre de l'année dernière, j'ai entendu d'horribles récits de souffrances et de mauvais traitements : tortures, disparitions, exécutions extrajudiciaires, charniers, assassinats, attaques aveugles contre les foyers. Je me suis entretenu avec des travailleurs sanitaires qui n'avaient plus de médicaments pour les enfants malades, des militants des droits de l'homme qui ont peur pour leur vie, et des négociants qui sont impuissants devant l'effondrement de leur économie, qui, avant les "troubles", se portait bien, comme on nous l'a dit plus tôt. En janvier, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a noté que les exécutions extrajudiciaires étaient de plus en plus nombreuses, en dépit de l'affirmation du Gouvernement selon laquelle la situation est normale. Des éléments de preuve concernant neuf charniers – dont l'un contenait au moins une centaine de cadavres – ont été cités dans le même rapport, ce que, une fois de plus, le Gouvernement burundais a nié. Et la violence se poursuit aujourd'hui. Les enlèvements et les assassinats créent un climat de peur. Le mois dernier, Human Rights Watch a présenté des éléments de preuve crédibles signalant une utilisation alarmante et croissante de la violence sexuelle.

Le Royaume-Uni est déterminé à faire tout ce qui est en son pouvoir pour trouver une issue pacifique à la situation au Burundi. Nous devons, collectivement ou individuellement, ne pas répéter les erreurs du passé. Nous remercions le Secrétaire général de son rôle de chef de file et les membres du Conseil pour leur leadership et leur participation active, notamment pendant leur deuxième visite conjointe à Bujumbura et au Burundi au début de cette année. Nous nous félicitons que l'Union africaine et la Communauté d'Afrique de l'Est se soient engagées à prendre des mesures décisives pour prévenir d'une manière plus générale en Afrique les violations des droits de l'homme et les crimes contre l'humanité. Au Royaume-Uni, nous sommes prêts à appuyer l'Union africaine. Nous remercions l'Ouganda pour sa participation constructive à ce processus de médiation, et nous nous félicitons également de la participation de S. E. M. Benjamin Mkapa, ancien Président de la République-Unie de Tanzanie, à ces efforts, et l'assurons de notre appui et de notre assistance les plus fermes.

Et la communauté internationale doit assumer son rôle en la matière, mais soyons clairs. Qu'il n'y ait aucun malentendu. La responsabilité principale de cette crise relève du Gouvernement burundais Il ne s'est pas acquitté de son devoir fondamental envers la nation, à savoir assurer la sûreté et la sécurité de son propre peuple. Il est en son pouvoir de changer les choses. Le Burundi a trouvé une voie vers la paix par le passé, et il doit le faire à nouveau. Le Président Nkurunziza doit tenir les promesses faites au Secrétaire général et aux représentants de l'Union africaine.

La première étape est simple. Le Gouvernement doit participer à un dialogue sans exclusive avec toutes les parties – et pas seulement celles avec qui le Président Nkurunziza est heureux de s'entretenir. Toutes les parties doivent être incluses, car une paix conclue entre quelques-uns d'entre eux ne sera pas une paix du tout. Nous avons appris à maintes reprises, dans d'autres parties du monde, que, pour que la paix dure, les communautés doivent résoudre les conflits par des moyens pacifiques. Le Royaume-Uni pense sincèrement qu'une gouvernance démocratique et responsable est le meilleur fondement de la stabilité. Cela signifie qu'il faut procéder à un débat national franc, animé et non censuré, avoir une société civile active et représentative, et des médias qui opèrent librement. Cela signifie également qu'il faut une passation de pouvoir démocratique et en temps voulu afin de maintenir une stabilité durable. En l'absence d'une telle transition, les progrès réalisés par l'ensemble de la région des Grands Lacs seraient menacés. Nous exhortons tous les pays de la région à utiliser les processus électoraux pour témoigner de leur engagement en faveur de la paix, de la stabilité et du respect du principe de responsabilité.

Aujourd'hui, cela est particulièrement pertinent pour la République du Congo, qui a tenu des élections hier à l'issue d'un référendum au cours duquel le débat national, hélas, n'aura été ni franc, ni animé, ni non censuré.

De l'autre côté de la frontière, 2016 sera une année cruciale pour la République démocratique du Congo. Le Royaume-Uni est un partenaire de longue date particulièrement proche du peuple de la République démocratique du Congo, et nous voulons qu'il puisse connaître la stabilité et la prospérité. Nous appuyons la résolution 2211 (2015). La République démocratique du Congo doit tenir des élections cette année, conformément à sa Constitution. À chaque étape manqué de son périple démocratique, le Gouvernement perd de sa crédibilité auprès du Royaume-Uni et, je pense, auprès du Conseil. Ce n'est pas vis-à-vis de nous qu'il ne tient pas sa

promesse, mais vis-à-vis de son peuple, ce qui risque d'accroître l'instabilité dans cette région déjà fragile.

Nous savons que le processus n'est pas facile, et nous sommes prêts à apporter notre concours. Nous sommes prêts à financer et à appuyer le processus électoral. Le Conseil a également offert son plein appui au Gouvernement de la République démocratique du Congo, et je pense que cela sera de nouveau le cas lorsque le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo sera renouvelé dans le courant de la semaine. La République démocratique du Congo doit tirer le meilleur parti de cet appui, et saisir l'occasion qui lui est offerte pour faire preuve de leadership dans l'ensemble de la région.

Le Royaume-Uni croit en l'énorme potentiel des pays et des habitants de la région des Grands Lacs. C'est pourquoi nous leur maintenons des liens d'amitié forts et un ferme appui. Mais leurs destins sont inextricablement liés; leurs gouvernements doivent donc s'employer ensemble à concrétiser ce potentiel. L'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région signé par les pays de la région en 2013, offrait une approche globale et commune aux problèmes de la région, mais on n'a pas encore fait assez pour le mettre en œuvre.

Nous savons tous que la paix et la sécurité sont des éléments fondamentaux pour assurer la croissance économique. Ensemble, elles sont la clef capable de libérer le potentiel de la population de la région. La Conférence sur l'investissement du secteur privé pour la région des Grands Lacs, qui s'est tenue à Kinshasa le mois dernier – et qui a été évoquée plus tôt dans ce débat – a mis l'accent sur la façon dont la pauvreté alimente les conflits dans la région. Mais elle a montré également que l'investissement, la croissance économique et la création d'emplois peuvent effectivement consolider la paix. Conscient de cela, le Royaume-Uni a récemment dépêché des envoyés commerciaux en République démocratique du Congo et au Rwanda.

J'exhorte les dirigeants de la région à assumer leur rôle dans le rétablissement de la paix, à concrétiser les mesures énoncées dans l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération et à s'unir pour instaurer une paix et une prospérité de long terme Tandis qu'ils s'y emploient, les populations de la région des Grands Lacs peuvent compter sur le plein appui du Royaume-Uni et, je l'espère, du Conseil de sécurité.

Mme Adnin (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par vous souhaiter chaleureusement la bienvenue, Monsieur le Président, et vous remercier, ainsi que la présidence angolaise, d'avoir convoqué le débat public d'aujourd'hui. Nous vous savons également gré de la note de cadrage (voir S/2016/223) très détaillée qui a été distribuée et qui contribue à orienter cette discussion fort opportune. Nous nous félicitons de la présence autour de la table et de la participation de plusieurs représentants de haut niveau, dont des ministres et des responsables gouvernementaux de haut rang venus notamment de plusieurs pays de la région des Grands Lacs. Ma délégation remercie le Secrétaire général et les autres intervenants de leurs exposés. Nous saluons le dévouement dont ils font preuve pour ramener la paix et la stabilité dans la région et nous appuyons pleinement leurs efforts en cours.

La Malaisie accueille favorablement le Cadre stratégique régional pour la région des Grands Lacs et la feuille de route qui viennent d'être présentés. Nous espérons que ces projets vont inciter les États Membres ainsi que les acteurs régionaux et internationaux à renforcer la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région.

Ma délégation souscrit à la déclaration qui sera prononcée par le représentant de l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés, néanmoins la Malaisie voudrait insister sur les éléments suivants dans l'objectif de contribuer plus avant au débat.

Premièrement, il est impératif que nous mettions fin à tous les conflits armés dans la région des Grands Lacs. Briser le cycle de la violence nécessite une approche à plusieurs volets comprenant à la fois des mesures à court et des mesures à long terme.

Deuxièmement, nous devons redoubler d'efforts pour neutraliser les derniers éléments des groupes armés, qui sont la cause principale de l'insécurité dans la région. Nous nous félicitons de la reprise de la coopération entre les Forces armées de la République démocratique du Congo et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo afin de venir à bout des groupes armés qui opèrent dans l'est du pays. Nous prions instamment les parties à des conflits armés dans d'autres zones de la région à déposer les armes et à s'engager à rechercher des solutions pacifiques à ces conflits.

Troisièmement, s'attaquer aux moteurs du conflit, tels que la prolifération des armes légères et de petit calibre et l'exploitation illégale des ressources naturelles, est tout aussi important que mener des opérations militaires coordonnées. Priver les groupes armés de leurs sources de revenus est absolument primordial si l'on veut les affaiblir et les démanteler une fois pour toutes. Il est donc indispensable de renforcer les mécanismes régionaux visant à combattre les flux illicites et à promouvoir la gestion durable des ressources naturelles.

Quatrièmement, on ne saurait trop insister sur l'importance du dialogue et du respect des processus et accords de paix dans les efforts pour mettre fin aux conflits armés et empêcher leur résurgence.

Cinquièmement, il faut consolider les cadres de gouvernance et les capacités des institutions nationales. Nous voudrions notamment insister sur l'importance de la réforme du secteur de la sécurité et le renforcement des systèmes de justice et des mécanismes de responsabilisation pour lutter contre l'impunité, en particulier en cas de violations graves du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme.

Outre ces aspects, il faut également se pencher sérieusement sur les causes profondes des conflits et de la violence dans la région, notamment la pauvreté. Les efforts pour améliorer le développement socioéconomique dans la région des Grands Lacs sont donc primordiaux et doivent être menés en tandem avec les efforts pour mettre fin aux conflits violents et renforcer l'autorité de l'État en ce qui concerne le respect de la loi, la justice et l'application du principe de responsabilité. Nous accueillons favorablement les initiatives, telle la Conférence sur l'investissement du secteur privé dans la région des Grands Lacs organisée le mois dernier à Kinshasa en coopération avec le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, qui offrent des possibilités de coopération et de transformation économiques qui font cruellement défaut. Nous espérons que la dynamique suscitée par la Conférence sur l'investissement va perdurer grâce un engagement accru de la part des États Membres, des organisations régionales et de la communauté internationale.

Pour sa part, la Malaisie reste déterminée à fournir aux États de la région des Grands Lacs une formation en matière de renforcement des capacités par l'intermédiaire du Programme malais de coopération technique. À ce jour, environ 3 000 participants venus de 13 pays de la région ont bénéficié de ce programme de formation dans des domaines tels que l'administration publique, la bonne gouvernance, les services de santé, l'éducation, le développement durable, l'agriculture, la lutte contre la pauvreté, la promotion de l'investissement, les technologies de l'information et des communications et le secteur bancaire.

Le bien-être et la prospérité des habitants de la région des Grands Lacs doivent être au cœur de tous nos efforts. Nous voudrions attirer tout particulièrement l'attention sur la situation des enfants et des jeunes de la région, qui sont les premiers à avoir souffert de ces décennies de conflit et restent très exposés à de graves violations dans les zones de la région où le conflit persiste. On trouve encore des milliers d'enfants dans les rangs des groupes armés dans toute la région. Obtenir leur libération et faciliter leur réinsertion au sein de leurs communautés doit faire partie des mesures à long terme mises en œuvre pour briser le cycle du conflit. Nous saluons les efforts inlassables de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, de l'UNICEF et des partenaires nationaux et internationaux qui militent pour la protection de l'enfance, y compris la libération et la réinsertion des enfants associés aux forces et groupes armés et la fourniture de services qui font cruellement défaut aux enfants touchés par les conflits armés. Nous appelons toutes les parties à un conflit armé dans la région des Grands Lacs à stopper et prévenir les violations et autres atteintes dont sont victimes les enfants, notamment en adoptant et en mettant en œuvre des plans d'action pour la protection de l'enfance et en s'engageant à coopérer avec l'ONU.

La Malaisie appuie aussi vigoureusement les efforts pour autonomiser les jeunes de la région, notamment grâce aux projets et initiatives envisagés dans le Cadre stratégique régional. Nous invitons la communauté internationale à soutenir ces efforts et sommes persuadés que les investissements en faveur du développement des enfants et des jeunes seront largement récompensés par de nombreux dividendes de la paix.

Pour conclure, la Malaisie est convaincue que cette vision de la paix, de la sécurité et de la stabilité, qui n'est pas seulement partagée par les pays de la région mais par l'ensemble de la communauté internationale, est tout à fait réalisable si nous déployons des efforts

collectifs et faisons preuve d’une volonté politique ferme. L’heure est venue de clore une fois pour toutes le chapitre des conflits et de la destruction qui hantent la région des Grands Lacs depuis plus d’un siècle et de passer à une ère de paix et de sécurité. Nous espérons que le débat public d’aujourd’hui marquera le début de la réalisation de cet objectif.

M. Van Bohemen (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Je remercie la délégation angolaise d’avoir organisé le présent débat public sur l’une des régions de l’Afrique qui occupe une très grande partie du temps du Conseil de sécurité depuis ces 20 dernières années. Je tiens aussi à remercier les intervenants, en particulier l’Envoyé spécial Djinnit, M. Chergui et M. Pillai de la Banque mondiale de leurs exposés très informatifs sur la manière dont leurs institutions contribuent aux efforts en cours dans la région des Grands Lacs.

Au fil des deux dernières décennies, la région des Grands Lacs a été le théâtre des conflits les plus violents et les plus dévastateurs survenus depuis la Seconde Guerre mondiale. Le génocide au Rwanda en 1994 a enclenché une série d’évènements qui se sont traduits par trois guerres majeures en Afrique et par la mort de cinq millions de personnes supplémentaires durant les années qui ont suivi. Pendant une grande partie de cette période, l’action de la communauté internationale s’est caractérisée par une série d’occasions manquées et une incapacité ou un refus d’agir. Les institutions africaines ont elles aussi eu du mal à agir. Aujourd’hui nous sommes toujours aux prises avec les conséquences de ces échecs, alors que le bilan en termes de vies perdues, de femmes et d’enfants traumatisés, d’infrastructure détruite et de retard de développement continue de s’alourdir.

Il convient toutefois de reconnaître que l’Union africaine, les organisations et parties prenantes régionales, l’ONU, la Banque mondiale et les acteurs intergouvernementaux et non gouvernementaux ont accompli un grand travail. Il y a des motifs de satisfaction. Comme l’a souligné l’Ambassadrice des États-Unis, des avancées économiques impressionnantes peuvent être observées, au Rwanda en particulier, mais également en Ouganda. Toutefois, elle a fait remarquer également que les évolutions dans le domaine politique et en matière de droits de l’homme n’ont pas suivi le même rythme et que le culte de la personnalité occupe une place excessive au détriment de l’avenir à long terme de ces pays.

En outre, nous ne pouvons pas honnêtement prétendre aujourd’hui être près d’une paix durable. Dans l’est de la République démocratique du Congo, nombre des mêmes milices qui ont joué un rôle charnière dans les précédents conflits continuent d’opérer dans l’impunité. Et le risque de violence à l’approche des élections fait peser une menace sérieuse sur la stabilité nationale et régionale.Au Burundi, nous avons vu de nombreux acquis de la dernière décennie, en matière de développement et de réconciliation nationale, s’effondrer en quelques mois, le Président et son entourage ayant fait passer leurs ambitions personnelles avant l’intérêt du pays, de son peuple ou de l’engagement national collectif à la réconciliation énoncé dans l’Accord d’Arusha.

L’engagement régional et l’accent mis sur les mesures de confiance sont indispensables pour parvenir à des solutions de long terme et pérennes. Nous accueillons donc favorablement le Cadre stratégique régional de l’Organisation des Nations Unies à l’appui de l’Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, qui exige une approche cohérente de la mise en œuvre et un suivi actif de la part des pays de la région. Nous saluons également le plan pour la région des Grands Lacs, que le Secrétaire général vient de nous présenter. Le Conseil de sécurité doit activement appuyer ces processus.

Pendant la campagne menée par la Nouvelle-Zélande pour obtenir un siège au Conseil de sécurité, nous avons entendu à maintes reprises que la plus grande des priorités pour améliorer l’efficacité du Conseil était de renforcer ses résultats en ce qui concerne la prévention des conflits. Dix ans après l’adoption de la résolution 1625 (2005), une résolution historique, le Conseil est toujours réticent à mettre en pratique la prévention des conflits, notamment pour ce qui concerne la région des Grands Lacs.

Ma délégation rappelle le sentiment d’optimisme qui avait accueilli la création du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique en 2002. À l’origine, le Groupe de travail jouait un rôle pratique de premier plan pour des situations spécifiques à certains pays, et avait fait office de pionnier en utilisant des méthodes de travail innovantes qui ont été depuis adoptées par les formations pays de la Commission de consolidation de la paix. Nous aimerions le voir de nouveau assumer ce rôle de premier plan.

Depuis qu’elle a rejoint le Conseil, la Nouvelle-Zélande a plaidé en faveur de moyens plus sérieux et plus efficaces pour s’attaquer aux risques de conflits émergents. Une prévention des conflits efficace exige que l’on soit prêt à faire preuve de souplesse et à œuvrer avec patience et discrétion avec les parties prenantes nationales et régionales. Elle nécessite également

une détermination sincère des parties prenantes à rechercher des solutions, plutôt que des excuses pour retarder leur intervention. La Nouvelle-Zélande a plaidé en faveur d'un engagement rapide et discret du Conseil au Burundi, notamment en dépêchant une mini-mission pour appuyer les efforts de l'Union africaine, du Secrétariat et des partenaires régionaux. Il a fallu attendre six mois avant que cette visite devienne une réalité. Entre-temps, la crise s'était enracinée, et les espoirs que pouvaient porter une diplomatie discrète étaient dès lors sérieusement entamés.

Nous ne pouvons pas nous permettre de gâcher les occasions d'engagement préventif rapide. Selon nous, il existe plusieurs mesures que le Conseil peut prendre pour améliorer sa capacité d'action.

Premièrement, nous devons trouver les moyens de faire en sorte que le Conseil ait davantage conscience des risques d'évolution d'un conflit, pour qu'il soit en mesure d'accorder plus rapidement une attention cohérente et efficace au rôle qu'il peut jouer dans la gestion de ces derniers. Pour y parvenir, nous devrons être prêts à envisager certains changements dans nos méthodes de travail, afin de permettre aux membres du Conseil de mieux aborder les problèmes dans l'état d'esprit qui s'impose. Nous devons également investir dans la mise en place d'un véritable partenariat de travail avec le Département des affaires politiques et renforcer la qualité des informations que nous recevons de sa part et de la part du Secrétariat dans son ensemble.

Deuxièmement, améliorer notre capacité d'action implique également d'améliorer concrètement la disposition et l'aptitude du Conseil à collaborer avec les organisations régionales, en particulier l'Union africaine, lorsqu'apparaissent des risques de conflit. Les échanges entre le Conseil et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine à Addis-Abeba en janvier ont illustré la valeur de cette collaboration. Nous devons trouver des moyens de faire en sorte que des échanges constructifs soient une habitude quotidienne, en particulier pour les défis complexes, tels que les risques de conflit en République démocratique du Congo et Soudan du Sud. Le Groupe de travail spécial pourrait peut-être jouer un rôle plus important à cet égard.

Troisièmement, aussi bien les membres du Conseil que les parties prenantes nationales et régionales doivent dépasser la dichotomie trompeuse qui règne actuellement entre l'affrontement et la non-intervention et qui mène si souvent à l'inertie. Une intervention rapide pour prévenir le conflit est à la fois légitime et nécessaire de la part du Conseil. Dans le même temps, ces efforts seront plus vraisemblablement efficaces s'ils sont menés en tenant compte des préoccupations relatives à la souveraineté nationale et si les parties prenantes perçoivent le Conseil comme un organe déterminé à collaborer avec elles pour tenter de régler les vrais problèmes. Cela implique de procéder très vite, avant que les problèmes ne soient enracinés; cela implique de se montrer respectueux et d'écouter véritablement les acteurs nationaux et régionaux; et cela implique de participer aux discussions sans arrière-pensée politique autre que prévenir un conflit et sauver des vies.

Quatrièmement, pour prévenir les conflits avec efficacité, le Conseil doit adopter une approche plus inclusive, en impliquant les pays concernés, les parties prenantes régionales importantes et tous ceux qui sont à même de contribuer à nos discussions de manière équilibrée et collégiale. Nous pensons qu'il faudrait recourir davantage aux formats informels et interactifs pour approfondir notre analyse politique des problèmes concernés et pour avoir une compréhension commune des vecteurs de conflit. Si nous ne comprenons pas les problèmes correctement, nous trouverons les mauvaises solutions.

Plus généralement, la Nouvelle-Zélande reste préoccupée par le fait que la communauté internationale et l'ONU elle-même ne financent toujours pas suffisamment la prévention des conflits. L'examen des opérations de paix a conclu qu'il était urgent de moins investir de ressources dans l'intervention en cas de crises et de privilégier la prévention des conflits, bien moins coûteuse et bien plus humaine. Nous appelons la Cinquième Commission à examiner d'urgence les propositions modestes avancées à cet égard par le Département des affaires politiques et à y donner une suite favorable. L'ONU doit disposer de capacités de médiation et d'analyse accrues, et nous devons investir davantage dans les initiatives régionales.

Il est vital d'accorder une attention particulière à la région des Grands Lacs dans l'année à venir, notamment à l'évolution des situations au Burundi et en République démocratique du Congo, et le Conseil doit être prêt à agir – avec discrétion et délicatesse, avec le Secrétariat et les partenaires régionaux – pour préserver les populations de la région de nouvelles tragédies et pour que celles-ci puissent se forger un avenir en adéquation avec le capital que recèle la région en matière de ressources humaines et naturelles.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en arabe*) : Pour commencer, je tiens à remercier M. Georges Rebelo Chikoti, Ministre des relations extérieures de la République d’Angola, de présider notre séance de ce jour. Je salue les initiatives importantes prises par l’Angola durant sa présidence du Conseil, en tout premier lieu le présent débat public.

La région des Grands Lacs est au cœur du continent africain et, à ce titre, au cœur des préoccupations de l’Égypte, non seulement du fait de considérations géographiques, mais également pour des raisons politiques, économiques et liées au développement, compte tenu de la richesse de la région en ressources naturelles, de l’exceptionnel patrimoine culturel de ses peuples et de son immense potentiel de croissance. Promouvoir la paix dans la région des Grands Lacs aura de grandes répercussions sur le développement et la stabilité de toute l’Afrique.

En tant que membre et parrain de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL), l’Égypte est fière du rôle important que joue l’Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région dans la promotion de la démocratie et le renforcement de la coopération entre les pays de la région.

Nous devons chercher des solutions durables fondées, premièrement, sur le principe de l’appropriation nationale; deuxièmement, sur la responsabilité collective, compte tenu de la dimension régionale des opérations de consolidation de la paix et des difficultés auxquelles se heurtent la sécurité et la stabilité; et troisièmement, sur des partenariats avec les partenaires régionaux et internationaux, en particulier l’Union africaine et le système des Nations Unies.

En dépit des progrès notables enregistrés et de tous les efforts entrepris par les forces congolaises et malgré l’appui et la coopération apportés par la Mission de l’Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo dans ces domaines, la situation dans l’est du pays souffre toujours de l’instabilité et de l’expansion des groupes armés, qui représentent un obstacle majeur à l’établissement de l’autorité de l’État et font peser une très lourde menace sur les civils, ce qui a des conséquences humanitaires désastreuses. En outre, plusieurs pays de la région sont confrontés à des problèmes sérieux qui nécessitent l’appui de la communauté internationale. Les grandes difficultés auxquelles se heurtent les autorités élues de République centrafricaine, s’agissant de reconstruire les institutions publiques, d’instaurer la réconciliation et de trouver des solutions durables pour traiter la question des groupes armés, exigent la consolidation des efforts régionaux et internationaux.

S’agissant de la situation au Burundi, il est indispensable de faire fond sur les résultats encourageants obtenus lors des visites importantes entreprises par la délégation de Présidents africains, le Secrétaire général et la Commission de consolidation de la paix, et d’intensifier les efforts visant à trouver un règlement politique via un dialogue national sans exclusive.

Toute l’assistance possible doit être fournie aux efforts de médiation de l’Union africaine et de la Communauté d’Afrique de l’Est. Des mesures de prévention des conflits doivent être mises en place sous la coordination de l’Envoyé spécial du Secrétaire général.

Les groupes armés posent la plus grave menace à la sécurité dans la région. L’Égypte accueille donc avec satisfaction le communiqué publié par la République démocratique du Congo et le Rwanda, qui énonce des mesures pour la reprise des opérations militaires conjointes contre les groupes armés. L’Égypte souligne également la nécessité que toutes les parties honorent leurs obligations en vertu des Déclarations de Nairobi et de l’Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. L’Égypte tient à souligner la nécessité de coordonner l’action de l’ONU avec celle de l’Union européenne et des partenaires internationaux afin de créer un environnement régional qui promeut ces engagements et ces exigences.

En outre, la neutralisation des groupes armés exige de mettre en place une approche intégrée qui ne se limite pas à l’emploi de moyens militaires, mais qui englobe des mesures de lutte contre les causes profondes de l’instabilité. La principale raison de ces conflits est probablement l’exploitation illégale et le trafic des ressources naturelles, qui génèrent plus d’1,2 milliard de dollars par an. Ce trafic sert à financer les activités des groupes armés et le crime organisé et prive la population de la République démocratique du Congo de ses ressources naturelles et de la contribution potentielle de ces ressources au processus de développement national.

Je souhaite mentionner des événements importants survenus ces dernières années, notamment l’élaboration d’une législation nationale relative à la gestion des ressources naturelles et à la lutte contre

l'exploitation illégale de ces ressources. Nous devons combler le fossé entre la promulgation des lois et leur application sur le terrain. Une application plus efficace permettrait aux acteurs régionaux et extérieurs de défendre l'état de droit et de mettre les responsables face à leurs responsabilités. L'Égypte continuera d'accorder l'importance nécessaire à cette question dans le cadre de sa présidence du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo et des travaux du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, qui enquête sur le financement des groupes armés sur place.

Une approche intégrée en matière de lutte contre ces problèmes exige de mettre l'accent sur le lien étroit existant entre la paix, la sécurité et le développement. À cet égard, l'Égypte se félicite de la tenue de la Conférence sur l'investissement du secteur privé dans la région des Grands Lacs, compte tenu de la contribution que pourrait apporter le secteur privé au développement et à la création d'emplois pour les jeunes.

L'Égypte, qui entretient des relations étroites avec les pays de la région, est déterminée à jouer son rôle dans l'appui aux projets de développement, en particulier par l'intermédiaire de l'Agence égyptienne pour des partenariats au service du développement, sur la base du renforcement des capacités et de l'échange de compétences dans tous les domaines du développement. Par ailleurs, l'initiative lancée par l'Égypte en faveur du développement des pays du bassin du Nil a été élargie et comprend plusieurs projets dans la région des Grands Lacs, dans des domaines tels que les infrastructures et l'énergie. Récemment, un mémorandum d'entente a été signé avec l'agence congolaise pour le développement en vue de mettre en place ces projets dans la région.

Nous terminons en espérant que le présent débat permettra de renforcer la volonté de la communauté internationale d'encourager les pays de la région des Grands Lacs et leurs populations à œuvrer à la paix, à la stabilité et au développement dans toute la région.

M. Delattre (France) : La région des Grands Lacs fait l'objet de toute l'attention du Conseil de sécurité depuis de longues années. L'engagement des Nations Unies témoigne de l'importance consacrée à la stabilité de cette région au cœur de l'Afrique. Avec plus du tiers des Casques bleus déployés à travers le monde, la région des Grands Lacs constitue encore aujourd'hui un facteur de préoccupation et d'attention majeur pour la communauté internationale.

C'est pourquoi, Monsieur le Président, Président en exercice à la fois du Conseil de sécurité et de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, nous vous remercions d'avoir organisé cette séance importante. Nos efforts ne doivent pas se relâcher. Nous nous félicitons de la présence du Secrétaire général, de plusieurs ministres des pays de la région, du Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, M. Chergui, ainsi que du représentant de la Banque mondiale, M. Pillai. Nous les en remercions. Nous remercions également l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, M. Said Djinnit, pour son engagement, et soutenons la feuille de route qu'il a mise en avant pour son action.

Dans son rapport (S/2016/232) sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre, le Secrétaire général rapporte certains développements positifs dans la région, et notamment le déroulement de scrutins électoraux largement pacifiques en Tanzanie, mais aussi en République centrafricaine, où les défis étaient pourtant immenses. C'est aujourd'hui une nouvelle page qui s'ouvre dans ce pays. La fin de la transition et l'installation d'autorités élues exigent la poursuite de notre engagement, pour accompagner le pays dans la stabilisation et le développement.

À l'inverse, la crise politique au Burundi, qui s'accompagne d'une crise sécuritaire et humanitaire grave, est un triste rappel que nous ne devons jamais relâcher notre vigilance. Après une décennie d'engagement de l'ONU, qui avait permis d'accompagner le Burundi sur la voie de la stabilité tracée par les Accords d'Arusha, nous sommes préoccupés par la situation et l'évolution dans ce pays. Il est crucial que l'ensemble des acteurs régionaux et internationaux joignent leurs efforts pour obtenir que les violences cessent et qu'un véritable dialogue se noue sans délai. La France, avec l'ONU et l'Union africaine, continuera de se mobiliser pour sortir de cette crise et retrouver la paix et la stabilité, dans le respect des droits de l'homme.

En République démocratique du Congo, nous sommes à la veille d'une période cruciale pour l'avenir d'un pays où les Nations Unies se sont tant engagées. Si la situation s'est améliorée depuis 1999, quand le Conseil a décidé de la création de la Mission d'observation des Nations Unies en République démocratique du Congo, nous restons néanmoins inquiets de sa fragilité persistante. Dans plusieurs régions, la situation sécuritaire s'est stabilisée, et la restauration de l'autorité de l'État est en marche sur une grande partie de ce territoire immense. Les capacités des Forces armées

congolaises et de la Police nationale congolaise se sont renforcées, mais l'instabilité dans l'est reste une réalité, avec des dizaines de groupes armés qui continuent d'alimenter une spirale de violence, d'exploiter illégalement les ressources naturelles et de commettre des exactions à l'égard de populations qui ont déjà trop souffert. Chacun doit jouer sa part pour mettre définitivement fin à la menace posée par ces groupes : les autorités de République démocratique du Congo bien sûr, en coopération avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, mais aussi les pays de la région.

Les cas allant dans le sens d'une restriction de l'espace politique nous inquiètent à l'aube d'échéances électorales importantes pour l'avenir du pays. Les délais pris dans l'organisation de ces élections, prévues par la Constitution d'ici la fin de cette année, nous préoccupent, dès lors notamment qu'ils risquent de provoquer une nouvelle période d'instabilité dans le pays. Et le respect des libertés publiques est un enjeu essentiel qui appelle toute notre vigilance. Nous appelons les autorités de la République démocratique du Congo à respecter leurs engagements constitutionnels et leurs engagements internationaux en matière de respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et incitons tous les acteurs au dialogue, sous toutes ses formes, et à ne pas recourir à la violence. Là aussi, le Conseil de sécurité sera particulièrement vigilant, à l'heure où nous étudions le renouvellement de la Mission des Nations Unies en République démocratique du Congo.

La France est une amie de longue date de la République démocratique du Congo et des pays de la région. Notre souhait le plus cher, en tant que partenaire proche et membre du Conseil de sécurité, est de voir ces pays consolider leur trajectoire sur la voie d'une paix et d'une stabilité durables qui leur permettent enfin de profiter de la richesse de leurs ressources naturelles et de se concentrer sur leur développement et le bien-être des populations. À ce titre, nous saluons la tenue à Kinshasa, les 24 et 25 février, de la Conférence sur l'investissement du secteur privé dans la région des Grands Lacs, porteuse d'espoirs pour l'indispensable développement économique de la région. Une meilleure coopération économique régionale sera en effet cruciale pour susciter des intérêts communs et partagés et dépasser les divisions. Le plan stratégique régional présenté aujourd'hui et l'engagement de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs seront essentiels pour continuer d'avancer dans cette direction. La France, avec l'Union européenne et l'ONU, se tient résolument à vos côtés, Monsieur le Ministre Chikoti, Président en exercice à la fois du Conseil de sécurité et de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, pour accompagner l'ensemble de la région sur ce chemin.

M. Ramirez Carreňo (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : La République bolivarienne du Venezuela félicite l'Angola de son initiative de convoquer cet important et opportun débat sur la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs. Nous souhaitons la bienvenue parmi nous au Ministre angolais des relations extérieures, M. Georges Rebelo Pinto Chikoti. Nous remercions aussi de leurs exposés le Secrétaire général, le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs et le Conseiller au sein du Bureau du Vice-Président de la Banque mondiale pour l'Afrique.

Le Venezuela s'associe à la déclaration qui sera faite faire plus tard par le représentant de l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

La République bolivarienne du Venezuela voudrait souligner le rôle central que joue depuis 2014 l'Angola en sa qualité de Président de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, et pense que la Conférence, l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine et la Communauté de développement de l'Afrique australe doivent à titre prioritaire agir de concert si nous voulons réaliser le développement et consolider la paix dans la région.

Aujourd'hui, les pays de la région font face à de graves menaces pour leur stabilité et leur développement économique du fait de nombre de conflits de différentes nature, dans lesquels l'exclusion, l'exploitation des ressources naturelles, la pauvreté et l'analphabétisme jouent un rôle majeur, situation qui à son tour affecte la consolidation de leurs institutions par les États et menace de compromettre les avancées réalisées ces dernières années. Différents groupes criminels profitent du vide créé par la faiblesse institutionnelle pour exploiter et écouler illégalement les ressources minérales et les espèces sauvages de la région. Comme le Secrétaire général le souligne dans son rapport (S/2016/232) sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, 50 % du trafic illicite proviennent de l'extraction illégale de l'or. Si cette extraction se faisait légalement sous la direction des États de la région, les

revenus ainsi obtenus bénéficieraient principalement au développement économique et social de ces pays.

À cet égard, il convient de noter que depuis 1990, en moins 18 conflits armés ont été financés directement par le biais de l'extraction et du commerce illégaux des ressources naturelles. C'est pourquoi les ressources naturelles les plus appropriées pour le financement des conflits sont celles qui peuvent être extraites, dissimulées et vendues le plus facilement. Dans de nombreux cas, les groupes armés n'extraient pas eux-mêmes les minerais, mais se contentent d'imposer des taxes sur leur extraction et leur transport. À cet égard, la communauté internationale doit appuyer et renforcer la capacité institutionnelle des pays affectés par le problème pour leur permettre d'exercer leur droit souverain sur leur ressources naturelles (or, diamant, etc…) qu'exploitent les groupes armés, conformément à la résolution 1803 (XVII) de l'Assemblée générale, adoptée en 1962.

La complexité des problèmes dont pâtissent les pays de la région des Grands Lacs nous impose de mettre en œuvre une véritable politique de coopération et de solidarité internationale qui tienne compte des situations propres à chaque pays, afin de créer les conditions économiques et sociales propices à l'élimination de la pauvreté, de l'exclusion et de la violence. Nous voudrions également souligner les efforts que font les États et les organismes régionaux de l'Afrique centrale en faveur de la paix et de la démocratie. À cet égard, nous nous félicitons des élections qui se sont tenues dans la région ces derniers mois. Nous encourageons la communauté internationale à appuyer et à respecter la décision souveraine des citoyens de la région d'élire leurs autorités, et à éviter la pratique coutumière de s'ingérer dans les affaires intérieures des États. Nous exhortons aussi à la stabilité et à la réconciliation nationale en vue de surmonter les difficultés politiques et sécuritaires qui pourraient en découler, de manière à pouvoir régler les différends par la négociation politique au niveau tant national qu'international.

Le Venezuela sait que la gestion de ces situations de conflit constitue un défi aussi bien pour les gouvernements des pays de la région que pour les organismes régionaux et sous-régionaux et l'ONU. Les actes de violence extrême dus à plusieurs facteurs politiques et socioéconomiques qui sont cause de conflit représentent un défi majeur pour la paix, et c'est pourquoi nous condamnons fermement toutes les violations des droits de l'homme ou du droit international humanitaire pendant les affrontements armés, et insistons sur l'importance de la reddition des comptes pour mettre fin à ces cycles d'impunité qui persistent. Nous appuyons aussi la lutte contre le trafic illicite et la prolifération d'armes légères et de petit calibre, qui font aussi peser une menace sur la stabilité de la région. Nous pensons qu'il faut que e la communauté internationale, et le Conseil de sécurité en particulier, redoublent d'efforts pour interdire le transfert d'armes à des acteurs non étatiques.

Il importe de fournir un appui direct aux pays qui sortent d'un conflit pour les aider à ne pas retomber dans le conflit, et ce en les dotant des moyens de gérer leurs ressources naturelles et leurs économies par eux-mêmes, notamment en renforçant leurs institutions. La coopération inconditionnelle des donateurs internationaux, des institutions financières internationales et des partenaires bilatéraux est essentielle pour promouvoir les projets de développement, réduire la vulnérabilité de la population et revitaliser les économies des pays de la région. Nous estimons que le système des Nations Unies doit continuer de promouvoir le développement économique de la région des Grands Lacs dans le cadre d'une approche holistique. Il est fondamental, dans le règlement des conflits, de s'attaquer aux causes économiques et sociales sous-jacentes des problèmes dont pâtissent de longue date ces États. Le processus politique doit être mené de façon multidimensionnelle, en s'appuyant sur les piliers que sont le développement, la protection des droits de l'homme et l'élimination de la pauvreté, ce qui profitera en fin de compte à tous.

Enfin, nous réaffirmons notre solidarité et notre appui à l'action que mènent les pays d'Afrique pour promouvoir la paix et le développement économique et social de leurs peuples. Nous considérons que la concrétisation des priorités établies dans la feuille de route pour le Cadre régional stratégique régional de l'ONU pour les Grands Lacs doit être notre objectif commun, appuyé par l'ensemble de la communauté internationale.

M. Seck (Sénégal) : Monsieur le Président, la délégation sénégalaise se réjouit de vous voir présider en personne la présente séance du Conseil de sécurité. Elle se réjouit également de l'exposé présenté par le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, et des interventions de M. Said Djinnit, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, de M. Smail Chergui, Commissaire à la paix et la sécurité de l'Union africaine, et de M. Vijai Pillai, Conseiller au sein du Bureau du Vice-Président de la Banque mondial pour l'Afrique.

La délégation sénégalaise apprécie à sa juste valeur l'occasion que la présidence angolaise nous offre d'échanger aujourd'hui au Conseil de sécurité sur une problématique d'une brûlante actualité, celle de la prévention et du règlement des conflits dans la région des Grands Lacs.

La thématique est d'importance en ce qu'elle concerne directement une dizaine de pays situés au cœur de l'Afrique, dans une région névralgique mais malheureusement affligée depuis des décennies par des crises multidimensionnelles aux causes diverses, tenant à des facteurs à la fois historiques, démographiques, économiques, sociaux et politiques même. L'intérêt du thème réside également dans les nombreuses initiatives régionale en cours visant à juguler cette dynamique « crisogène » pour l'inverser en un cycle vertueux de stabilité, de prospérité, de développement durable inclusif.

L'examen de la situation dans les Grands Lacs pointe inévitablement sur l'acuité avec laquelle se posent les questions liées à la terre, aux ressources naturelles, au partage du pouvoir, à l'état de droit et à la bonne gouvernance, qui sont autant de facteurs qui constituent un terreau fertile pour les affrontements intercommunautaires.

Nous reviennent à l'esprit le génocide survenu au Rwanda en 1994 et les guerres intercommunautaires au Burundi, tragédies qui ont culminé en une spirale d'instabilité dans cette région importante du continent.

Aux séquelles encore vivaces de ces tragédies sont venus s'ajouter d'autres conflits régionaux, le tout ayant laissé des marques profondes dans la confiance et dans les relations entre États, posant ainsi des défis et contraintes de taille à la nécessaire coopération régionale. En effet, différents rapports présentés sur le sujet, y compris ceux du Secrétaire général, laissent percevoir une certaine constante dans les causes et les manifestations des crises qui secouent la région. Sans être exhaustif, nous pouvons, entre autres, relever la prolifération des groupes armés non étatiques; les tensions intercommunautaires ou à caractère ethnique; les problèmes de gouvernance et de démocratie; l'exploitation illégale des ressources naturelles qui alimente les conflits; les flux cycliques de réfugiés et de personnes déplacées internes ainsi que leurs conséquences humanitaires; le nombre élevé de victimes civiles dans ce contexte d'insécurité; les abus à caractère sexuel et sexiste, en particulier à l'encontre des femmes et des jeunes filles; sans oublier le cas dramatique des enfants souvent enrôlés par les parties belligérantes.

Face à ces défis cruciaux, la dynamique enclenchée par la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs prend tout son sens, en ce qu'elle permet d'asseoir une approche régionale holistique qui, au-delà des réponses ponctuelles et forcément fragmentées aux crises et conflits, tient compte des exigences de prévention, d'intégration, de promotion de la paix et de développement durable dans la région. Ainsi, le Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs, signé en 2006 par les membres de cette organisation, constitue, aux yeux de la délégation sénégalaise, une bonne référence pour impulser et coordonner les efforts régionaux suivant les axes ci-après : paix et sécurité; démocratie et bonne gouvernance; développement économique et intégration régionale; et questions humanitaires et sociales.

Une approche similaire semble justifier la conclusion de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, qui, comme son nom l'indique, est plus spécifiquement destiné à prendre en charge les défis que posent à la région l'insécurité chronique qui sévit dans l'est de la République démocratique du Congo. C'est le lieu, pour ma délégation, d'inviter les pays signataires à renforcer leur engagement et leur coopération en faveur de la mise en œuvre effective de cet important instrument régional.

L'examen de plusieurs situations de crise en Afrique enseigne que le leadership régional, lorsqu'il est bien assumé, peut s'avérer déterminant dans la prévention et la résolution des conflits. C'est la raison pour laquelle il importe d'œuvrer à une meilleure harmonisation des politiques lancées par différentes organisations sous-régionales, régionales et internationales à l'endroit de la région des Grands Lacs, et ce, pour une action coordonnée et efficace à toutes les étapes, depuis l'alerte précoce jusqu'à la résolution durable des conflits, en passant par la consolidation de la paix, qui s'avère être un formidable levier de prévention de la résurgence des crises. En outre, consciente de l'importance de la coopération entre les Nations Unies et les organisations régionales, la délégation sénégalaise voudrait insister sur le renforcement d'un partenariat plus synergique entre le Conseil de sécurité et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, que votre pays préside si efficacement, Monsieur le Président. La délégation sénégalaise est convaincue qu'une telle mutualisation

des efforts et des moyens est un gage de renforcement des capacités et de l'efficacité des instances régionales en matière de prévention et de résolution des conflits.

Les sérieux défis en matière de sécurité auxquels est confrontée la région des Grands Lacs nécessitent un engagement renforcé de la communauté internationale et une coopération régionale optimale, notamment afin de mettre fin à la menace des groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo et de lutter de manière efficace contre l'exploitation illégale des ressources naturelles. Il faut également un engagement fort des États de la zone et des organisations régionales et sous-régionales, appuyées en cela par les instances internationales compétentes, pour prendre en charge de manière efficace et durable la problématique des processus électoraux qui, trop souvent, se déroulent sur fond de tensions pouvant déboucher sur des conflits dévastateurs.

C'est aussi le lieu de saluer la contribution remarquable des femmes de la région à la paix et à la réconciliation, à travers notamment le Programme pour les femmes de la région des Grands Lacs, plate-forme permettant à ces dernières de faire entendre leur voix et de participer plus activement aux décisions ainsi qu'au développement économique et social de leur région. Illustration concrète de l'application de la résolution 1325 (2000) sur « les femmes et la paix et la sécurité », ce programme justifie déjà de réalisations significatives, qui commandent davantage de soutien aux plans régional et international.

Je voudrais terminer en soulignant la dimension développementale de la recherche des solutions aux défis qui se posent à la région des Grands Lacs, pour en appeler à la pleine inclusion, non seulement des femmes, mais aussi des jeunes, aux activités du Forum du secteur privé de la région des Grands Lacs.

M. Yoshikawa (Japon) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais remercier sincèrement l'Angola pour le rôle de chef de file qu'il joue, en sa qualité de Président de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, dans la consolidation de la paix et de la sécurité dans la région. Je remercie également le Secrétaire général et les intervenants de leurs exposés.

Aujourd'hui, je voudrais me concentrer sur une question fondamentale – l'importance de la prévention des conflits ou de la reprise de conflits. Selon l'édition 2011 du Rapport sur le développement dans le monde, 57 % de tous les pays qui ont connu une guerre civile entre 1945 et 2009 ont été de nouveau frappés par un conflit. Malheureusement, tel est le cas pour la région des Grands Lacs. Les habitants de cette région vivent dans l'instabilité depuis trop longtemps. À cet égard, je voudrais faire part au Conseil des résultats du Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience de la Commission de consolidation de la paix.

En ma qualité de Président de ce Groupe de travail jusqu'à l'année dernière, j'ai organisé des discussions sur les défis auxquels sont confrontés les pays sortant d'un conflit pendant et après le retrait des missions des Nations Unies. Nous avons tiré deux enseignements de cet exercice. Le premier est qu'une attention soutenue de la communauté internationale est indispensable pour combler les lacunes politiques et financières résultant du retrait des missions des Nations Unies. Le deuxième est que les pays en transition doivent renforcer leurs capacités institutionnelles pour parvenir à une paix durable. La question est de savoir comment traduire ces enseignements en mesures concrètes au lendemain des conflits pour prévenir les reprises de conflit.

L'ONU dispose de nombreux outils de financement. En plus des fonds et programmes des Nations Unies, nous avons à notre disposition le Fonds pour la consolidation de la paix et le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine. Nous devons en faire bon usage. Un excellent travail est réalisé grâce à ces fonds. Je voudrais donner quelques exemples. Au Burundi, le Fonds pour la consolidation de la paix a récemment apporté son appui à un groupe de 512 femmes qui jouent un rôle de médiateur au sein de leurs communautés, en vue du règlement de plus de 5 000 litiges locaux. Ces femmes contribuent à réduire les tensions au sein des communautés et entre les communautés et les forces de sécurité.

Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine a aidé à renforcer les moyens d'action des localités touchées par le conflit dans l'Est de la République démocratique du Congo. Ce projet a permis d'aider la population à retrouver ses moyens de subsistance et d'agriculture, ce qui a été bénéfique aux rapatriés, aux personnes déplacées comme aux membres des collectivités d'accueil. Il a également permis de fournir à la population des services sociaux et une infrastructure locale améliorés. Ces deux fonds contribuent à renforcer les moyens d'action de la population dans des situations fragiles et à améliorer la résilience de la société pour parer à toute rechute dans le conflit.

Les pays en transition peuvent également avoir recours, dans le cadre de la consolidation de la paix, aux partenariats avec les Nations Unies et les donateurs bilatéraux. Je voudrais développer ici les mesures prises par le Japon en partenariat avec l'ONU au sujet spécifiquement de la République démocratique du Congo.

Le premier exemple est un programme de renforcement des institutions. Le Japon a fourni pendant 12 ans une formation à plus de 20 000 policiers sur les 100 000 au total que compte le pays, en collaboration avec les forces de police de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo. Cela signifie qu'un policier sur cinq, dans ce pays, a été formé par le Japon. Nous nous sommes également attelés à la formation des formateurs afin de renforcer les moyens de formation de la République démocratique du Congo. Étant donné que la plupart des policiers de ce pays, malheureusement, commencent à travailler sans la moindre formation, nous pensons que le programme a grandement contribué à renforcer les capacités des forces de police de la République démocratique du Congo.

Le deuxième exemple est un projet de réinsertion d'enfants anciennement associés à des groupes armés dans le système scolaire de l'Est de la République démocratique du Congo. Les enfants sont mêlés discrètement aux autres enfants des écoles afin de ne pas laisser naître de préjugés. Le soutien fourni dans le cadre de ce projet est non seulement destiné aux enfants, mais également à l'ensemble de la collectivité, pour que la possibilité soit donnée aux enfants d'aller à l'école. Ainsi, par exemple, les parents reçoivent un soutien pour assurer leur propre subsistance. Il importe en effet que les enfants ne soient pas vus comme nécessaires pour servir de main d'œuvre. De même, un centre de formation professionnelle en faveur de l'emploi des jeunes a été construit. Il s'agit d'un projet au long cours mené en collaboration avec le Gouvernement congolais, ONU-Femmes, le Programme alimentaire mondial, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Nous en attendons des résultats fructueux.

Le Japon souhaite organiser un débat public sur le thème de la consolidation de la paix en Afrique quand nous assurerons la présidence du Conseil au mois de juillet. Nous aimerions tirer pleinement parti du débat très opportun d'aujourd'hui pour préparer ce débat public de juillet.

M. Iliichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Ministre, nous nous félicitons de vous voir présider aujourd'hui le Conseil de sécurité, et nous espérons que votre participation personnelle à la présente séance, ainsi que le rôle actif que joue l'Angola au sein de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, permettront d'intensifier l'action de cet organe dans la recherche de solutions aux problèmes auxquels est confrontée la région.

L'action menée par la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs est complétée par les efforts actifs que déploie la communauté internationale pour régler le conflit et normaliser la situation dans la région des Grands Lacs. On a pu voir une illustration de cet engagement constructif notamment dans le voyage effectué récemment dans la sous-région par le Secrétaire général, ainsi que dans le succès obtenu par la Conférence sur l'investissement du secteur privé dans la région des Grands Lacs. Espérons que cela permettra de donner un nouvel élan à la coopération économique dans la région et d'y renforcer la paix et la confiance. À cette occasion, nous tenons à souligner le rôle joué par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, Said Djinnit, dans l'organisation de cette conférence.

La pierre angulaire de la stabilité dans la région des Grands Lacs est l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région signé en 2013. La Russie appelle tous les signataires à honorer les obligations nées de cet accord, en respectant notamment les principes de souveraineté et de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États, et en mettant en place des mesures de renforcement de la confiance entre les pays de la sous-région. Dans ce contexte, nous ne pouvons qu'exprimer notre préoccupation au sujet des accusations mutuelles entendues récemment, y compris au sujet du recrutement de combattants dans les rangs des réfugiés. Nous exhortons les parties à faire preuve de la plus grande retenue et à prendre des mesures pour désamorcer les tensions, notamment à l'aide du Mécanisme conjoint de vérification élargi prévu par l'Accord-cadre.

Force est de constater que, trois ans après la signature de l'Accord-cadre, la composante militaire est loin d'être encore pleinement une réalité. Nous saluons les efforts du Gouvernement congolais pour poursuivre la lutte contre les bandes armées et la stabilisation de la situation. Toutefois, ces entités sont

toujours actives dans le pays et la région et prolongent, par leurs activités, les conflits inter-ethniques, tout en provoquant la prolifération illégale des armes et une nouvelle dégradation de la situation humanitaire. Il est clair qu'il ne peut y avoir de solution purement militaire au conflit. Nous avons besoin d'un ensemble de mesures permettant de remédier aux causes profondes de ce conflit, notamment par le renforcement de l'autorité de l'État dans les zones évacuées par les rebelles. Parallèlement, nous exhortons le Gouvernement et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo à reprendre rapidement leurs opérations conjointes à grande échelle afin de neutraliser les groupes armés illégaux, et nous nous félicitons de la signature de l'accord de janvier sur la reprise de la coopération en la matière.

Nous sommes également préoccupés par l'état d'avancement du processus de rapatriement en République démocratique du Congo, depuis l'Ouganda et le Rwanda, de plusieurs centaines d'ex-combattants du Mouvement du 23 mars, puisque, en dépit des efforts déployés dans le cadre de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, il est pratiquement au point mort. Or, pendant ce temps, le manque de résultats concrets risque d'inciter les anciens militants du Mouvement à récidiver. On pourrait faciliter la mise en œuvre de l'Accord-cadre en renforçant les structures de gouvernance. Nous saluons à cet égard les mesures prises par les pays signataires pour accroître l'efficacité du Mécanisme de suivi régional, ainsi que du Comité d'appui technique.

De nombreux pays de la région sont en plein processus d'établissement d'institutions démocratiques ou de réforme de ces institutions, et certains abordent une période pré-électorale cruciale. Nous nous félicitons des efforts de médiation et des bons offices déployés par l'Organisation des Nations Unies et par les organisations régionales afin d'aider à mettre en place des mécanismes nationaux de dialogue politique. Cela étant, il ne fait aucun doute que toute évolution politique intérieure ne débouchera sur la stabilité à long terme que si ce sont les peuples eux-mêmes qui l'ont conçue et qui la prennent en charge; les recettes toutes faites imposées en pareil cas sont inacceptables.

En tant que membre du Groupe des amis de la région des Grands Lacs, la Russie entend quant à elle continuer de contribuer au processus de paix dans la région.

M. Rosselli (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de féliciter la présidence angolaise du Conseil de sécurité de l'organisation du présent débat ainsi que de la note de cadrage que vous avez fait distribuer (S/2016/223, annexe). Je voudrais également dire notre satisfaction de voir participer à cette séance de nombreux autres Ministres et Vice-Ministres, ainsi que l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, et le Conseiller au sein du Bureau du Vice-Président de la Banque mondiale pour l'Afrique. L'Uruguay salue également la présence du Secrétaire général au début de cette séance et souligne avec satisfaction le travail qu'il accomplit dans les différents domaines de son action, pour lequel il l'assure de tout son soutien.

À ce stade du débat, une grande partie des questions faisant l'objet de mes notes ont été couvertes par ceux qui ont pris la parole avant moi, et je vais donc présenter ici un résumé succinct et demander au Secrétariat de bien vouloir utiliser pour la déclaration de l'Uruguay le texte écrit présenté par nous.

La délégation de l'Uruguay se joint à celles qui ont exprimé leur satisfaction face à l'évolution favorable de la situation dans la région des Grands Lacs, à différents égards, et en particulier l'intense activité déployée par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le travail d'excellente qualité réalisé en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies sur toute cette question.

Comme d'autres délégations, nous tenons également à souligner l'importance fondamentale que nous attachons au développement, à la protection des droits de l'homme et à la paix et la sécurité dans la région, et insistons sur la nécessité de s'attaquer aux causes structurelles qui sous-tendent tous les conflits qui y sévissent. Notre pays s'est engagé depuis longtemps en faveur de la stabilité et de la pacification de la région des Grands Lacs, comme l'attestent notamment les contingents que nous fournissons à la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO).

Nous sommes en accord avec ce qui a été dit il y a quelques minutes dans cette salle pour ce qui est de l'importance que revêtent les opérations de maintien de la paix dans la région des Grands Lacs ainsi que leur continuité. Nous sommes d'autant plus d'accord avec ces propos, compte tenu des menaces qui pèsent sur leur continuité à la suite des mesures unilatérales qui ont été

prises dans certaines situations ces derniers jours. En ce qui concerne la MONUSCO, l'Uruguay tient à exprimer sa satisfaction au sujet de l'accord signé récemment entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo et la MONUSCO en vue de relancer la coopération entre la Mission et les Forces armées de la République démocratique du Congo. Convaincus que le renforcement de la coopération entre le Gouvernement congolais et l'ONU est essentiel pour l'exécution du mandat de la Mission, nous espérons que cet accord sera pleinement mis en œuvre.

De même, l'Uruguay suit de près l'évolution du processus politique, et attend avec intérêt la tenue d'élections démocratiques en République démocratique du Congo dans le cadre d'un processus électoral transparent et ouvert à tous. À cet égard, l'Uruguay tient à exprimer son soutien au travail accompli par le facilitateur de l'Union africaine, l'ancien Premier Ministre du Togo, M. Edem Kodjo, en vue d'appuyer un dialogue transparent et inclusif entre tous les acteurs politiques. Il est indispensable que les autorités veillent au respect des droits de l'homme et évitent les poussées de violence avant, pendant et après les élections.

L'Uruguay est préoccupé par la situation politique qui règne actuellement au Burundi et par le nombre croissant de violations des droits de l'homme commises sur son territoire, et compte que les parties parviendront à un règlement pacifique et négocié du conflit. Il estime, en outre, que les milliers de réfugiés du Burundi qui ont été déplacés vers les pays voisins doivent être un motif de préoccupation et une priorité pour la communauté internationale. Dans ce contexte, l'Uruguay tient à remercier le Secrétaire général des efforts qu'il a déployés au cours de sa récente visite au Burundi, qui a fait suite à la visite effectuée par les membres du Conseil de sécurité. Nous comptons que le Président Pierre Nkurunziza honorera ses engagements et autorisera l'ouverture d'un dialogue transparent et sans exclusive entre les parties concernées.

L'Uruguay est particulièrement préoccupé par les répercussions que la situation au Burundi pourrait avoir au niveau régional, ainsi que par les tensions qui ont surgi entre le Gouvernement burundais et le Rwanda. À cet égard, nous exhortons les Gouvernements des deux pays à régler leurs différends par la voie du dialogue, parce qu'en revitalisant leurs relations de bon voisinage et en faisant preuve d'un esprit de coopération, ils contribueront à ancrer la paix et la stabilité dans la durée.

Nous ne saurions terminer notre déclaration sans appeler les gouvernements des pays de la région et la communauté internationale dans son ensemble à joindre leurs efforts en vue d'instaurer la stabilité politique et sociale dans la région des Grands Lacs. Ces efforts doivent se fonder sur le strict respect du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des pays voisins et sur un engagement renouvelé de ne pas tolérer ni apporter une aide ou un appui, de quelque nature que ce soit, aux groupes armés opérant dans la région, ni d'offrir un refuge ou une protection à toute personne accusée de crimes graves. Les parties doivent, en outre, coopérer avec la Cour pénale internationale pour arrêter les personnes accusées de ces crimes, le cas échéant, afin d'éviter que l'impunité ne prévale, de mettre un terme à une situation humanitaire extrêmement grave et d'assurer la protection des civils et le strict respect des droits fondamentaux de toutes les personnes sans distinction.

M. Liu Jieyi (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine remercie l'Angola d'avoir pris l'initiative d'organiser le débat public d'aujourd'hui. Nous sommes heureux de voir le Ministre angolais des affaires étrangères, M. Chikoti, présider la séance d'aujourd'hui ici à New York. Je remercie de leurs exposés le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, M. Said Djinnit, le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, M. Smail Chergui, et le représentant de la Banque mondiale, M. Vijay Pillai.

La région des Grands Lacs, qui est au cœur du continent africain, bénéficie d'une longue histoire et d'un riche patrimoine culturel et dispose d'un énorme potentiel de développement. Elle est, toutefois, confrontée depuis longtemps à de fréquents conflits armés et à l'instabilité de son environnement sécuritaire, qui entraînent le sous-développement et une situation humanitaire bien sombre. La Chine se félicite de la visite du Secrétaire général au Burundi et en République démocratique du Congo à la fin du mois de février, au cours de laquelle il a assisté au premier investissement du secteur privé dans la région des Grands Lacs, ce qui en dit long sur l'attention et l'appui que l'ONU accorde à la paix et au développement dans la région.

Les États de la région des Grands Lacs sont une communauté interdépendante au destin commun et aux intérêts partagés. Les intérêts de tous les pays de la région seront servis au mieux s'ils assurent leur sécurité commune, réalisent un développement partagé et

promeuvent une coopération qui profite à tous. La Chine appuie l’action menée par la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs pour faciliter la mise en œuvre de l’Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, travaillant énergiquement à régler les conflits régionaux par le biais des bons offices et promouvant la sécurité générale et le développement commun de la région sur tous les fronts. La Chine salue les efforts déployés par les pays de la région des Grands Lacs et forme le vœu que toutes les parties rétablissent la confiance entre elles afin de parvenir à un consensus conforme à leurs intérêts communs en tant que pays de la région, s’engagent à éliminer les causes profondes des différends et des conflits qui les opposent et instaurent une paix durable et un développement partagé au sein de la région. À cet égard, je tiens à mettre en lumière les quatre points suivants.

Tout d’abord, l’Accord-cadre doit être systématiquement mis en œuvre pour atteindre les objectifs communs. La Chine encourage les pays de la région à respecter leur souveraineté, leur indépendance et leur intégrité territoriale respectives, à promouvoir activement la confiance politique entre les parties et à renforcer les relations de bon voisinage. Nous espérons que la communauté internationale, conformément au souhait du Gouvernement de la République démocratique du Congo, l’aidera à accélérer la réforme du secteur de la sécurité, à renforcer la gouvernance dans la partie orientale du pays et à promouvoir la réconciliation nationale, tout en appuyant fermement le Mécanisme de suivi régional et le Comité d’appui technique de l’Accord-cadre. La Chine se félicite de la proposition formulée par l’Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Djinnit, concernant les neuf priorités arrêtées pour la période 2015-2017, et soutient le rôle positif et constructif qu’il a constamment joué pour aider les États de la région des Grands Lacs à mettre en œuvre l’Accord-cadre.

Deuxièmement, le renforcement des capacités régionales en matière de sécurité et la coopération régionale doivent être améliorés pour assurer la sécurité commune. La Chine se félicite des efforts positifs déployés par le Gouvernement congolais pour renforcer les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et neutraliser les groupes armés, et lance un appel à la communauté internationale pour qu’elle intensifie la formation des FARDC et l’appui qui leur est apporté afin qu’elles puissent prendre en charge la défense de la sécurité nationale dans les plus brefs délais. Nous espérons que les États de la région appliqueront activement la Déclaration de Nairobi et œuvreront de concert pour assurer le rapatriement des ex-combattants du Mouvement du 23 mars et neutraliser les groupes armés comme les Forces démocratiques de libération du Rwanda et les Forces démocratiques alliées.

Nous espérons que la Mission de l’Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) aidera les FARDC à lutter contre les menaces posées par les groupes armés dans les limites du mandat confié par le Conseil de sécurité. La Chine se félicite de la décision du Gouvernement de la République démocratique du Congo et de la MONUSCO de reprendre les opérations militaires conjointes contre les groupes armés. Nous espérons que le dialogue stratégique entre les deux parties se poursuivra, et que des questions telles que la réduction des effectifs et le retrait de la MONUSCO seront dûment résolues, conformément aux souhaits et aux besoins concrets du Gouvernement de la République démocratique du Congo.

Troisièmement, il faut augmenter l’investissement dans le développement de la région afin de réaliser un développement commun. La pauvreté et le sous-développement sont parmi les causes profondes des conflits chroniques dans la région des Grands Lacs. La Chine se félicite de l’élaboration par les équipes de pays des Nations Unies dans la région des Grands Lacs du Cadre stratégique régional dont l’objectif est de soutenir l’intégration économique de la région, de stimuler les échanges transfrontaliers et de promouvoir la gestion durable des ressources naturelles. Nous appelons la communauté internationale à investir davantage dans l’agriculture, l’énergie, les infrastructures, les communications et le tourisme des pays de la région afin de créer plus d’emplois et de faciliter le commerce régional et la connectivité, de sorte que ces pays puissent tous partager les dividendes de la paix et parvenir à la prospérité économique. Nous espérons que la Banque mondiale mettra activement en œuvre l’Initiative de la région des Grands Lacs, honorera l’engagement qu’elle a pris de mettre 1,4 milliard de dollars à la disposition de la région le plus tôt possible, pour appuyer fortement l’amélioration des perspectives de développement économique et d’emplois de la région.

Quatrièmement, les fonctions des organisations régionales et sous-régionales devraient être mises à profit pour construire une synergie et tirer mutuellement parti de leurs avantages. L’Union africaine, la Conférence

internationale sur la région des Grands Lacs, la Communauté de l'Afrique de l'Est, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et d'autres organisations régionales et sous-régionales ont leurs racines en Afrique et ont donc une bonne connaissance du continent et de ses besoins. Elles bénéficient d'avantages importants, ont joué un rôle notable et ont accumulé une riche expérience dans le traitement des questions telles que celles concernant le Burundi, la République démocratique du Congo et le Soudan du Sud.

La Chine appuie les efforts conjoints menés actuellement par les organisations régionales et sous-régionales compétentes pour résoudre les problèmes pressants de la région par le dialogue, la médiation et les bons offices. L'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale dans son ensemble doivent renforcer la coordination avec ces organisations régionales et sous-régionales et travailler ensemble pour faire de la région des Grands Lacs une région pacifique et stable.

La Chine attache une grande importance au développement de ses relations avec l'Afrique. Lors du Sommet à Johannesburg du Forum sur la coopération sino-africaine, en décembre 2015, S.E.M. Xi Jinping, Président de la Chine, a proposé cinq piliers pour les relations sino-africaines : l'égalité politique et la confiance, une coopération économique gagnant-gagnant, des échanges culturels mutuellement enrichissants, une assistance mutuelle en matière de sécurité, et la solidarité et la coordination dans les affaires internationales. La Chine est prête à s'engager dans une coopération pratique et axée sur les résultats avec l'Afrique dans les 10 domaines suivants : l'industrialisation, la modernisation de l'agriculture, les infrastructures, le financement, le développement vert, le commerce et l'investissement, la réduction de la pauvreté, la santé publique, la culture et la paix et la sécurité. La Chine est prête à travailler avec l'ensemble du continent africain à mettre en œuvre les résultats du Sommet de Johannesburg, à améliorer les moyens de subsistance en Afrique et à aider de manière continue les États africains à renforcer leurs capacités de développement indépendantes en tenant compte de leurs besoins réels.

La Chine a toujours appuyé le processus de paix dans la région des Grands Lacs et a envoyé à plusieurs reprises dans les pays de la région un représentant spécial du Gouvernement pour les affaires africaines en mission de bons offices. La Chine est un acteur actif dans la MONUSCO; elle soutient l'Afrique dans la lutte qu'elle mène à sa manière contre ses propres problèmes; elle contribue à la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et à la Communauté de l'Afrique de l'Est et aide les organisations régionales concernées à promouvoir la paix régionale. Nous sommes prêts, de concert avec les pays de la région et la communauté internationale, à mener des efforts inlassables en faveur de la paix, de la stabilité, de la prospérité et du développement de la région des Grands Lacs.

M. Yelchenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : C'est un grand plaisir, Monsieur le Ministre, de vous voir présider notre séance.

Je souhaite d'emblée dire que l'Ukraine s'associe elle aussi à la déclaration qui sera faite au nom de l'Union européenne.

La situation de sécurité dans la région des Grands Lacs reste une question d'actualité inscrite à l'ordre du jour du Conseil de sécurité après plusieurs décennies au cours desquelles ce sujet a fait l'objet d'examens et de nombreuses décisions. Les causes profondes des conflits dans la région ne sont que trop familières : les rivalités inter- ethniques et intertribales, la gouvernance inefficace, la faiblesse des institutions politiques, des systèmes judiciaires favorables à ceux qui se trouvent au pouvoir, des niveaux élevés de corruption, une pauvreté généralisée, les activités omniprésentes et profondément déstabilisatrices de groupes armés incontrôlés, les flux de réfugiés et de personnes déplacées dus à des conflits armés et à l'instabilité interne, et des frontières poreuses et fluides.

Dans ce contexte, la situation en République démocratique du Congo reste l'un des plus grands sujet de préoccupation. Comme le disait Franz Fanon, un penseur et philosophe afro-antillais influent : « L'Afrique a la forme d'une arme à feu, et le Congo est la gâchette. Si cette gâchette explosive se déclenche, c'est toute l'Afrique qui va exploser ». Voilà pourquoi je voudrais brièvement aborder en premier lieu la situation en République démocratique du Congo.

Comme le Conseil le sait, la République démocratique du Congo n'a pas connu un transfert pacifique du pouvoir depuis les 55 ans de son indépendance. Aujourd'hui encore, nous craignons tous que le différend interne en cours sur les élections dans ce pays ne déclenche la violence, entraînant une contagion éventuelle de l'instabilité dans les pays voisins. La

Constitution de la République démocratique du Congo limite le mandat d'un président à deux mandats élus par le peuple. Cette disposition a été établie après des années du règne incontrôlé de Mobutu, et elle constitue une garantie contre un retour aux pratiques dictatoriales.

Il va de soi qu'un changement démocratique du pouvoir à travers des élections est un principe fondamental et une passerelle vers le progrès dans d'autres domaines du développement social et économique d'un pays ou d'une communauté, par opposition à un bouillonnement continu de discorde populaire, qui peut éventuellement éclater en une manifestation violente et forcer le pays à revivre des expériences passées de grande détresse. C'est pourquoi nous appelons tous les acteurs nationaux à poursuivre, pour le bien de leur propre peuple, le dialogue politique et à accepter la médiation internationale de l'ONU, de l'Union africaine ou d'une autre organisation régionale compétente.

On ne saurait ignorer un autre problème qui touche toute la région – les groupes armés irréguliers présents dans la République démocratique du Congo. Ils sont toujours actifs dans la partie orientale du pays et continuent de terroriser la population civile, en dépit de nos nombreux appels à leur neutralisation et au déploiement dans cette zone d'une des missions de maintien de la paix les plus importantes des Nations Unies, ce que nous soutenons sans réserve. À cet égard, en tant que Président du Comité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine, je voudrais attirer l'attention des membres du Conseil sur le fait que le Comité a récemment ajouté à la liste de ses sanctions l'odieuse Armée de résistance du Seigneur et son chef en réponse à ses activités destructrices violentes menées dans une grande partie de la région

Nous croyons que l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en République démocratique du Congo et dans la région reste l'un des principaux mécanismes multilatéraux susceptibles d'apporter la stabilité dans le pays. Partant des principes et dispositions clefs de ce document, il est de la plus haute importance que tous les acteurs et autres parties prenantes concernés poursuivent les efforts nécessaires pour s'acquitter des obligations et des engagements découlant de l'Accord-cadre. Compte tenu de l'engagement conjoint à ne pas interférer dans les affaires intérieures des pays voisins, nous sommes profondément préoccupés par les informations, y compris celles provenant du Groupe d'experts, faisant état de nombreux cas où le territoire et les capacités de pays voisins sont utilisés pour former des groupes armés et les faire passer dans les régions et les zones de conflit adjacentes.

L'exploitation illégale des ressources naturelles de la République démocratique du Congo demeure un autre sérieux obstacle à la paix et à la stabilité de la région. Malheureusement dans le contexte régional, les ressources naturelles tendent à alimenter les conflits plutôt que le développement durable et la prospérité économique. Étant donné les preuves de l'implication de certains membres de l'armée dans ce trafic et l'incapacité des autorités compétentes d'empêcher l'exploitation illégale des ressources naturelles, nous pensons que des efforts supplémentaires doivent être consentis pour s'attaquer à ce phénomène et inverser la tendance qui prévaut actuellement. À notre avis, l'initiative de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs visant à lutter contre l'exploitation illégale des ressources naturelles est un bon exemple d'effort pour trouver une solution commune garantissant que ces ressources servent à générer des revenus qui font cruellement défaut pour promouvoir le développement régional.

Le flux de réfugiés est un autre défi urgent que la région des Grands Lacs doit relever. L'instabilité interne, la mauvaise gouvernance, l'intolérance ethnique et les violations massives des droits de l'homme par les groupes armés illégaux poussent les populations à fuir. Le résultat est que le Burundi, le Rwanda, l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie accueillent actuellement environ 430 000 réfugiés venus de République démocratique du Congo. À ce sujet, je ne peux manquer d'évoquer la situation au Burundi. Nous ne pouvons nous permettre de laisser passer l'occasion d'empêcher la situation de conflit imminent de basculer dans le chaos. Les blessures sont encore fraîches et nous avons encore tous parfaitement en mémoire les terribles répercussions du génocide burundais de 1972 et de la guerre civile qui a sévi dans ce pays de 1993 à 2005. Il est du devoir du Conseil de sécurité et de la communauté internationale tout entière de faire en sorte que de tels événements tragiques ne se reproduisent pas. Les acteurs doivent tous tout mettre en œuvre pour empêcher toute évolution qui augmenterait le risque d'une guerre totale et d'une déferlante de violence sur la population burundaise. En ce qui le concerne, le Gouvernement burundais doit impérativement respecter ses engagements et ses obligations.

Je suis fier de la contribution de l'Ukraine aux efforts déployés par l'ONU pour stabiliser la région des Grands Lacs, et notamment du fait que nous sommes

l’un des principaux pays fournisseurs de contingents à la Mission de l’Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et que nous avons été membre et vice-président de la Commission de consolidation de la paix. Nous sommes déterminés à maintenir cet engagement, y compris en notre qualité de membre du Conseil de sécurité pour la période 2016-2017.

La paix, la stabilité et la prospérité dans la région des Grands Lacs nécessitent un engagement fort, une action conjointe et le dialogue. Ce sont des préalables indispensables pour régler les conflits en cours et prévenir de nouvelles crises et catastrophes. Nous espérons que le présent débat sera la contribution du Conseil au renforcement de cet engagement et témoignera de notre volonté inébranlable de nous acquitter de notre responsabilité en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales dans cette région d’une importance cruciale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle à tous les orateurs qu’ils sont priés de limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de quatre minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence. Les délégations qui ont préparé de longues déclarations sont priées de bien vouloir en distribuer le texte et d’en lire une version abrégée lorsqu’elles prendront la parole dans la salle. J’invite également les orateurs à parler à une vitesse raisonnable pour permettre aux interprètes de traduire leurs déclarations de façon optimale. J’informe toutes les personnes concernées qu’étant donné le grand nombre d’orateurs inscrits, la séance se poursuivra pendant l’heure du déjeuner.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Alain Amié Nyamitwe, Ministre des relations extérieures et de la coopération internationale du Burundi.

M. Nyamitwe (Burundi) (*parle en anglais*) : Tout d’abord, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que votre pays, l’Angola, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars 2016. Je vous remercie d’avoir convoqué à point nommé la présente séance sur la région des Grands Lacs. Cette région a en effet connu trois guerres majeures au cours des 25 dernières années, guerres qui ont fait 3 à 5 millions de morts et un très grand nombre de réfugiés. Nous devons tirer les enseignements du passé. Je tiens aussi à remercier le Secrétaire général, le Commissaire à la paix et à la sécurité de l’Union africaine, l’Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs et le représentant de la Banque mondiale de leurs exposés.

Nous nous associons à la déclaration qui sera faite au nom du Mouvement des pays non alignés.

Ma délégation sait gré à l’Envoyé spécial du Secrétaire général du rôle qu’il a joué dans l’organisation de la Conférence sur l’investissement du secteur privé dans la région des Grands Lacs, tenue en février. Nous estimons que créer des débouchés économiques pour les jeunes est absolument déterminant pour prévenir les conflits. Je voudrais aussi saluer le rôle positif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs dans la lutte contre l’exploitation illégale des ressources naturelles et le règlement des problèmes régionaux liés à la paix et à la sécurité.

Le Burundi se relève d’une tentative violente et de grande envergure de provoquer un changement de régime. Tous les moyens possibles et imaginables ont été employés dans le cadre de cette campagne qui a mobilisé des groupes de personnes très variés et dont les échos se sont fait entendre jusque dans ces murs, ici-même. L’information a été manipulée et toutes sortes de prophéties ont rivalisé les unes avec les autres pour prédire le pire au Burundi. Manifestement un certain crédit a été accordé aux diverses allégations proférées par l’opposition, allégations qu’au moins un orateur a relayées à la présente séance aujourd’hui.

L’histoire ne commence pas avec la réélection du Président Pierre Nkurunziza. En fait, lorsqu’on analyse la situation que mon pays est actuellement en train de régler, force est de constater que la violence a précédé le mandat actuel du Président. Le 30 décembre 2014, le Burundi a été attaqué par un groupe affilié à un parti politique d’opposition dans le but de faire dérailler le processus électoral et d’installer au pouvoir un nouveau régime politique au Burundi. L’insurrection d’avril 2015 a été orchestrée par le même cercle de politiciens en lien avec des éléments de l’armée et de la police, toujours dans le but de renverser le Gouvernement. La tentative de coup d’État du 13 mai 2015 et les attaques en provenance du Rwanda voisin qui ont suivi ont confirmé que l’objectif ultime était bien le changement de régime.

Il va sans dire que l’information a été manipulée et que certaines organisations ont revu leurs politiques à l’égard de mon pays en s’appuyant sur des analyses erronées voire sans même procéder à une quelconque analyse. Les groupes qui, au nom de l’exercice du droit de réunion, se sont employés à massacrer des civils

innocents au fil des derniers mois se révèlent aujourd'hui au grand jour. Nombreux sont ceux qui confessent leurs crimes, donnant les noms de leurs leaders et des pays qui les ont entraînés. C'est avec horreur et consternation que nous découvrons un par un des charniers dans les foyers de l'insurrection. Pourtant, il n'y pas si longtemps, notamment lorsque trois bases militaires stratégiques ont été visées par des attaques simultanées, les forces gouvernementales étaient montrées du doigt, au mépris total de leur droit à la légitime défense et du caractère agressif des assaillants. Aujourd'hui encore, dans cette salle il y a tout juste quelques minutes, le Ministre britannique a décidé d'attaquer le Burundi sur cette question sans même prendre en compte ces faits nouveaux.

Le Burundi n'est pas au bord du précipice. Contrairement aux discours que nous avons entendus ici, notre conviction est que la situation sur le plan de la sécurité s'améliore. Le Président Nkurunziza et le Gouvernement sont déterminés à faire face aux difficultés actuelles. Dans le domaine des droits de l'homme, par exemple, notre gouvernement a multiplié les gestes de bonne volonté, dans le plein respect de notre législation et de notre souveraineté. Un décret présidentiel accordant la grâce à 2 000 prisonniers a été publié et ces détenus sont en train d'être remis en liberté. Parmi eux se trouvent des jeunes qui ont été arrêtés pour des actes de violence contre l'État et la population civile commis au cours des derniers mois.

Nous comprenons les préoccupations légitimes qui ont été exprimées ici et là, mais nous saisissons la présente occasion pour inviter nos amis, qu'ils soient proches ou lointains, à comprendre la situation singulière qui est la nôtre. En tant qu'État souverain, le Burundi dispose de lois qui doivent être respectées, comme il sied à tout État indépendant.

Il y a un pays qui s'appelle Burundi.

Au regard de tout cela, nous avons des difficultés à comprendre certaines des décisions prises à l'encontre de notre pays par quelques partenaires, qui proclament sans cesse, *urbi et orbi*, qu'ils veulent la paix et la stabilité au Burundi. Interrompre l'aide accordée au Gouvernement ne tombe dans aucune catégorie de mesures visant à stabiliser le pays, bien au contraire.

Notre gouvernement a offert sa coopération pour ce qui est de la surveillance de la situation des droits de l'homme sur le terrain. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a dépêché une équipe de trois experts, dont la mission s'est terminée la semaine dernière. Nous mettons actuellement la dernière main au mémorandum d'accord conclu avec l'Union africaine sur la surveillance de la situation des droits de l'homme. Le nombre d'observateurs est désormais de 200 : 100 sont responsables des droits de l'homme; les 100 autres sont des experts militaires, et une partie de leur mandat sera de surveiller la frontière avec le Rwanda.

Les actes criminels liés aux charniers, sur lesquels la lumière n'a pas pu être faite pendant des mois, ne sont plus des mystères. Nous savons désormais qui a tué les trois religieuses italiennes il y a deux ans, et qui a tué et enterré à la hâte des civils innocents dans des zones jusqu'alors couvertes par des manifestations téléguidées. Les criminels ont commencé à parler; ils dévoilent à présent qui leur a fourni quoi, et quel pays en particulier a joué quel rôle.

S'agissant du droit d'association, je tiens à appeler à la prudence, car certains groupes qui prétendent s'exprimer pour défendre la cause des droits de l'homme s'emploient plutôt en réalité à promouvoir l'une des parties au conflit. Parfois, ils encouragent la haine ethnique, avec toutes les conséquences que cela comporte.

Quant à la liberté de la presse, deux stations de radio qui avaient été fermées dans le sillage de la tentative de coup d'État ont reçu l'autorisation de recommencer à émettre. Aujourd'hui, 13 stations de radio émettent sur le territoire. Seules trois sont encore fermées, pour des raisons évidentes, puisque des enquêtes sont en cours.

Concernant le dialogue, l'ancien Président Mkapa, de la Tanzanie, est déjà à pied d'œuvre. Vendredi dernier, il a bouclé sa visite dans la région en se rendant au Burundi, où il a été reçu par le Président Nkurunziza. Nous connaîtrons bientôt la marche à suivre. À notre avis, la stabilité, la sécurité et l'intégrité territoriale de l'État ne doivent pas être sacrifiés sur l'autel de l'ouverture. La résolution 2248 (2015) définit la voie à suivre. Le Président Mkapa doit être encouragé et soutenu. Notre gouvernement est convaincu de sa capacité à mener le processus de dialogue vers de nouveaux horizons. Entretemps, la Commission nationale de dialogue a lancé le débat sur des questions importantes relatives à la vie de notre nation. On ne peut pas être plus ouvert que cela puisque tous les citoyens du pays sont conviés à participer. Notre gouvernement demande à être appuyé.

Le Cadre stratégique régional de l'Organisation des Nations Unies pour la région des Grands Lacs a été établi parce que la région est grangrenée par des forces négatives et compte des millions de réfugiés. Ces deux problèmes aggravent la fragilité de la région. Le Cadre stratégique sert à régler ces deux problèmes en définissant les moyens de créer des richesses pour les générations futures tout en encourageant la coopération entre les pays concernés.

Bien évidemment, les actes d'agression sont contraires à la Charte des Nations Unies et à l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. Soutenir les éléments négatifs qui perturbent la paix dans les pays voisins est interdit par les instruments pertinents en vigueur. Recruter des réfugiés dans le seul but de déstabiliser le Burundi est une violation claire du droit international. La nature civile des camps de réfugiés doit être respectée. Je tiens à remercier le Secrétaire général d'avoir insisté sur cet aspect.

Tous les éléments que je viens de mentionner sont des actes commis contre le Burundi par la République du Rwanda. Le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo a signalé ces faits, à l'instar d'autres institutions et États. Les jeunes qui ont été arrêtés durant leur combat perdu à Kabarore, le 10 juillet 2015, ont donné de nombreux détails sur le parcours qu'ils ont effectué depuis les camps de réfugiés jusqu'au champ de bataille, en passant par des camps d'entraînement au Rwanda. Les autorités chargées de la sécurité en République démocratique du Congo ont également arrêté certains jeunes, qui, de même que des déserteurs de notre armée et des citoyens rwandais, lançaient des attaques contre leur pays depuis la partie est du territoire de la République démocratique du Congo.

Il faut agir d'urgence. Le Burundi a déjà saisi la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, qui a décidé, par deux fois au moins, de déployer au Rwanda le Mécanisme conjoint de vérification élargi, avec pour mandat d'établir les faits. Cette mission n'a toujours pas été autorisée par le Rwanda. Par ailleurs, notre gouvernement saisira bientôt les tribunaux internationaux de cette menace très sérieuse. L'action requise de la part du Conseil de sécurité ne préjuge naturellement pas du droit de l'État burundais d'entamer une procédure judiciaire.

Je tiens à réaffirmer l'attachement et l'appui sans réserve de mon pays au Cadre stratégique régional de l'Organisation des Nations Unies pour la région des Grands Lacs pour 2016-2017. Le Burundi coopérera pleinement pour concrétiser la feuille de route qu'il contient. Nous souhaitons que le cinquième point de cette feuille de route s'attache à faciliter le retour des réfugiés burundais. Nous nous tenons prêts à collaborer avec le Bureau du Secrétaire général dans ce sens.

Enfin, ma délégation tient à rappeler à tous nos partenaires qu'une évaluation sélective de la situation dans la région ne peut être d'aucune aide. Certains parlent aujourd'hui, en 2016, avec le ton qu'ils utilisaient pour évoquer les pays africains dans les années 50, en donnant des ordres à des nations pleinement souveraines. À tous points de vue, il est absolument inacceptable que certains s'autoproclament juges de nos pays. Le Burundi n'est la colonie d'aucun pays. Comme je l'ai dit tout à l'heure, notre pays s'engage à coopérer, mais pas à se soumettre. Toutes les initiatives africaines visant à régler la situation au Burundi devraient, de notre point de vue, être respectées et encouragées. Nous ne pouvons accepter aucune ingérence indue dans ces initiatives. Le facilitateur du dialogue interburundais est un ancien Président qui mérite d'être respecté, et non pas de recevoir des injonctions sur la manière dont il devrait s'acquitter de son rôle.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre portugais des affaires étrangères, S. E. M. Augusto Ernesto dos Santos Silva.

M. Silva (Portugal) (parle en espagnol; texte anglais fourni par la délégation) : C'est avec grand plaisir que je prends la parole pour la première fois devant le Conseil de sécurité au nom du Portugal à l'occasion de cette initiative opportune de la présidence angolaise. Je salue les efforts inlassables déployés par le Secrétaire général et son envoyé spécial pour la région des Grands Lacs à l'appui de la stabilité, de la paix, de la sécurité et du développement des pays de la région. À cet égard, nous nous félicitons du Cadre stratégique régional de l'Organisation des Nations Unies pour la région des Grands Lacs pour 2016-2017. Nous prenons acte avec satisfaction de l'élaboration, par l'Envoyé spécial du Secrétaire général, d'une feuille de route des priorités, ainsi que de la sélection de ses six composantes, qui correspondent toutes à des domaines que nous savons cruciaux pour lutter comme il convient contre les difficultés les plus importantes auxquelles se heurte la région.

Le Portugal, tant au plan national qu'en tant que membre de l'Union européenne, a appuyé et continuera d'appuyer les efforts consentis par les pays de la région

des Grands Lacs dans le cadre de leurs processus de réconciliation nationale, de consolidation démocratique, de développement socioéconomique durable et de promotion du respect des droits de l'homme, conformément à l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région adopté à Addis-Abeba en 2013.

Nous suivons la situation au Burundi avec une attention et une préoccupation particulières. Nous saluons les efforts de la Communauté d'Afrique de l'Est, de l'Union africaine et de l'ONU pour promouvoir un dialogue sans exclusive. Nous estimons que c'est la seule option viable qui permettra d'éviter une escalade du conflit et une nouvelle dégradation de la situation des droits de l'homme dans le pays.

L'Accord d'Arusha, qui est toujours en vigueur, est un bon exemple d'une solution africaine à un problème africain. Nous espérons que le conflit actuel sera réglé par un dialogue politique sans exclusive. Le déploiement sur le terrain de 200 experts militaires et observateurs de l'Union africaine est une mesure importante dans le bon sens.

Des progrès ont été accomplis dans le domaine de la sécurité en République démocratique du Congo. Cependant, la mise en œuvre des Déclarations de Nairobi ne progresse guère du fait des tensions persistantes et de la présence de groupes armés dans le pays. Dans ce contexte, nous saluons l'accord conclu récemment, qui permet de mener des opérations conjointes des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) contre les Forces démocratiques de libération du Rwanda. Il est donc crucial de fournir un appui solide à la MONUSCO et de promouvoir le renforcement de sa collaboration avec les FARDC. Nous soulignons l'importance que revêt le dialogue stratégique entre l'ONU et le Gouvernement congolais en ce qui concerne la stratégie de sortie de la MONUSCO, qui doit, selon nous, être progressive et suivre l'évolution de la situation sur le terrain.

Il est urgent de garantir l'ouverture et la représentativité du dialogue politique national en République démocratique du Congo. Toute modification du cadre constitutionnel ne faisant pas l'objet du consensus politique nécessaire représente un facteur de risque pour la stabilité du pays et pourrait avoir des répercussions néfastes sur tout le continent.

Les violations persistantes de l'accord de cessez-le-feu et la situation tragique en matière de droits de l'homme au Soudan du Sud sont profondément préoccupantes. Toutes les parties doivent s'engager d'urgence à respecter l'Accord-cadre pour la paix et à créer le Gouvernement de transition prévu. Il est également urgent de veiller à ce que l'aide humanitaire parvienne à ceux qui en ont besoin dans toute la région. Nous appelons donc à une coopération sans réserve de tous les États en vue de créer les conditions nécessaires pour ouvrir l'accès afin d'atténuer la souffrance des réfugiés, des personnes déplacées et des populations qui ont un besoin urgent d'aide humanitaire.

La politique étrangère portugaise accorde une place spéciale à l'Afrique. Par ailleurs, le Portugal est fermement attaché à un multilatéralisme efficace fondé sur la primauté de l'ONU dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous tenons à être un partenaire solide et solidaire, à la fois sur le plan bilatéral et dans le cadre de l'Union européenne. Nous poursuivrons dans cette voie, dans le plein respect du principe d'appropriation nationale et sur la base de la reconnaissance que les organisations régionales ont une responsabilité spécifique et jouent un rôle particulier.

Nous continuerons de prendre part aux efforts entrepris par la communauté internationale pour promouvoir le dialogue avec les pays de la région, notamment par le biais des organisations régionales et sous-régionales, en particulier l'Union africaine, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, la Communauté d'Afrique de l'Est et la Communauté de développement de l'Afrique australe.

Nous promouvrons et appuierons les initiatives de formation en matière de bonne gouvernance, les efforts de lutte contre la corruption, la distribution équitable des ressources, l'autonomisation des femmes et le droit à l'éducation. Nous sommes disposés à développer la coopération dans le domaine du renforcement des capacités, notamment en ce qui concerne la réforme des secteurs de la sécurité et de la justice. Nous encouragerons la participation du secteur privé et de la société civile à la mise en œuvre de projets qui promeuvent la paix et le développement.

Je saisis cette occasion pour saluer le travail accompli par l'Angola en sa qualité de Président de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, qui promeut les efforts visant à apporter des solutions pacifiques aux conflits et à favoriser le développement de la région.

Nonobstant les problèmes considérables auxquels elle est confrontée, la région des Grands Lacs a un potentiel énorme en termes de développement. Seules la paix et la sécurité permettront de créer les conditions essentielles au développement. Seule la paix peut permettre d'éviter l'exploitation des ressources naturelles par des seigneurs de la guerre et des factions rebelles. Seules la bonne gouvernance et des institutions solides permettront de garantir la transparence des industries extractives et de mettre en œuvre des politiques pour veiller à ce que le développement économique se traduise par le développement humain tangible de tous les segments de la population. Nul ne doit être laissé de côté.

La consolidation d'une culture démocratique repose sur la stabilité. Je ne parle pas d'une stabilité à tout prix, mais plutôt d'une stabilité fondée sur le strict respect de l'ordre constitutionnel, la primauté du droit, la transparence, des processus électoraux libres et réguliers, et la création d'institutions nationales qui protègent les intérêts de l'ensemble de la population.

Pour conclure, je réaffirme la volonté du Portugal de collaborer avec les pays de la région des Grands Lacs, en espérant que l'aspiration de Nelson Mandela à l'avènement d'une Afrique en paix avec elle-même devienne réalité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République démocratique du Congo, M. Tshibanda N'tungamulongo.

M. Tshibanda N'Tungamulongo (République démocratique du Congo) : Monsieur le Président, avant toute chose, je voudrais vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois de mars. Je me réjouis tout particulièrement de saluer, à travers vous, un pays frère et ami, l'Angola, avec lequel la République démocratique du Congo entretient des relations anciennes et excellentes, marquées du sceau de la confiance et de l'estime réciproques. Je voudrais ensuite vous remercier d'avoir pris l'initiative d'organiser ce débat important sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales, notamment la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs, thème qui traduit l'intérêt que le Conseil de sécurité porte à notre région, qui nous permet d'évaluer l'efficacité de notre action commune en faveur de la paix dans nos États et entre nos États, et qui nous offre l'occasion de réfléchir sur les solutions et les mécanismes à mettre en place en vue non seulement de résoudre les différends, mais aussi et surtout de les prévenir, avec pour ultime objectif de renforcer la coopération entre les États de la région et d'ouvrir ainsi une ère de paix et de stabilité durables. Je voudrais enfin me féliciter de la présence à cette séance de mes frères et amis Smail Chergui, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine; Maman Sidikou, Représentant spécial du Secrétaire général en République démocratique du Congo; et Said Djinnit, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, et saluer la manière dont ils s'acquittent de leurs missions respectives.

Le débat de ce jour a notamment pour intérêt de maintenir nos consciences éveillées face à une crise qui, de par sa durée et de par son coût sans précédent en vies humaines, en destructions massives de biens et d'infrastructures, en violations des droits humains et d'un point de vue humanitaire, constitue, pour les dirigeants et les peuples de la région des Grands Lacs, le test de leur sens des responsabilités; pour le Conseil de sécurité et les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, celui de leur pertinence et de leur efficacité; et pour le monde dans lequel nous vivons, la mesure de son humanité. La participation de la République démocratique du Congo à ce débat, comme à toutes les rencontres qui l'ont précédé, traduit donc, dans son chef, la prise de conscience de ces enjeux, la disponibilité permanente à œuvrer de concert avec les autres acteurs régionaux et internationaux pour relever les défis que ces enjeux posent, et la ferme détermination à assumer sa part de responsabilité pour que la paix et la concorde reviennent et se consolident dans cette partie du continent africain, pour que l'universalité des principes et valeurs qui fondent la Charte des Nations Unies y soit effective et pour que les objectifs de développement durable cessent d'être un mirage pour son peuple et les peuples de la région des Grands Lacs.

Les conflits à répétition dans la région des Grands Lacs sont la conséquence d'une conjonction de facteurs, au centre desquels se trouvent la faillite morale et politique des élites : faillite des élites nationales en matière de gouvernance, qui pendant longtemps a été, et dans certains cas demeure, caractérisée par le déni des droits fondamentaux des citoyens, la gestion patrimoniale des États et le non-respect du droit international, ouvrant ainsi la voie à l'instabilité politique, à la grogne sociale, aux conflits intercommunautaires dans les États et aux conflits ouverts ou larvés entre les États de la région. Faillite relative des élites, il faut bien le reconnaître aussi, au niveau de la communauté des nations, qui

n'a pas toujours été à la hauteur de ses responsabilités historiques par manque de courage ou du fait de la prévalence des intérêts nationaux divergents, y compris au niveau du Conseil, avec pour conséquence une application subjective et, partant, à géométrie variable, des règles du droit international. Fort heureusement, par-delà ces moments d'égarement et du fait des conséquences dramatiques de ces derniers, l'esprit de la Charte des Nations Unies a toujours prévalu et la pertinence de l'Organisation universelle ne s'est jamais démentie. Il en est de même de l'aspiration de nos populations à des conditions de vie meilleures, ainsi que de la détermination de nos peuples à maitriser leur destin, et donc à défendre et à préserver leur indépendance et leur souveraineté, dans le respect, au plan national, des règles de bonne gouvernance politique, économique et sociale, et, au niveau régional, des engagements et textes internationaux auxquels leurs États ont souscrit.

C'est dans ce cadre que s'inscrivent et doivent être évaluées beaucoup d'initiatives qui ont été prises par les États de la région et la communauté internationale. Je pense notamment à la création de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, la signature de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région des Grands Lacs, ainsi que l'adoption, par le Conseil, de plusieurs résolutions pertinentes, au nombre desquelles la résolution 2098 (2013).

Face à toutes ces initiatives, la République démocratique du Congo s'est illustrée par un comportement des plus responsables. Respectueuse des engagements régionaux et internationaux souscrits, elle s'applique à les mettre en œuvre. Il en est ainsi de l'Accord-cadre et des Déclarations de Nairobi, même si l'application de cette dernière fait, depuis un certain temps, l'objet d'obstruction de la part des dirigeants de l'ancien Mouvement du 23 mars. Mon pays demeure donc déterminé à éradiquer toutes les forces négatives et les groupes armés encore actifs sur son territoire. Amorcée au départ par les seules Forces armées de la République démocratique du Congo, qui, au regard des résultats obtenus, font chaque jour davantage la démonstration de leur montée en puissance et de leur professionnalisme, cette lutte se poursuit avec l'appui de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, la coopération avec la Force des Nations Unies dans les opérations militaires ayant été rétablie. C'est le lieu pour moi de réaffirmer que cette lutte ne prendra fin que lorsque les forces négatives et les groupes armés auront été complètement neutralisés.

Comme en témoignent les résultats remarquables obtenus à date, mon pays fait preuve de la même détermination dans la mise en œuvre de ses engagements nationaux, avec la poursuite des réformes en cours pour la consolidation de la démocratie et de l'état de droit, la reconstruction du pays et son développement économique et social. Ainsi, pour mieux assurer l'autorité de l'État, particulièrement dans les zones jadis troublées, la police nationale, l'administration publique et les tribunaux ont été non seulement déployés, mais également renforcés, entraînant une réduction sensible des violences sexuelles. Parallèlement, la décentralisation, prévue dans la Constitution, s'est consolidée avec l'adoption d'une panoplie de lois nécessaires pour sa mise en œuvre, la création de 26 nouvelles provinces et l'élection, à la fin de cette semaine, de nouveaux gouverneurs et vice-gouverneurs de province.

S'agissant précisément des élections, il est important de souligner que mon pays tient à leur organisation à bonne date, mais aussi et surtout dans des conditions qui en garantissent la transparence et la crédibilité, en tête desquelles la paix. Dans ce contexte, la Commission électorale nationale indépendante a été complètement reformée et, avec à sa tête une nouvelle équipe composée de représentants de la majorité, de l'opposition et de la société civile, elle poursuit activement la préparation des élections, avec notamment comme priorité la révision du fichier électoral. Pour surmonter les obstacles qui risquent de bloquer le processus ainsi engagé et prévenir toute crise post-électorale, le Chef de l'État a convié la classe politique et la société civile à un dialogue politique inclusif en vue de parvenir, en amont, à un consensus sur l'ensemble des questions qui les divisent. C'est de notre point de vue la seule voie de la sagesse en la circonstance, beaucoup plus que toute décision unilatérale du Gouvernement ou toute solution imposée de l'extérieur. Nous saluons l'appui apporté à ce dialogue par la communauté internationale.

Cette forte implication de la République démocratique du Congo dans l'application des accords régionaux et internationaux n'est malheureusement pas, à elle seule, suffisante pour mettre fin à l'action néfaste des forces négatives et des groupes armés, moins encore pour créer dans la région des Grands Lacs les conditions requises pour la paix, la stabilité et la prospérité. Pour créer ces conditions dans cette région et y changer les perspectives positivement, réellement et durablement,

il est impératif que les cinq conditions suivantes soient remplies.

Premièrement, que les autres États signataires des divers instruments juridiques régionaux et internationaux pertinents soient, eux aussi, individuellement astreints à les exécuter et à rendre périodiquement compte du niveau de leur exécution, particulièrement en ce qui concerne le respect de la souveraineté de chaque État, la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États, la promotion des pratiques démocratiques et la non-assistance aux forces négatives et aux groupes armés.

Deuxièmement, que tous les États s'impliquent sincèrement et activement dans la lutte contre ces forces et ces groupes, ainsi que contre l'exploitation illégale des ressources naturelles dans le cadre d'une coopération sincère sur les plans diplomatique, sécuritaire et judiciaire.

Troisièmement, que la légitime et nécessaire promotion de l'État de droit et de la démocratie dans les États de la région ne se fasse pas au détriment des exigences de la paix et de la stabilité, sans lesquelles il n'y a pas de réelle perspective d'amélioration durable de la situation globale.

Quatrièmement, que sans préjudice de l'universalité des principes de bonne gouvernance, la spécificité de chaque État en termes de défis, mais aussi d'efforts déployés et de résultats obtenus, soit prise en compte dans l'analyse de sa situation intérieure et de la pertinence du contenu de l'appui à lui apporter.

Cinquièmement, que des politiques incitatives à l'investissement privé et à la coopération régionale soient mises en œuvre en vue d'un développement équilibré et intégré de la région, offrant ainsi de meilleures perspectives d'emplois et de revenus décents aux populations, singulièrement les femmes et les jeunes.

Dans cette perspective, le Gouvernement de la République démocratique du Congo se félicite de l'organisation, les 24 et 25 février 2016 à Kinshasa, de la Conférence sur l'investissement du secteur privé dans la région des Grands Lacs. Ouverte solennellement par le Président de la République, cette conférence a été honorée de la présence personnelle du Secrétaire général Ban Ki-moon, ainsi que d'autres personnalités de haut niveau du monde politique et des affaires venues de la région des Grands Lacs et d'ailleurs. Elle a planté le décor nécessaire pour la cohabitation pacifique et la prospérité partagée dans la région, en identifiant un certain nombre de projets intégrateurs dans plusieurs domaines, tels que le tourisme, les montagnes, les paysages et les sites magnifiques qui y prédominent, faisant de la région des Grands Lacs africains un territoire naturellement touristique. Il en est de même du secteur de l'énergie avec le gaz méthane que les pays de la région ont en partage, et des multiples cours d'eau qui sont autant de possibilités réelles de développement de l'hydroélectricité. Il en est tout autant des projets de développement des infrastructures de transport, indispensables pour stimuler le commerce transfrontalier, les échanges intrarégionaux et la croissance économique des États de la région.

Pour terminer, il y a lieu de reconnaître que la guerre et les conflits armés sont à la base de la situation déplorable que connaît la région, avec son lot de destruction du tissu économique, de pertes en vies humaines – dont 6 millions de congolais, et d'érosion de la confiance mutuelle entre les États de la région et leurs dirigeants. Les souffrances du passé, que personne n'ignore ni ne minimise, quelles que soient les blessures et quelles que soient les horreurs, ne sauraient indéfiniment nous enfermer dans des positions sans issue. C'est la raison pour laquelle nous devons privilégier la réconciliation et la cohésion à l'intérieur de nos États, la cohabitation pacifique et la coopération entre ces derniers. L'histoire et la géographie nous y obligent; les exigences de survie et de développement durable aussi. D'autres avant nous, et sous d'autres cieux, ont connu des épreuves semblables à celles que nous vivons dans notre région. Ils ont su, sans rien oublier, renoncer à s'imposer indéfiniment des vengeances inconsidérées et à recourir à la force plutôt qu'à la force de la loi pour régler les différends. Leur prospérité et leur entente cordiale d'aujourd'hui devraient nous inspirer.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Rwanda.

M. Gasana (Rwanda) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé l'important débat d'aujourd'hui sur la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs d'Afrique, ainsi que de la note de cadrage que vous avez distribuée aux États Membres (S/2016/223, annexe). Je voudrais aussi remercier le Secrétaire général de son exposé. Sa présence parmi nous ici souligne une fois encore son attachement à la prévention et au règlement des conflits, en particulier dans notre région. Et je félicite aussi de leurs exposés le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, M. Smail Chergui, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région

des Grands Lacs, M. Said Djinnit, et M. Vijay Pillai, du Bureau du Vice-Président de la Banque mondiale pour l'Afrique.

La prévention et le règlement des conflits sont au cœur des travaux de l'ONU, mais après le génocide commis contre les Tutsis au Rwanda en 1994, étant donné le nombre croissant de conflits intra-étatiques en République démocratique du Congo, au Burundi, en République centrafricaine et au Soudan du Sud, nous constatons que la notion de prévention des conflits a été appliquée plus en théorie que dans la pratique. L'action de l'ONU, en particulier du Conseil de sécurité, a été plus axée sur la gestion des crises que sur la prévention des crises, et c'est encore le cas.

Le rapport (voir S/2015/446, annexe) du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies, ainsi que les recommandations du Secrétaire général y relatives, reconnaît à juste titre qu'il faut faire primer la politique en mettant l'accent sur la médiation et la prévention des conflits. Dans le même temps, ce rapport reconnaît, entre autres outils tout aussi importants, la valeur de partenariats mondiaux et régionaux solides en vue du règlement des conflits. Coopérer avec les régions concernées pour évaluer la situation s'agissant de la mise en œuvre des décisions du Conseil de sécurité peut permettre également de s'attaquer rapidement aux causes profondes d'un conflit. Les principes auxquels nous souscrivons ne porteront leurs fruits que s'ils sont appliqués de bonne foi dans le cadre d'une stratégie cohérente, efficace et sans exclusive qui associe toutes les parties prenantes. C'est pour cette raison que les travaux du Conseil de sécurité doivent être guidés par les mécanismes d'alerte rapide pour prévenir les conflits. Cela permettrait non seulement d'améliorer l'action des Nations Unies et du Conseil de sécurité en particulier, mais cela pourrait également permettre de sauver des vies à un moindre coût.

La situation qui règne dans la région des Grands Lacs en Afrique centrale parle d'elle-même. Cette région connaît des troubles depuis les années 50. Des efforts ont été déployés depuis lors, mais ils se sont rarement attaqués aux causes profondes de la crise. Par exemple, l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région et le processus de paix au Burundi avaient fait espérer que l'ère de la violence dans la région des Grands Lacs africains allait finalement prendre fin. Toutefois, les progrès dans la concrétisation de ces initiatives ont été limités, voire décevants.

En ce qui concerne la situation qui règne au Burundi depuis mai 2015, l'instabilité politique et l'insécurité dans ce pays ont démontré que la région des Grands Lacs est loin d'être stable. Le Burundi est secoué par une crise politique, alors que des milices armées soutenues par l'État tuent des civils innocents en plein jour. De plus, les allégations non vérifiées figurant dans la partie II du rapport d'étape du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo publié en janvier 2016 et les rumeurs de l'organisation Refugees International cherchent à faire porter la responsabilité du conflit actuel à des acteurs externes et ne sont rien d'autre qu'une autre tentative avortée de détourner l'attention des véritables causes de l'instabilité. Le Rwanda a déjà démontré qu'il s'est acquitté de son obligation de protéger les réfugiés et de s'en occuper. Le Gouvernement rwandais est déterminé à respecter ses obligations découlant du droit international humanitaire, mais il ne devrait pas être exploité négativement par ceux qui essaient de trouver des solutions à la crise.

Le fait que le Burundi ait sombré dans une spirale de violence ne plaide pas en faveur de notre capacité et de notre volonté collectives de prévenir les conflits ou de protéger les civils. Je veux dire par là que la réaction de la communauté internationale a été plus axée sur une guerre des mots que sur des mesures visant à prévenir l'escalade des violences et la commission d'atrocités criminelles. La réaction des dirigeants burundais n'a pas été meilleure. Au lieu de faire preuve de leadership et d'assumer leurs responsabilités et leurs obligations de protéger leurs citoyens, ils ont plutôt fermé les yeux sur les massacres quotidiens de civils innocents, alors que le carnage se poursuit.

Pour notre part, afin d'éviter tout malentendu quant à nos intentions, nous avons demandé à la communauté internationale de coopérer avec nous pour planifier le transfert en toute sécurité et en ordre des réfugiés burundais vers des pays tiers. Qu'il me soit permis d'ajouter que les discours haineux contre mon pays, ou son Président, sont inacceptables. Il est notre héros. Il ne faut jamais oser – jamais – le traiter de cette façon.

La présence persistante en République démocratique du Congo de prédateurs vagabonds connus sous le nom des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) – par ailleurs, les FDLR sont également au Burundi aujourd'hui et collaborent

avec le Gouvernement burundais, qui est à l'origine de la crise – et l'inaction de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) pour ce qui est de l'application des décisions du Conseil de sécurité, de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) et de la Communauté de développement de l'Afrique australe ont suscité de graves préoccupations quant à l'engagement des parties prenantes en faveur de la recherche d'une paix et d'une stabilité durables dans la région. Même si nous nous félicitons du transfert, hier, de Ladislas Ntaganzwa de la République démocratique du Congo, nous ne pouvons que constater que rien de concret n'a été fait jusqu'à présent sur le terrain pour régler le problème des FDLR. Le Rwanda déplore vivement l'absence de mesures concrètes visant à neutraliser ce groupe génocidaire, cette organisation terroriste, et notamment ses responsables. Il est regrettable que la communauté internationale, en particulier la MONUSCO et la Brigade d'intervention, n'aient pris aucune mesure sur le plan militaire après la défaite du Mouvement du 23 mars (M23), tel que l'avaient demandé les organes régionaux et le Conseil de sécurité. Lorsque nous siégions au Conseil de sécurité pour la période 2013-2014, nous avons voté pour la résolution 2147 (2014).

La note de cadrage (S/2016/223, annexe) établie par la présidence pour ce débat public met également en évidence le lien qui existe entre les ressources naturelles et les forces déstabilisatrices qui sont à l'origine des conflits. Il ne fait aucun doute que les ressources naturelles ont joué un rôle central dans les efforts des pays qui en sont dotés pour faire avancer leur programme de développement et faire sortir leurs citoyens de la pauvreté. Dans certaines régions du monde, y compris la région des Grands Lacs d'Afrique, ces ressources ont été une bénédiction pour certains et une malédiction pour d'autres. De nombreux pays dotés de ressources abondantes continuent de vivre dans une pauvreté abjecte et de connaître une croissance économique médiocre – et, par conséquent, un faible niveau de vie. L'argument selon lequel plus un pays est doté en ressources, plus il aura un taux de croissance économique et de prospérité élevé n'est pas nécessairement vrai, tout comme cela n'est pas nécessairement vrai s'agissant des mariages. L'exportation illégale des ressources peut être un facteur qui prolonge – et, dans certains cas, qui alimente – les conflits, dans les zones d'exploitation et, parfois, à travers les frontières avec les pays voisins. Les groupes armés qui sévissent dans notre région, tels que les Forces démocratiques alliées, les Maï-Maï, l'Armée de résistance du Seigneur et le groupe génocidaire que sont les FDLR, ont tiré parti de l'exploitation illégale des ressources de la République démocratique du Congo pour créer l'insécurité dans les pays voisins, y compris le mien.

Le Gouvernement rwandais a mis en place des mécanismes de vérification qui permettent d'établir l'origine des ressources minérales sur son territoire. Le Rwanda est l'un des pays de la région qui ont fait le plus de progrès pour ce qui est de l'application du mécanisme de certification de la CIRGL. Ce fait a d'ailleurs été confirmé dans une réunion de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs consacrée à la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles à Kigali en novembre 2015.

La Haute Autorité rwandaise de la géologie et des mines a notamment mis en place un système d'étiquetage et de scellement qui vise à endiguer le commerce illégal de minerais du conflit tels que l'étain, le tantale et la tantalite. Ce projet, appelé Initiative de la chaîne d'offre d'étain de l'Institut international de recherche sur l'étain (ITRI) a été mis sur pied par l'industrie de l'étain britannique pour aider les pays de la région, et le Gouvernement rwandais veille à ce que les minerais rwandais soient vérifiés et identifiables sur tout le processus dès leur source jusqu'aux fonderies. Nous encourageons les pays de la région à adopter des mesures analogues, qui contribueront à la transparence du commerce des minerais dans la région.

Je voudrais, avant de conclure, répondre aux remarques faites par l'Ambassadrice Samantha Power et à l'analyse qu'elle a faite de la situation dans quatre pays de la région, dont le mien. J'espère qu'elle regarde la séance retransmise en direct sur Internet. Sinon, je demande que le message du Rwanda lui soit transmis. Pour commencer, j'espère qu'elle ne confond pas le nom qu'elle porte avec ses attributions : Mme Power n'a aucun pouvoir sur le Rwanda.

En réaction à ses remarques, nous devons tout d'abord la prévenir contre le fait de mettre dans le même sac les démarches des quatre pays. Il n'y a pas de solution passe-partout aux défis que connaît la région. Si nous saluons les observations qu'elle a faites sur la trajectoire positive accomplie par le Rwanda dans les domaines économique et social, ainsi que sur le rôle clef joué par le Rwanda dans le maintien de la paix et de la sécurité sur la scène internationale, il est nécessaire de souligner ici que l'œuvre accomplie par le Rwanda ne s'est pas

faite en vase clos. De fait, le succès rencontré par le Rwanda procède de multiples facteurs, dont l'existence d'une bonne gouvernance et d'une direction éclairée, emmenée par S. E. le Président Paul Kagame, qui a mis sur pied à la force du poignet des solutions adaptées sur mesure à la situation rwandaise au lendemain immédiat du génocide contre les Tutsis. N'eut-il pas agi ainsi, je ne serais pas ici pour en parler au Conseil aujourd'hui.

Le Conseil voudrait-il que je relate mon histoire, qui explique pourquoi nous, Rwandais, nous voulons que cet homme soit là pour nous? Mes grands-parents étaient des réfugiés. Mes parents étaient des réfugiés. Je suis né réfugié. Par chance, le Président Kagame est rentré au pays et a mis un terme au génocide. Par chance, j'ai pu rentrer au pays, moi aussi. En 1994, lorsque plus de 10 000 personnes étaient tuées chaque jour, qu'a fait le Conseil de sécurité? Rien. Rien! Nous voulons cet homme chez nous. Il est le seul à avoir assumé sa responsabilité, en venant et en mettant fin au génocide. Il est notre héros.

Comme je le disais à un homme dans cette salle, nous n'accepterons jamais, au grand jamais, que quiconque essaie de nier ce que les Rwandais veulent accomplir, ou ce que le Rwanda décide de faire. Tirant les enseignements de la mauvaise politique qui a conduit au génocide, le peuple rwandais devait impérativement faire fond sur une culture de dialogue permanent avec tous les citoyens rwandais pour leur permettre de faire entendre leur voix, de participer, de corriger toute tentative d'entrave à leur bien-être, et d'avoir l'occasion de revendiquer leurs droits lorsqu'ils sentent que leurs dirigeants ne sont pas à l'écoute. Grâce à cette approche, le pluralisme s'est approfondi, dans une démocratie de consensus où les consultations menées sous la direction des citoyens ont engendré des résultats tangibles, en permettant de reconstituer le tissu social et d'aborder tous les sujets de préoccupation.

De fait, les citoyens rwandais se sont vu offrir de nombreux cadres dans lesquels exprimer leurs vues et leurs préoccupations. Le Rwanda a compris un fait d'importance vitale, à savoir que la seule façon de consolider les acquis obtenus était de rester reliés par une démocratie participative qui permette aux gens de faire entendre leur voix sur toutes les questions qui concernent leur bien-être. Ce système bien éprouvé a conduit la population rwandaise à choisir massivement de garder l'homme très précieux qu'est notre Président actuel, le Président Kagame, à la tête de notre nation.

Aussi, si le Rwanda a accompli les progrès les plus importants, dans le monde, en termes de développement humain au cours des 25 dernières années – comme l'a si bien dit Mme Power –, il l'a fait en vertu de la direction imprimée par le Président. Nous savons ce qui est bon pour le Rwanda et pour les Rwandais. On n'a pas à être nécessairement d'accord avec nous, mais on peut respecter nos choix. Il y a certains aspects de son pays avec lesquels nous ne sommes pas d'accord, mais nous ne pouvons rien y faire. Nous les en laissons juges.

Ce sur quoi nous ne pouvons nous accorder, c'est ce désir apparent d'occuper notre espace politique. Personne ne viendra jamais occuper notre espace politique. Il appartient aux Rwandais et aux seuls Rwandais. Si une démocratie, c'est pour le peuple, par le peuple, comme elle l'a bien dit, ainsi que les dirigeants de son pays, alors, de grâce, laissez les gens au Rwanda faire leur propre choix. Essayer d'assurer la paix et la stabilité du pays sans tenir compte des facteurs politiques, économiques et historiques tiendrait de l'exercice de pure forme, qui ne mène nulle part. Nous, au Rwanda, nous avons pris conscience de la nécessité d'un processus continu d'éducation et de dialogue avec la population. Il ne peut en aucun cas s'agir d'un exercice décalqué d'un pays dans un autre, et pas davantage d'un processus empruntant les mêmes parcours, car les problèmes d'un pays lui sont uniquement propres.

En conclusion, je tiens à appeler de nouveau le Conseil de sécurité à passer d'une culture de la réaction à une culture de la prévention. De fait, face aux événements qui se déroulent actuellement au Burundi – et ailleurs aussi, bien sûr – il est inévitable que le Conseil de sécurité, s'il veut rester d'actualité, essaie d'améliorer son bilan en s'efforçant de comprendre pleinement les signes avant-coureurs de conflit et d'y répondre par des mesures précoces. Si l'on constate un accroissement considérable du niveau de diplomatie préventive et d'activité diplomatique de rétablissement de la paix à l'échelle internationale, dans le cadre de l'ONU dans la plupart des cas et, plus récemment, de partenariats avec les organisations régionales, ces efforts resteront insuffisants s'ils ne sont pas suivis de mesures concrètes sur le terrain.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à Mme Nosiviwe Mapisa-Nqakula, Ministre de la défense et des anciens combattants de l'Afrique du Sud.

Mme Mapisa-Nqakula (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer aux autres orateurs

pour féliciter la République d'Angola, qui assure la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci, d'avoir convoqué ce débat opportun et qui incite à la réflexion. Nous saluons également le rôle vital que vous jouez, Monsieur le Président, à la tête de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, en orientant et guidant toutes les parties prenantes concernées vers la paix et la stabilité dans la région.

L'Afrique du Sud a toujours reconnu l'importance et l'urgence que revêtent la paix, la sécurité et le développement dans la région. Pour qu'elle puisse prospérer, les organisations régionales et sous-régionales, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies, doivent œuvrer de concert pour instaurer la stabilité.

Suite à la visite de la délégation de haut niveau de l'Union africaine au Burundi sous la direction du Président Zuma, il est encourageant de noter que toutes les parties prenantes concernées, y compris le Gouvernement burundais, l'opposition et la société civile, ont convenu qu'un dialogue politique sans exclusive était le seul moyen de régler les différends politiques qui déchirent leur pays. L'Afrique du Sud estime que le peuple et le Gouvernement burundais sont capables de surmonter leurs difficultés par le biais d'un dialogue national ouvert à tous, ainsi que par des moyens politiques pacifiques, comme ils l'ont démontré avec la signature de l'Accord d'Arusha, mettant fin à la guerre civile qui avait coûté la vie à des milliers de Burundais.

Nous saluons également les efforts de médiation menés par le Président de l'Ouganda, M. Yoweri Museveni, au nom de la Communauté d'Afrique de l'Est, en particulier concernant la nécessité de veiller à ce que toutes les parties prenantes au Burundi participent au dialogue inclusif et s'emploient à conserver les acquis de l'Accord d'Arusha. L'Afrique du Sud se félicite, en outre, des efforts déployés par la Communauté d'Afrique de l'Est pour renforcer le processus de médiation grâce à la nomination de l'ancien Président de la République-Unie de Tanzanie, S. E. M. Benjamin Mkapa, aux fins d'accélérer le processus de paix au Burundi. Nous appelons la communauté internationale à prêter son concours au Gouvernement burundais en mettant à disposition les ressources nécessaires pour faire de la paix une réalité.

En ce qui concerne la question des ressources naturelles de la région, nous savons fort bien tous que l'Afrique, et en particulier la région des Grands Lacs, est dotée d'abondantes ressources naturelles, ainsi que de terres fertiles propres à l'agriculture, et qu'elle dispose en conséquence d'un immense potentiel pour assurer sa prospérité et son développement économiques. Le fleuve Congo, par exemple, pourrait couvrir la moitié des besoins énergétiques du continent africain. Les ressources minérales du sol peuvent faire de cette région l'épicentre du commerce sur le continent africain.

Malheureusement, son potentiel n'a pas été réalisé, étant donné que la sous-région est en proie à des conflits incessants. Peut-être est-ce à cause de l'abondance de richesses qu'elle est menacée d'instabilité, parce que paradoxalement, les pays riches en ressources naturelles sont souvent menacés de stagnation, d'une croissance ralentie et d'instabilité. Cette situation s'explique en partie par l'exploitation des ressources, qui est souvent le fait de parties extérieures à la région. C'est pourquoi nous appelons à une plus grande responsabilité et à une prise en charge plus importante de ces ressources par les pays, à une bonne gouvernance et à une augmentation des investissements afin de stimuler tous les secteurs de ces économies. Il est important de prendre conscience du fait que la paix et la stabilité sont tributaires du développement, et vice-versa.

La République sud-africaine tient à faire les observations suivantes à propos de la situation dans la région des Grands Lacs.

Premièrement, l'Afrique du Sud reconnaît qu'il y a eu une amélioration relative des conditions de sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo grâce à la réduction de la menace posée par les groupes armés congolais et étrangers. Deuxièmement, nous savons que certaines forces négatives opérant dans l'est de la République démocratique du Congo n'ont pas encore été désarmées. Troisièmement, nous reconnaissons également que certaines forces négatives ont trouvé refuge dans les pays voisins et que des efforts sont en cours pour les rapatrier. Quatrièmement, nous sommes préoccupés par l'éventualité d'une islamisation croissante de certains aspects du conflit dans la région. Cinquièmement, nous notons les allégations récentes d'ingérence dans les affaires intérieures d'États voisins dans la région, allégations qui ont été réfutées par des contre-accusations.

La République sud-africaine est d'avis que la neutralisation complète des forces négatives opérant dans l'est de la République démocratique du Congo exige l'utilisation optimale des ressources militaires déployées dans ce pays. L'Afrique du Sud estime que l'objectif de neutraliser les forces négatives n'implique

pas seulement le recours à la force contre les groupes armés, mais aussi l'application de toutes les méthodes possibles pour amener les forces négatives à renoncer à la violence comme moyen de parvenir à leurs fins et pour les convaincre d'opter pour le désarmement et la démobilisation. Cela permettrait d'accélérer le processus de rétablissement et de consolidation de l'autorité de l'État dans l'est du pays. L'Afrique du Sud appuie la prorogation du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, compte étant tenu des préoccupations du Gouvernement congolais.

En tant que communauté internationale, nous devons collectivement revenir aux principes de base et identifier les causes profondes du conflit qui sévit dans la région des Grands Lacs. Outre le paradoxe des ressources que j'ai mentionné précédemment, nous devons également prendre en compte les groupes d'intérêts concomitants dont la soif de pouvoir et de ressources naturelles fait oublier l'importance du développement de la région et de la redistribution des richesses de la terre aux populations afin qu'elles puissent, elles aussi, prospérer et vivre dans l'aisance, à l'instar de nombreuses sociétés du monde.

Nous devons également fournir un soutien aussi large que possible à ces pays dès leur sortie d'une crise, afin d'éviter qu'ils ne retombent dans le conflit, phénomène inséparable de l'instabilité dans la région. Par conséquent, nous demandons à la Commission de consolidation de la paix de faire tout ce qui est en son pouvoir pour plaider en faveur d'une assistance à la reconstruction après les conflits dans les pays touchés de la région.

L'Afrique du Sud s'est engagée à œuvrer pour l'avènement d'un continent africain qui soit unifié et libre, et dont les peuples puissent prospérer et réaliser leur plein potentiel en tant que membres de la société mondiale. La stabilité et la prospérité de la région des Grands Lacs est au cœur de cette ambition.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à Mme Annika Sóder, Secrétaire d'État aux affaires étrangères de la Suède.

Mme Sóder (Suède) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des pays nordiques, à savoir le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège et mon propre pays, la Suède. Je voudrais également mentionner que la Suède préside actuellement le Groupe de contact international sur la région des Grands Lacs, et je suis heureuse d'être accompagnée aujourd'hui par notre Envoyée spéciale, l'Ambassadrice Lena Sund, qui est également notre ambassadrice en Angola.

Tout d'abord, permettez-moi de vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir pris cette importante initiative, qui arrive à un moment certes critique, mais aussi porteur de nouvelles possibilités pour la région des Grands Lacs. Je tiens également à exprimer ma gratitude pour les précieux témoignages rendus aujourd'hui par les ministres de pays de la région, ainsi que pour les exposés du Secrétaire général, du Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine et de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs.

Depuis trop longtemps, les tensions et les conflits sont bien trop fréquents dans la région des Grands Lacs, infligeant des souffrances à des millions de personnes. Nous devons faire plus que gérer les crises et leurs conséquences. Nous devons collectivement appuyer et renforcer les efforts internationaux et régionaux visant à prévenir les conflits en nous attaquant à leurs causes profondes. Cela comprend un large éventail de questions, telles que les besoins socio-économiques, les changements climatiques, la bonne gouvernance et les droits de l'homme, pour n'en citer que quelques-unes, qui sont toutes des éléments fondamentaux pour l'instauration d'une paix durable et d'une stabilité et d'un développement à long terme. L'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, conclu il y a trois ans, porte sur un programme aussi vaste. Il reconnaît que la paix et le développement sont les deux côtés d'une même pièce et comporte des mesures et des plans concrets d'une importance fondamentale pour réduire la fragilité de la région. Je voudrais aborder trois domaines qui, selon nous, exigent une attention particulière.

Premièrement, en ce qui concerne le rôle des organisations régionales, les pays nordiques ont toujours plaidé en faveur d'une coopération renforcée entre l'ONU et les organisations régionales, car l'appropriation locale est une condition préalable à la légitimité et à l'efficacité du rétablissement de la paix, ainsi que pour faire face à d'autres défis. Nous saluons et soutenons le rôle de plus en plus important joué par l'Union africaine et les organismes sous-régionaux dans le contexte de la région des Grands Lacs, en particulier la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL). Nous encourageons le renforcement de

leurs partenariats et leur collaboration institutionnalisée avec l'ONU.

Deuxièmement, le manque d'emplois et de perspectives économiques alimente les conflits. Nous avons déjà reconnu que seul un partenariat avec le secteur privé nous permettra de réaliser les objectifs de développement durable et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et de faire avancer l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Nous sommes donc encouragés par la Conférence sur l'investissement du secteur privé dans la région des Grands Lacs, organisée conjointement par l'Organisation des Nations Unies et la CIRGL le mois dernier. Il faut également souligner le rôle de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement dans la promotion de la croissance économique.

Il importe de noter que les gouvernements et les entreprises se doivent d'assurer des conditions de travail décentes, de lutter contre la corruption et de promouvoir les droits de l'homme et les normes environnementales afin que la croissance économique conduise à un développement économique, social et environnemental durable. On ne saurait trop insister sur l'importance de la bonne gouvernance et de conditions-cadres prévisibles pour les investissements et le développement du secteur privé. Qu'il me soit permis de répéter ce que M. Said Djinnit a dit plus tôt au sujet de la façon cruciale dont les ressources naturelles peuvent servir les pays et les peuples et ne pas devenir un fléau ou continuer à en être un. La région a beaucoup de potentiel. Il existe de nombreuses possibilités de croissance économique et de création d'emplois.

Troisièmement, s'agissant du rôle des femmes, nous insistons sur l'importance de leur participation pleine et active à la prévention, à la gestion et au règlement des conflits, ainsi qu'aux initiatives et à la coopération post-conflictuelles. L'expérience des pays nordiques montre que la véritable participation des femmes à tous les aspects de la vie, à tous les aspects du rétablissement de la paix, est la base indispensable du développement durable. La région des Grands Lacs a fait preuve de leadership en assurant la participation des femmes aux processus de prise de décisions. À cet égard notamment, l'exemple du Rwanda, où environ 50 % des membres du Parlement sont des femmes, est remarquable.

Je voudrais à présent examiner la situation au Burundi. Nous restons profondément préoccupés par les rapports sur la violence et sur le risque que le déclin économique pourrait devenir un nouveau moteur de la crise. Nous nous félicitons du leadership énergique de la Communauté d'Afrique de l'Est et de l'Union africaine, du Président Museveni et de l'ancien Président Mkapa, avec le soutien de l'Organisation des Nations Unies. Nous avons été heureux d'apprendre que l'Union africaine et le Gouvernement burundais ont convenu d'augmenter le nombre d'observateurs militaires et des droits de l'homme. Une surveillance impartiale peut aider à clarifier les allégations et à calmer les tensions, et prévenir ainsi l'escalade du conflit en contribuant à créer un environnement propice au dialogue. Nous croyons qu'une solution politique peut être trouvée, et encourageons vivement toutes les parties à ne pas utiliser un langage qui encouragera les divisions ethniques.

Je voudrais, pour conclure, souligner que les pays nordiques restent engagés en faveur de la population de la région des Grands Lacs. Cet engagement remonte aux années 60, lorsque le Secrétaire général Dag Hammarskjöld a si tragiquement perdu la vie alors qu'il tentait d'établir la paix dans cette région déchirée par la guerre. Nous attendons maintenant avec impatience de coopérer avec ces pays pour réaliser le grand potentiel de la région des Grands Lacs.

Le Président (*parle en anglais*) : Encore une fois, je rappelle à tous les intervenants qu'ils doivent limiter leurs déclarations à moins de quatre minutes afin de permettre au Conseil de mener à bien ses travaux avec diligence. Les délégations ayant de longues déclarations sont invitées à distribuer une copie du texte et à en prononcer une version abrégée lorsqu'elles prennent la parole dans la salle.

M. Cardi (Italie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, M. Said Djinnit, le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, M. Smail Chergui, et M. Vijay Pillay de la Banque mondiale pour leurs remarques instructives.

L'Italie souscrit à la déclaration qui sera faite au nom de l'Union européenne.

L'Italie se félicite de la tenue du présent débat et salue l'Angola pour cette initiative. Comme l'a dit le Secrétaire général, M. Ban Ki -moon, le mois dernier lors de la Conférence sur l'investissement du secteur privé pour la région des Grands Lacs à Kinshasa,

> « Nous sommes au cœur de l'Afrique. Cette région peut être un moteur pour le développement et la croissance économique. »

L’Afrique aujourd’hui est une terre d’opportunités. Nous voyons les progrès qui ont été réalisés en Afrique de l’Ouest, dans la Corne de l’Afrique et ailleurs. Le continent africain a besoin de coopération et de partenariats économiques. Et cela est également vrai pour la région des Grands Lacs, où nous devons aider les pays de la région à bâtir un environnement propice à une meilleure prospérité fondée sur l’état de droit et la responsabilité dans la défense des droits de la personne, la prévention et la gestion de la violence et des tensions, l’aide aux réfugiés et aux personnes déplacées et l’autonomisation économique au niveau local.

Le débat d’aujourd’hui est à juste titre axé sur la prévention et le règlement des conflits – sur le lien entre la paix, la sécurité et le développement et la promotion de modèles commerciaux durables qui permettront de créer des opportunités. Le partenariat de l’Italie avec l’Afrique repose sur les mêmes piliers. Ce partenariat sera consolidé au cours de la conférence ministérielle Italie-Afrique qui se tiendra à Rome en mai.

La stabilité politique est primordiale pour que la région des Grands Lacs parvienne à une paix durable sans retomber dans les conflits. Bien que chaque situation soit différente, il existe quelques principes communs.

Le premier est l’appropriation nationale, sans laquelle aucune solution durable ne peut être obtenue ou imposée de l’extérieur.

Deuxièmement, en ce qui concerne le renforcement du rôle et de l’engagement des organisations régionales et sous-régionales, nous nous félicitons de la nomination de l’Envoyé de l’Union africaine en République démocratique du Congo, M. Edem Kodjo. Nous sommes prêts à soutenir ses efforts visant à faciliter un dialogue politique qui conduira à des élections ouvertes et transparentes telles que prévues par la Constitution. Pour ce qui est de la situation au Burundi, l’Italie soutient les initiatives de l’Organisation des Nations Unies, de l’Union africaine, de la Communauté d’Afrique de l’Est et de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, qui pourraient favoriser une solution politique dans l’esprit des Accord de paix d’Arusha et aider le pays dans ses efforts de stabilisation.

Troisièmement, s’agissant de la prévention, la revitalisation et la mise en œuvre du Chapitre VI de la Charte des Nations Unies sont d’une importance clef. Les deux visites effectuées par des membres du Conseil de sécurité dans la région au cours des 12 derniers mois ont été une étape positive vers la construction d’une culture de prévention plutôt que de réaction. La Commission de consolidation de la paix a également un rôle positif à jouer dans la promotion de la paix dans la région. Parmi les outils de prévention à la disposition du Conseil, je souhaiterais mentionner également le Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, qui est présidé par l’Angola et que nous soutenons. La stabilité politique et régionale permettra, à son tour, de puiser dans toutes les ressources disponibles pour réaliser le développement durable dans la région. Le Programme de développement durable à l’horizon 2030 et l’Agenda 2063 de l’Union africaine sont les modèles à suivre.

En ce qui concerne le développement économique, la gestion des ressources naturelles doit être durable et bénéficier aux communautés. Les industries extractives en particulier doivent être gérées sainement. Ce faisant, nous lutterons également contre les réseaux criminels internationaux qui profitent de leur commerce illicite. À son tour, ce phénomène alimente d’autres activités illégales, telles que le commerce des armes légères et de petit calibre. Il est indispensable d’éliminer cette cause, parmi d’autres, des conflits, tout en augmentant les recettes de l’État. C’est pour ces raisons que l’Italie appuie l’initiative de la mission angolaise dans le cadre du Processus de Kimberley et a eu le plaisir de se porter coauteur de la résolution 70/252, qui est un texte important adopté par l’Assemblée générale en la matière.

Je voudrais conclure en disant que l’Italie se félicite du Cadre stratégique régional de l’Organisation des Nations Unies pour la région des Grands Lacs. Avec l’Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, il constitue la meilleure feuille de route possible pour réaliser des progrès communs, en garantissant la prise en main locale et en définissant un ensemble clair d’engagements et de critères à respecter aux niveaux international, régional et national.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l’Observateur permanent de la Mission permanente d’observation du Saint-Siège auprès de l’Organisation des Nations Unies.

Mgr Auza (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Le Saint-Siège félicite la présidence angolaise du Conseil de porter la question de la prévention et du règlement des conflits dans la région africaine des Grands Lacs à l’attention de la communauté internationale.

Le pape François, durant sa visite dans la région des Grands Lacs en novembre dernier, a été inspiré par la devise de la République centrafricaine qui glorifie les valeurs que sont l'unité, la dignité et le travail. Le pape voit dans cette trilogie l'expression des aspirations de tous les Centrafricains et, à vrai dire, de tous les habitants de la région des Grands Lacs sans exception.

La région continue de pâtir de plusieurs décennies de conflits locaux et régionaux multiples, alimentés, entre autres, par l'instabilité politique et la mauvaise gouvernance, la corruption et l'extrême pauvreté, les divisions ethniques et l'exploitation abusive des ressources naturelles abondantes. Ma délégation considère que les trois valeurs que sont l'unité, la dignité et le travail sont les piliers de toute société prospère et pourraient donc grandement contribuer à trouver des solutions aux causes complexes des conflits armés et du sous-développement dans la région. Il n'y aura pas d'issue aux nombreux problèmes que connaît la région si la division règne au lieu de l'unité, si de graves violations des droits de l'homme sont commises plutôt que de respecter la dignité de chaque individu et si la pauvreté extrême est la norme plutôt qu'un travail digne pour tous.

L'unité est une valeur cardinale pour l'harmonie des peuples dans toute leur diversité. Elle dissipe la peur des autres tribus, des autres communautés. Elle accepte la pluralité des opinions politiques et des convictions religieuses. Elle combat la corruption et l'appât du gain qui mettent en péril la justice et la solidarité. Toutefois traduire dans les faits cette valeur fondamentale qu'est l'unité dans la diversité est un défi constant, qui appelle créativité, générosité, abnégation et respect d'autrui. Pour ce qui est de la dignité, le respect mutuel et la solidarité ne sont possibles que si tout le monde reconnaît la dignité inhérente à chaque personne, de manière égale. Enfin en ce qui concerne le travail, un travail décent pour tous contribuerait grandement à améliorer la vie des habitants de la région.

S'adressant aux Centrafricains depuis Bangui, le pape François a exhorté tous les pays de la région à s'améliorer en exploitant avec sagesse les ressources naturelles qui font de la région l'un des deux poumons de l'humanité du fait de l'extraordinaire richesse de sa biodiversité. La communauté internationale doit aider les pays de la région à empêcher que ces ressources naturelles abondantes ne deviennent une malédiction plutôt qu'une bénédiction, ne soient exploitées au profit de quelques privilégiés plutôt que de rester le bien commun de tous. Il est sans doute superflu de souligner ici l'importance capitale que revêt la bonne gestion des autorités publiques.

Pour que les gouvernements soient stables et légitimes, il faut que les processus électoraux soient libres, crédibles, ouverts à tous et transparents afin de décourager le recours aux armes. Il faut aider les gouvernements et tous les acteurs de la région à négocier et à faire face aux divers problèmes qui se posent de la manière la plus impartiale qui soit, en ayant uniquement à cœur l'intérêt général de tous les citoyens.

La région a été déstabilisée par la vaste prolifération des armes et des groupes armés qui combattent sur le territoire. Il faut persuader ces groupes de déposer les armes et de s'engager à coopérer au développement de leurs pays respectifs. La communauté internationale doit jouer un rôle accru dans les programmes visant à contrôler le commerce, licite ou illicite, des armes. Le Saint-Siège remercie sincèrement les pays qui se sont déjà engagés dans cette voie.

Les efforts doivent s'accompagner d'un investissement accru dans la diplomatie préventive. La priorité des activités diplomatiques du Saint-Siège dans la région des Grands Lacs et partout ailleurs est l'action préventive visant à sauvegarder l'inviolabilité de la dignité de la personne humaine, à protéger les droits humains fondamentaux, à promouvoir l'éducation et la santé pour tous et à préserver l'identité des peuples. Pour combattre le grave problème du recrutement des jeunes et des enfants par les groupes armés et les organisations terroristes, il faut investir résolument dans l'éducation et les possibilités d'emploi afin d'offrir à la jeunesse un avenir meilleur.

Le pape François est profondément reconnaissant à la communauté internationale et aux organisations de tout ce qu'elles font et invite chacun à continuer sur la voie de l'unité, de la dignité et du travail pour aider les pays de la région à parvenir au désarmement, à la prospérité et à la bonne gouvernance à tous les niveaux.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil.

M. De Aguiar Patriota (Brésil) (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter l'Angola et le Ministre des affaires étrangères Chikoti d'avoir organisé le débat public de ce jour. Je remercie également le Secrétaire général, le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, l'Envoyé spécial du Secrétaire général

pour la région des Grands Lacs et le représentant de la Banque mondiale de leurs exposés.

La région africaine des Grands Lacs est tragiquement marquée par une longue histoire de luttes et de conflits violents. Comme le dit le Secrétaire général dans son dernier rapport (S/2016/232), 22 ans après le génocide au Rwanda, la région des Grands Lacs continue de se heurter à d'importantes difficultés sur les plans politique et humanitaire et au niveau de la sécurité.

En février 2013, à Addis-Abeba, les pays signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, négocié sous les auspices de l'ONU, de l'Union africaine, de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de la Communauté de développement de l'Afrique australe, ont pris une série d'engagements visant à s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité dans la région. L'Accord-cadre reste le document de référence pour trouver une solution globale aux crises dans la région. Toutefois sa mise en œuvre, de même que celle des Déclarations de Nairobi, continue de se heurter à des difficultés. Ainsi que l'indique le Secrétaire général dans son dernier rapport sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) (S/2016/233), il est indispensable que les signataires de l'Accord-cadre honorent leurs engagements pour que s'instaure une paix durable dans la région des Grands Lacs.

Plus précisément, nous voudrions souligner que l'ensemble des 13 signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération sont convenus, entre autres choses, de ne pas s'ingérer dans les affaires intérieures de leurs voisins, de respecter la souveraineté, l'intégrité territoriale, les préoccupations et intérêts légitimes de ces derniers, en particulier en ce qui concerne la sécurité, et de ne tolérer, soutenir ou financer aucun groupe armé quel qu'il soit. L'interventionnisme régional a contribué à déstabiliser la zone et ne doit plus avoir aucune place car il est contraire à l'Accord-cadre et aux droit international, et perpétue l'instabilité.

La situation des réfugiés et des personnes déplacées demeure inquiétante. La situation humanitaire déjà fragile a été aggravée par le récent afflux de 245 000 réfugiés en provenance du Burundi vers les pays voisins. Leur statut et leurs droits doivent être pleinement reconnus et respectés. Les informations selon lesquelles certains d'entre eux seraient recrutés par des groupes armés nous préoccupent sérieusement.

Nous nous félicitons de la récente tenue des élections générales en Tanzanie, en République centrafricaine et en Ouganda. Nous constatons toutefois que certaines questions politiques en relation avec les élections ne sont toujours pas réglées dans plusieurs pays de la région. Indépendamment du soutien de la communauté internationale à la recherche d'une solution, nous insistons sur la nécessité de respecter le principe de l'appropriation nationale vis-à-vis de l'issue des négociations.

La région des Grands Lacs est dotée d'abondantes ressources naturelles. L'exploitation illégale et le trafic de ces ressources contribuent depuis des années à financer les groupes armés dans la région, comme de nombreux rapports de l'ONU le confirment. Cette exploitation illégale entrave également le développement des pays concernés. Pour donner une idée de la dimension du problème, dans son rapport de janvier 2014 (S/2014/42, annexe), le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo est arrivé à la conclusion que 98 % de tout l'or produit en République démocratique du Congo sortait clandestinement du pays. Il importe donc de trouver des moyens de transformer les richesses naturelles de la région en un moteur du développement durable. À cet égard, il est capital de promouvoir le développement d'une industrie minière responsable et le renforcement des capacités et des institutions juridiques nationales. Pour ce qui est du développement durable en général, le secteur privé peut jouer un rôle important, comme l'a montré la Conférence sur l'investissement du secteur privé dans la région des Grands Lacs, organisée à Kinshasa en février.

Le Brésil coopère aux efforts de règlement des conflits dans la région des Grands Lacs depuis que l'Organisation a entrepris de promouvoir la paix dans la région. Nous avons fourni des contingents à l'Opération des Nations Unies au Congo de 1960 à 1964 et, plus récemment, un général brésilien, le général Carlos Alberto dos Santos Cruz, a commandé la Force de la MONUSCO de 2013 à 2015. À l'heure actuelle, le Brésil fournit des cadres aux missions des Nations Unies au Soudan du Sud (la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei et la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud), ainsi qu'à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine.

Le Brésil contribue également à atténuer les effets des conflits dans la région des Grands Lacs par des dons humanitaires et en coopérant avec les pays

de la région. En République démocratique du Congo, nous avons financé des initiatives visant à venir en aide aux victimes de la violence sexuelle et sexiste et à lutter contre l'impunité. Le Brésil s'est en outre associé à l'UNICEF, au Programme des Nations Unies pour le développement et à des organisations de la société civile dans un projet novateur qui a permis à des centaines d'enfants auparavant rattachés à des groupes armés dans la région du Nord-Kivu d'être réintégrés dans la société grâce à la pratique de l'art martial afro-brésilien appelé *capoeira*.

En ma qualité de Président actuel de la Commission de la condition de la femme, je voudrais à nouveau insister sur l'importance de la participation des femmes aux processus politiques relatifs à la paix, à la protection des civils, aux efforts de réconciliation et à l'établissement d'un environnement protecteur. Je tiens à prendre acte du rôle politique de premier plan que jouent les femmes dans la région, et en particulier de la proportion élevée de femmes membres du Cabinet et du Parlement rwandais.

Les stratégies qui ne visent pas les causes profondes des conflits n'aboutiront vraisemblablement pas à une paix durable dans la région. La complexité des conflits dans les Grands Lacs exige une approche globale pour parvenir à une paix durable, centrée non seulement sur la prévention et la primauté de la politique, mais aussi luttant contre les flux illicites et l'exploitation illégale des ressources naturelles. Cette approche globale doit, parmi d'autres initiatives, contribuer à répondre à la nécessité d'éliminer la pauvreté, promouvoir le développement socioéconomique, mettre en place les institutions, donner accès à la justice et créer des sociétés plus inclusives et réconciliées. Ces stratégies doivent être appliquées en coordination étroite avec les autorités nationales et en fonction des priorités qu'elles ont définies, en respectant toujours l'appropriation nationale.

Deux des six formations pays actuelles de la Commission de consolidation de la paix – Burundi et République centrafricaine – sont liées aux événements actuels dans la région des Grands Lacs. Ma délégation estime que la Commission, qui compte des membres du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale, peut jouer un rôle important s'agissant d'empêcher la résurgence des conflits dans la région. Il est important de ne pas oublier que la consolidation de la paix est une tâche qui va au-delà de la seule sécurité et qui met à contribution le système des Nations Unies tout entier. À cet égard, nous insistons de nouveau sur la nécessité de renforcer les liens entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de sécurité, en insistant sur notre implication collective dans la promotion d'une paix durable dans la région des Grands Lacs.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Vervaeke.

M. Vervaeke (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres.L'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et l'Arménie, s'associent à la présente déclaration.

Conformément à votre demande, Monsieur le Président, je présenterai une version condensée de ma déclaration.

Je suis très heureux de participer, au nom également de la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Mme Federica Mogherini, à la présente séance consacrée à la situation dans la région des Grands Lacs. Le fait que cette séance se déroule en présence du Secrétaire général et de plusieurs Ministres des affaires étrangères de la région témoigne de l'importance accordée à cette région. Je tiens également à saluer tout particulièrement l'élan communiqué à ce thème par la présidence angolaise du Conseil de sécurité.

L'Union européenne s'implique profondément, et depuis de nombreuses années, dans la région des Grands Lacs. Nous avons toujours été convaincus qu'il était possible d'y réaliser la transition de la fragilité à la résilience et du conflit à la paix, mais qu'une appropriation locale forte et une coopération robuste entre les pays de la région étaient indispensables pour ce faire.

L'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région des Grands Lacs reste la meilleure feuille de route pour des progrès communs. La concrétisation des engagements doit être suivie de plus près, car ils visent à éliminer tous les principaux obstacles à une stabilisation à long terme, notamment les groupes armés et l'exploitation illégale des ressources naturelles, ils

favorisent la promotion de relations de bon voisinage, l'égalité des sexes et le règlement des questions économiques, et ils encouragent l'intégration régionale et la gouvernance démocratique. Nous saluons les efforts de l'Envoyé spécial du Secrétaire général Djinnit, ainsi que le lancement aujourd'hui du Cadre stratégique régional de l'Organisation des Nations Unies pour la région des Grands Lacs. L'Union européenne recourra à ses instruments politiques et financiers, aux niveaux national et régional, pour appuyer le Cadre stratégique.

Nous devons admettre qu'il nous reste encore d'immenses défis à relever. Ces dernières années, la République démocratique du Congo a fait de très grands progrès, mais le problème des groupes armés continue de faire peser une lourde menace sur la stabilité dans l'est du pays, malgré les efforts et les sacrifices des Forces armées de la République démocratique du Congo et de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), et malgré l'amélioration de la coopération – dont nous nous félicitons – entre ces deux institutions. C'est aussi pourquoi nous appuyons la position prise par le Conseil de sécurité dans la résolution 2211 (2015), qui a décidé que la reconfiguration future de la MONUSCO et de son mandat sera arrêtée en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain et des progrès en matière de protection des civils, de stabilisation et de mise en œuvre de l'Accord-cadre.

Toutefois, le défi le plus critique en 2016 sera l'organisation d'élections libres et régulières afin de consolider les acquis enregistrés. Il est urgent de parvenir à un consensus politique autour d'un ensemble ciblé de mesures pour assurer des élections ouvertes à tous et transparentes, dans le cadre de la Constitution. L'Union européenne se tient prête à appuyer les efforts de l'Envoyé de l'Union africaine, Edem Kodjo, pour faciliter un tel dialogue. L'engagement politique et financier du Gouvernement de la République démocratique du Congo à prendre sans plus attendre les mesures nécessaires pour veiller à ce que les élections aient lieu comme prévu permettra de créer des conditions dans lesquelles l'Union européenne sera en mesure d'appuyer le processus électoral.

La résolution 2211 (2015) tout entière doit continuer de guider nos travaux, en particulier s'agissant de préparer le terrain en vue des élections présidentielle et législatives et de surveiller le respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Les droits civiques et humains fondamentaux doivent être pleinement respectés, conformément à toutes les obligations internationales.

L'Union européenne suit une approche cohérente dans toute la région des Grands Lacs. L'importance d'assurer un climat politique propice au bon fonctionnement de la démocratie s'applique à tous les pays de la région, qu'il s'agisse du Rwanda, du Burundi, de la République démocratique du Congo, du Congo, de l'Ouganda, du Gabon ou d'ailleurs. Ce sont les sociétés sans exclusive et ouvertes, les passations de pouvoir démocratiques et les gouvernements responsables qui font des sociétés plus fortes. Les élections récentes en République centrafricaine prouvent que c'est possible, même dans un contexte très fragile.

La situation au Burundi montre à quel point les enjeux sont élevés. Nous condamnons fermement la violence, de quelque côté qu'elle vienne, qui a coûté trop de vies et poussé près de 250 000 citoyens à fuir leur pays. Nous appuyons toutes les initiatives de l'ONU, de l'Union africaine et de la Communauté d'Afrique de l'Est qui pourraient aider à conduire à un règlement politique fidèle à l'esprit de l'Accord d'Arusha. Parmi ces initiatives, celle qui revêt la plus haute des priorités est l'établissement d'un dialogue interburundais productif et sans exclusive, avec la médiation de la Communauté d'Afrique de l'Est. Nous nous félicitons de la récente nomination de l'ancien Président Mkapa pour assister ce processus. Nous appelons le Gouvernement, ainsi que l'opposition armée, à abandonner la logique de la violence. Le peuple burundais a prouvé dans le passé son incroyable capacité à transcender les différences; toutes les parties feraient bien de retrouver cet état d'esprit avec détermination.

Il est également crucial de conférer une capacité suffisante à un suivi indépendant de la situation des droits de l'homme dans le pays, et nous soulignons en particulier le rôle positif joué par l'Union européenne et les Nations Unies à cet égard. La semaine dernière, par une décision du Conseil européen, l'Union européenne a mis fin aux consultations spéciales qu'elle avait engagées avec le Burundi en vertu de l'Accord de Cotonou. Cette décision énonce des mesures concrètes qui pourraient aider à restaurer l'état de droit au Burundi et à remettre nos relations sur la voie juste, mais qui sont aussi conçues spécifiquement pour appuyer un règlement politique. Les premières mesures ont été annoncées par le Gouvernement; il faut les mettre en œuvre et les renforcer.

L’état des relations entre le Burundi et le Rwanda, ainsi que ses répercussions sur l’unité de la Communauté d’Afrique de l’Est, exige également notre attention. Nous appelons tous les pays voisins à contribuer à une solution au Burundi.

Enfin, l’Angola a distribué pour la séance d’aujourd’hui une note de cadrage (S/2016/223, annexe) soulignant à juste titre la nécessité de prendre plusieurs mesures d’appui qui permettront de garantir une application effective de l’Accord-cadre. L’Union européenne est pleinement favorable à cette orientation et se tient prête à l’appuyer.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Belgique, S. E. M. Frank De Coninck, Envoyé spécial de la Belgique dans la région des Grands Lacs.

M. De Coninck (Belgique) : La Belgique félicite la présidence angolaise du Conseil de sécurité d’avoir pris l’initiative de ce débat sur la région des Grands Lacs.

Nous souscrivons pleinement à la déclaration de l’Union européenne, et, à titre national, souhaiterions ajouter les éléments suivants concernant les opportunités et les défis qui caractérisent la situation actuelle.

L’Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région est une base essentielle qui n’a rien perdu de sa pertinence pour la paix dans la région des Grands Lacs. Nous tenons à saluer à cet égard le Cadre stratégique régional que le Secrétaire général vient de présenter. La Belgique tient également à exprimer son soutien au travail de l’Envoyé spécial du Secrétaire général, l’Ambassadeur Said Djinnit.

Nous nous réjouissons de l’organisation récente à Kinshasa de la Conférence sur l’investissement du secteur privé dans la région des Grands Lacs, qui a permis de rassembler plusieurs centaines de représentants de gouvernements, d’institutions financières et d’investisseurs privés et de mieux cerner le potentiel énorme de la région. Cette conférence nécessitera maintenant un suivi concret.

La situation dans l’est congolais n’est toujours pas suffisamment stabilisée, malgré des progrès ponctuels. Les groupes armés, dont les Forces démocratiques alliées-Armée nationale de libération de l’Ouganda et les Forces démocratiques de libération du Rwanda, menacent toujours des populations civiles en commettant d’innombrables exactions. D’autre part, le problème des ex-combattants du Mouvement du 23 mars n’est toujours pas résolu. Tous ces facteurs entravent le développement économique, favorisent l’exploitation illégale des ressources naturelles et les trafics illicites et ont un impact très négatif sur la stabilité régionale. La Belgique se félicite cependant de l’annonce de la reprise de la coopération opérationnelle entre la Mission de l’Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et l’armée congolaise. Elle espère que celle-ci permettra de rapidement neutraliser les principaux groupes armés. Il conviendra de garder cette question à l’esprit lors de l’examen du nouveau mandat de la MONUSCO.

La question des réfugiés, qui résulte de conflits internes aux pays de la région, est une autre préoccupation majeure. La présence de quelque 250 000 réfugiés burundais dans les pays voisins du Burundi constitue non seulement un drame pour les personnes affectées, mais également une menace supplémentaire pour la stabilité régionale.

Le Burundi est depuis plus d’un an en proie à une crise interne, caractérisée par des violences inadmissibles et de nombreuses violations des droits de l’homme. Les mesures d’apaisement récemment prises par le Gouvernement burundais sont certes un pas dans la bonne direction, mais il conviendra de les étendre et de les rendre irréversibles. Mon pays pense que seul un dialogue inclusif sous médiation externe est à même d’apporter les éléments d’une solution durable à la grave crise que traverse le pays. Nous espérons que les efforts de la Communauté d’Afrique de l’Est, de l’Union africaine et de l’ONU convergeront vers une solution pacifique dans l’esprit de l’accord d’Arusha. Nous saluons la désignation de l’ancien Président Mkapa comme facilitateur de la Communauté d’Afrique de l’Est. Ce dialogue devrait réunir sans préconditions ni exclusives un nombre significatif d’acteurs politiques et être lancé rapidement. L’envoi d’une mission de police des Nations Unies crédible est important à cet égard dans une logique d’apaisement.

La République démocratique du Congo a fait des progrès importants au cours des 15 dernières années, tant sur le plan de l’unité que de la stabilité économique et démocratique. Il est crucial pour le pays, mais aussi pour toute l’Afrique centrale, que ces progrès soient consolidés et amplifiés. Le Congo est aujourd’hui à la croisée des chemins. La Belgique est très préoccupée à cet égard par l’impasse politique qui se confirme et

se durcit en République démocratique du Congo. Nous nous inquiétons également du rétrécissement de l'espace politique et des atteintes aux droits de l'homme dans un contexte pré-électoral. Un dialogue entre les différents acteurs politiques est inévitable pour sortir de cette impasse. Il devrait aboutir, sous facilitation régionale ou internationale, à un consensus sur les modalités d'organisation d'élections libres et ouvertes et sur le respect de l'ordre public, des droits de l'homme et de la Constitution. La Belgique espère qu'un tel dialogue pourra rapidement démarrer. La MONUSCO devrait jouer un rôle tant d'appui logistique que de soutien à la sécurisation des élections. Ce rôle devrait être reflété davantage dans son nouveau mandat.

En conclusion, la Belgique plaide pour que le Conseil de sécurité garde la situation dans la région des Grands Lacs à son ordre du jour.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Australie.

Mme Bird (Australie) (*parle en anglais*) : L'histoire belliqueuse de la région des Grands Lacs souligne le fait que la trajectoire qui mène à la paix est rarement linéaire. Le Burundi en est un exemple probant. Aujourd'hui, ce pays, qui commençait à peine à se remettre de la guerre civile, se retrouve une nouvelle fois en situation de conflit. L'Australie est profondément préoccupée par l'absence de progrès vers le règlement de la crise récente au Burundi, ainsi que par les allégations de violations des droits de l'homme. Nous appelons toutes les parties burundaises, notamment les autorités, à prendre des mesures immédiates pour mettre fin à la torture, à la violence sexuelle, aux détentions arbitraires, aux disparitions forcées et aux exécutions extrajudiciaires. Les violations des droits de l'homme sont des premiers signes importants qui indiquent l'éventualité d'atrocités à venir. Le respect des droits de l'homme doit jouer un rôle central dans l'édification d'une paix durable.

Comme le montre la situation au Burundi, l'appui régional et international à un dialogue politique soutenu et l'adoption de mesures préventives jouent un rôle clef dans la consolidation de la paix. L'Australie s'est félicitée de la récente coopération des autorités burundaises avec la mission de haut niveau de l'Union africaine, le Conseil de sécurité et le Secrétaire général. Cependant, nous exhortons le Burundi à collaborer également, sans conditions préalables, dans le contexte des pourparlers de médiation dirigés par la Communauté d'Afrique de l'Est. Cela exige une collaboration véritable avec les groupes d'opposition. Il est essentiel que les pourparlers de médiation, et plus généralement les efforts de consolidation de la paix, soit ouverts à tous, en particulier les femmes, les jeunes et la société civile, pour répondre aux griefs qui alimentent le conflit.

Nous notons avec préoccupation que la mise en œuvre des engagements pris en vertu de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région a récemment été limitée. Dans ce contexte, nous saluons l'accord conclu en vue de la reprise de la coopération militaire entre les Forces armées de la République démocratique du Congo et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, ainsi que le lancement aujourd'hui du Cadre stratégique régional de l'Organisation des Nations Unies pour la région des Grands Lacs, qui vise à appuyer la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. L'Australie se félicite en particulier que le Cadre stratégique régional énonce des mesures pratiques pour lutter contre la violence dont sont victimes les femmes et les filles dans la région. Nous nous félicitons également que le Cadre stratégique régional mette l'accent sur la lutte contre la culture d'impunité sur la base du renforcement des institutions, de l'autonomisation des organisations de la société civile et du renforcement de la coopération judiciaire.

En fin de compte, les pays doivent lutter contre les causes profondes des conflits, notamment les griefs historiques et économiques, l'absence de débouchés économiques, la rareté des ressources et la concurrence. À cet égard, nous souhaiterions poursuivre le débat sur le rôle critique que jouent la mobilisation de ressources nationales et le renforcement de l'intégration économique dans la stabilité régionale. Comme nous ne le savons tous que trop, la croissance et la prospérité économiques, en particulier dérivées des ressources naturelles, peuvent alimenter les conflits, comme nous l'avons vu dans l'est de la République démocratique du Congo, ou où être les moteurs d'une croissance durable et sans exclusive. Les initiatives de consolidation de la paix, en particulier dans la région des Grands Lacs, doivent mettre un accent particulier sur le renforcement de l'efficacité et de la transparence de la gestion des ressources naturelles, en garantissant une répartition équitable des avantages de la croissance économique.

Le chemin qui mène vers une société pacifique et stable est tortueux, et ils sont légion les exemples de pays sortant d'un conflit qui y retombés. De fait, l'histoire

de la région des Grands Lacs montre que la réalisation d'une paix juste, véritable et durable exige de déployer des efforts soutenus allant des mesures de prévention et de règlement des conflits à la réconciliation et au relèvement. L'Australie se félicite de l'attention accordée à ces questions et se réjouit de continuer à collaborer avec la présidence angolaise, notamment en sa qualité de coprésident des négociations relatives au projet de résolution sur la consolidation de la paix, qui approchent de leur terme.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Suisse.

M. Lauber (Suisse) : Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir organisé ce débat important, qui tombe à point nommé.

Dans le contexte des processus d'examen en cours sur les opérations de maintien de la paix, sur la consolidation de la paix, et sur la résolution 1325 (2000), un large débat se développe sur le potentiel que recèlent l'ONU et ses différents organes en matière de prévention des conflits. Si nous prenons le cas du Conseil de sécurité et de la Commission de consolidation de la paix, nous constatons qu'ils présentent tous deux un potentiel considérable pour prévenir les conflits. Leurs potentiels respectifs sont, certes, de nature très distincte, mais ils sont complémentaires. Alors que le Conseil de sécurité dispose d'un large éventail d'instruments, au nombre desquels des mesures coercitives pour prévenir l'éclatement imminent ou l'escalade d'un conflit, le potentiel préventif de la consolidation de la paix réside dans son caractère à long terme et dans sa nature structurelle et inclusive.

La consolidation de la paix n'a pas pour vocation première d'être un outil de gestion des conflits ou de conciliation, mais d'offrir une approche qui s'attaque aux causes profondes du conflit dans une société, en coopération étroite avec les autorités nationales. La consolidation de la paix a pour objet de lutter contre les inégalités socioéconomiques et le manque d'inclusivité, les idéologies de division et les traumatismes post-conflit. Elle essaie de favoriser des changements sociaux qui réduisent le risque d'éclatement d'un conflit. La consolidation de la paix prend des formes différentes selon le contexte, et exige de la part des acteurs nationaux et des partenaires régionaux et internationaux un engagement et un investissement à long terme. C'est dans cette perspective particulière que la Suisse apporte son soutien aux activités de consolidation de la paix menées dans la région des Grands Lacs depuis de longues années.

Comme nous le savons tous, les Grands Lacs restent une région en proie à des troubles, une région qui doit faire face à des problèmes dont les causes comme les effets sont dans une large mesure de nature transnationale. L'exploitation illicite des ressources naturelles, le confinement de l'espace politique, les tensions entre différents groupes sociaux et groupes armés non étatiques sont autant de facteurs qui transcendent les frontières et pèsent sur la sécurité régionale. Une réponse cohérente aux problèmes que connaît cette région requiert donc une approche régionale, et nous nous félicitons vivement de l'engagement dont continuent de faire preuve les organisations et les enceintes régionales.

La dimension régionale est au cœur de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. La Suisse soutient l'Accord-cadre, en particulier ses objectifs de pacification, en prêtant ses bons offices, tant au Burundi qu'en République démocratique du Congo, et en mettant à disposition des plateformes de dialogue et son expertise. Nous apprécions le travail de mise en œuvre accompli par l'Accord-cadre et espérons que la dynamique enclenchée se renforcera. L'Accord-cadre est susceptible de favoriser la coordination avec les principaux acteurs nationaux, régionaux et internationaux. C'est pourquoi nous encourageons les acteurs bilatéraux et multilatéraux à maintenir ou à nommer des envoyés spéciaux pour l'Accord-cadre et à assurer une coordination et une coopération étroites.

Afin d'aider à la redynamisation de l'Accord-cadre et d'encourager une réponse internationale cohérente aux problèmes de la région, la Suisse proposera d'organiser une série de consultations ainsi qu'une conférence publique avec les acteurs clefs à Genève dans le courant de cette année. La cohérence entre l'ONU, l'Union africaine, la Communauté d'Afrique de l'Est et d'autres acteurs régionaux et internationaux constitue un autre préalable incontournable au succès des mesures préventives dans la région des Grands Lacs. Nos efforts de consolidation de la paix dans la région doivent être coordonnés et ne sauraient se limiter à mettre un terme aux griefs du passé. Ils doivent aussi offrir des perspectives aux habitants de cette région et contribuer à créer les conditions nécessaires pour que les élections futures puissent s'y dérouler dans un environnement démocratique, pluraliste et stable.

Je voudrais, pour terminer, souligner combien il importe de mettre l'accent sur la prévention de la reprise des conflits dans la région des Grands Lacs. L'évolution récente de la situation montre que des conflits vieux de quelques décennies ne peuvent se résoudre en l'espace de quelques années, et ce malgré la présence de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, l'opération de maintien de la paix la plus importante et la plus onéreuse de l'histoire des Nations Unies. Les griefs de certains groupes au sein des sociétés de la région et les violations des droits de l'homme peuvent facilement devenir des catalyseurs de conflits. Nous devons éviter un désengagement prématuré, tout en restant vigilants et prêts à agir face à des événements susceptibles de provoquer ou d'exacerber un conflit à l'avenir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Kazakhstan.

M. Sadykov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : En tant que membre observateur de l'Union africaine, nous félicitons la présidence angolaise d'avoir convoqué le présent débat public consacré à la prévention et au règlement des conflits dans la région des Grands Lacs. Les visites effectuées dans la région par le Secrétaire général Ban Ki-moon le mois dernier et par les Présidents du Conseil de sécurité, respectivement l'Ambassadeur de France, M. François Delattre, et l'Ambassadeur de l'Angola, M. Gaspar Martins, en mars 2015 et en janvier 2016 attestent de la détermination et de l'engagement du système des Nations Unies en faveur de la paix, de la réconciliation et du développement durable dans ce pays. Nous prenons note avec satisfaction de l'inlassable dévouement de M. Said Djinnit, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, et de son Conseiller spécial, M. Modibo Touré.

Pour que de nouveaux progrès soient enregistrés, ma délégation recommande l'adoption d'une stratégie régionale plus globale par le système des Nations Unies, de concert avec l'Union africaine, l'Union européenne et d'autres organisations sous-régionales africaines, comme la Communauté d'Afrique de l'Est, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, la Communauté de développement de l'Afrique australe et l'Autorité intergouvernementale pour le développement, et avec un apport financier du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement et des pays donateurs.

J'ai le plaisir d'indiquer ici qu'à la soixante-dixième session de l'Assemblée générale en cours, le Kazakhstan et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont signé un accord de partage des coûts concernant un nouveau projet intitulé « Partenariat Afrique-Kazakhstan pour la réalisation des objectifs de développement durable ». Cet accord porte sur la fourniture d'un appui technique aux ministères des affaires étrangères et autres institutions compétentes de 45 pays d'Afrique, notamment ceux de la région des Grands Lacs. Le projet promouvra le partage des expériences institutionnelles et des pratiques optimales à l'heure où les gouvernements se préparent à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale). Le PNUD travaille directement avec les ministères des pays d'Afrique au lancement du projet. Notre objectif principal consiste à faire fond sur les efforts que déploient ces pays en faveur d'efforts d'édification de l'État accrus, de l'état de droit, de la bonne gouvernance, de processus politiques ouverts, de la réforme du secteur de la sécurité, de la protection des civils, et du désarmement et de la réinsertion des combattants.

Les opérations de maintien de la paix et les missions de consolidation de la paix doivent par conséquent disposer de mandats bien conçus, avec des d'objectifs réalisables, et être dotées de personnel qualifié et d'équipement et de moyens modernes. Tous les acteurs clefs doivent redoubler d'efforts aux fins de la stabilité et de la sécurité, de la médiation dans les conflits, de la reconstruction après le conflit et de la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles. À cette fin, nous devons envisager d'établir des partenariats plus solides d'ordre militaire et diplomatique et en matière de développement qui vont au-delà de la coopération Nord-Sud pour favoriser la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire. C'est pourquoi ma délégation appuie les actions des Nations Unies, en particulier les différentes résolutions du Conseil de sécurité qui concernent la région dans son ensemble ainsi que ses différents pays.

Le Kazakhstan se joindra aux autres États Membres pour prendre des mesures visant le renforcement des institutions politiques et juridiques, l'organisation des élections, l'édification de l'État, l'amélioration des régimes régissant la propriété foncière, la réconciliation inter-ethnique, la réinstallation des réfugiés, l'aide humanitaire et l'élimination de la pauvreté. Les politiques publiques doivent être mises en œuvre avec la participation d'acteurs locaux et de la société civile afin

de garantir une approche porteuse de transformation tant structurelle que relationnelle aux fins de la guérison, du rapprochement et de la réconciliation. Le renforcement des capacités des organisations africaines doit inclure la fourniture d'une assistance technique à court et à long terme afin que les activités d'évaluation, de programmation, de surveillance et d'information soient menées en temps voulu. Pour ce faire, il faudra accroître l'aide fournie en matière de technologies de l'information, améliorer la gestion des connaissances et le partage de l'information en temps voulu à l'échelle de la région, tout en luttant contre l'exploitation illégale des ressources naturelles, la prolifération des armes légères et de petit calibre et la montée des groupes armés illégaux, afin de mettre fin aux violences sexistes, à l'impunité et à la criminalité transfrontalière.

Nous devons œuvrer à la stabilité de la région, à un développement progressif et à la sécurité humaine pour tous. Par conséquent, nous appuyons la mise en œuvre intégrale des recommandations issues des examens des opérations de paix des Nations Unies et du dispositif de consolidation de la paix (S/2015/490), de la résolution 1325 (2000), et surtout, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale) dans la région. Pour ce faire, il faudra étendre la notion de paix et de stabilité d'une sécurité centrée sur l'État à une sécurité centrée sur les populations et d'une perspective purement militaire à une sécurité non militaire, qui englobe la sécurité alimentaire, l'eau et l'énergie, des priorités importantes dans le cadre de nos efforts pour obtenir un siège non permanent au Conseil de sécurité.

Dans son allocution devant l'Assemblée générale en septembre (voir A/70/PV.13), le Président Nursultan Nazarbayev, du Kazakhstan, a proposé que chaque État Membre envisage de transférer 1 % de son budget miliaire au Fonds pour les objectifs de développement durable et que soit adopté un plan d'initiative stratégique mondiale à l'horizon 2045 – au moment où l'ONU célébrera son centenaire –, pour éliminer, une fois pour toutes, la menace de la guerre. Étant donné la montée des groupes militaires terroristes, radicaux, extrémistes et violents dans la région et au-delà, le Président Nazarbaïev a proposé de renforcer la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et de créer un réseau mondial de lutte contre le terrorisme en regroupant les mesures existantes sous l'égide des Nations Unies. Nous appelons toutes les délégations à appuyer ces approches ambitieuses et tournées vers l'avenir.

Le développement et la paix vont de pair. Nous devons par conséquent apporter notre concours aux pays de la région des Grands Lacs en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Pour cette raison, le Kazakhstan apporte son aide aux pays africains sous forme d'assistance technique dans le cadre des projets du Programme des Nations Unies pour le développement. L'aide humanitaire n'est pas une solution; nous devons investir davantage dans le développement durable. Le Sommet mondial sur l'action humanitaire, qui doit se tenir à Istanbul en mai, sera l'occasion de présenter de nouvelles idées et de formuler un plan d'action.

Le Kazakhstan est déterminé à appuyer les progrès réalisés dans la région des Grands Lacs et sur l'ensemble du continent africain, auquel nous attachons la plus haute importance.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Pays-Bas.

M. Van Coorsdrecht (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier l'Angola d'avoir organisé ce débat. Le Royaume des Pays-Bas s'associe à la déclaration de l'Union européenne. Je remercie les intervenants de leurs exposés d'aujourd'hui et de leurs efforts remarquables et inlassables visant à instaurer la paix et la stabilité dans la région des Grands Lacs.

Les Pays-Bas sont préoccupés par l'apparition, à nouveau, des risques de conflits et de souffrances humaines dans la région des Grands Lacs. Un exemple tragique à cet égard est l'effondrement du processus de paix au Burundi durant l'année écoulée. Nous avons été témoins de la crise qui a éclaté suite à l'incapacité des parties concernées de se mettre d'accord, paisiblement, sur l'avenir démocratique du pays.

Les Pays-Bas participent aux efforts en faveur de la paix, du développement et la justice dans la région des Grands Lacs depuis des décennies. Par l'intermédiaire de nos ambassades établies dans chaque pays, nous contribuons à la paix et au dialogue, au respect du principe de responsabilité et des droits de l'homme et à un développement sans laissés pour compte. Nous estimons que le dialogue offre de meilleures perspectives d'avenir que la répression ou les conflits armés. Aux côtés des Nations Unies, les Pays-Bas appuient un dialogue sans exclusive au Burundi depuis de nombreuses années, même lorsque très peu de gens croyaient qu'il était possible de trouver une solution. Nous avons accompagné

le processus complexe de l'intégration et de la réforme des forces de sécurité burundaises. Ces processus ont été caractérisés par de nombreuses difficultés, mais sur la base de notre expérience, nous savons qu'ils peuvent aboutir. Nous appelons toutes les parties au Burundi à ne pas oublier ces réalisations passées, à renoncer à la violence et à participer sans tarder au dialogue sans exclusif mené sur le plan régional dans un esprit de compromis. Comme par le passé, les Pays-Bas seront aux côtés du Burundi en tant qu'ami pour conseiller, accompagner et aider. Nous n'abandonnerons pas les citoyens burundais.

À l'instar du Burundi, la République démocratique du Congo doit maintenant faire un choix : consolider les acquis enregistrés ou sombrer dans la violence et les troubles sociaux. Les Pays-Bas appuient pleinement les efforts déployés par l'Union africaine, par l'entremise de M. Edem Kodjo, pour amener les parties prenantes à parvenir à un consensus sur l'avenir du pays. Des troubles électoraux sont particulièrement dangereux pour la situation précaire qui règne dans l'est de la République démocratique du Congo. En plus de s'attaquer aux causes profondes des conflits, il importe que le Gouvernement de la République démocratique du Congo reprenne pleinement sa coopération avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo pour neutraliser les groupes armés, tels que le Forces démocratiques de libération du Rwanda, et pour créer les conditions propices à leur désarmement et à leur réinsertion effectifs.

Les Pays-Bas sont vivement préoccupés par l'augmentation de cas de violations des droits de l'homme dans toute la région. L'espace acquis au prix de grands sacrifices par les médias, les défenseurs des droits de l'homme et l'opposition politique est en train d'être délibérément réduit. Le nombre de cas d'arrestations arbitraires, de disparitions et d'exécutions extrajudiciaires ne cesse d'augmenter. Nous appelons toutes les parties à faire preuve de retenue et à privilégier des objectifs communs, en faveur de la paix, qui profiteront à tous les citoyens. Étant donné que l'impunité est à la base des cycles récurrents de violence et de violations des droits de l'homme, il est impératif que les auteurs de crimes, de crimes de guerre, de violences sexuelles et de violations des droits de l'homme répondent de leurs actes pour sortir de ce cercle vicieux et rendre justice aux victimes.

Nous nous félicitons du Cadre stratégique régional de l'Organisation des Nations Unies, qui traite de ces mêmes questions. Nous nous réjouissons à la perspective de continuer à travailler en collaboration avec les Nations Unies et toutes les parties concernées en vue de rétablir la stabilité et de jeter les bases d'un avenir viable pour tous dans la région des Grands Lacs.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Canada.

M. Bonser (Canada) : Nous tenons à remercier la présidence angolaise de cette occasion offerte aujourd'hui de s'entretenir de la question importante qu'est la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs. L'objectif 16 des Objectifs de développement durable l'indique clairement : la paix et la sécurité sont indissociables de la gouvernance et du développement. Les citoyens de la région des Grands Lacs savent bien qu'une mauvaise gouvernance, la pauvreté, les inégalités, la discrimination contre les femmes et la gestion inadéquate des ressources naturelles peuvent tous avoir des effets déstabilisants. Le Canada est fortement préoccupé par le rétrécissement de l'espace politique et le manque de respect pour les limites de mandats constitutionnels dans certains pays de la région et d'ailleurs. Comme nous le constatons aujourd'hui au Burundi, une paix durable n'est pas possible dans les pays qui n'autorisent pas le dialogue politique ouvert et inclusif, qui n'ont aucun respect pour les droits de la personne ou pour l'ordre constitutionnel.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Le Canada s'attend aussi à ce que les pays fassent en sorte que les changements de pouvoir – qui sont inévitables – se produisent dans les délais prévus, dans le respect des principes démocratiques et dans la paix. En République démocratique du Congo, le Canada est préoccupé par les risques sociaux, économiques et politiques potentiels si des élections n'ont pas lieu dans le respect de la Constitution nationale. Le Canada encourage tous les acteurs à collaborer afin de mettre fin à l'impasse politique grâce à un consensus national qui tienne compte de la volonté du peuple congolais.

Les organisations régionales et le secteur privé ont un rôle critique à jouer dans le règlement des problèmes dans la région. Des organisations telles que l'Union africaine, la Communauté d'Afrique de

l'Est et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs sont des partenaires importants, car elles favorisent la mise en œuvre d'ententes comme l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, accords qui permettent de régler les conflits dans la région. Un investissement socialement responsable du secteur privé, en particulier dans le secteur extractif, peut jeter les fondements d'une croissance inclusive qui est avantageuse pour l'ensemble des citoyens et des collectivités et peut favoriser une paix durable. Il importe également de se rappeler que les femmes et les filles sont bien souvent des agents de stabilité et de résilience au sein de leurs collectivités, de même que des voix prônant la modération et la paix.

Le Canada est résolu à relever les défis interdépendants qui persistent dans la région. Grâce à son aide au développement, le Canada appuie une gouvernance inclusive et durable, l'autonomisation des femmes et la protection de leurs droits, de même que le développement durable. Le Canada appuie également l'établissement et la protection de chaînes d'approvisionnement responsables en ce qui concerne les minerais afin de prévenir les conflits et de s'assurer que les entreprises, les pays et les collectivités puissent tirer parti de la mise en valeur de la richesse minérale de la région. Ce n'est qu'en surmontant ces défis que les pays de la région pourront prévenir et régler les conflits. Le Canada est toujours résolu à collaborer avec ses partenaires afin de faire avancer la paix et la prospérité dans la région des Grands Lacs.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Dehghani (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Au nom du Mouvement des pays non alignés, j'aimerais pour commencer féliciter l'Angola de son accession à la présidence du Conseil de sécurité et saluer votre initiative, Monsieur le Président, d'organiser cet important débat. Je remercie également le Secrétaire général, le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, et l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs de leur apport à ce débat.

La région des Grands Lacs est l'une des régions de l'Afrique qui se trouvent être richement dotées de ressources naturelles et, surtout, de populations industrieuses et créatives. C'est l'un des berceaux de la civilisation humaine, auquel de nombreux Africains font remonter leurs origines, et pourtant, la région continue de traverser l'un des conflits les pires qu'ait connus le continent africain.

Le Mouvement des pays non alignés estime qu'il est dans l'intérêt de la région des Grands Lacs, de l'Afrique, et de la communauté internationale tout entière que cette zone bénéficie d'un soutien afin de sortir des conflits violents et des souffrances humaines pour renouer avec la paix et la stabilité et s'engager dans la coopération économique, l'intégration régionale et le développement.

Les conflits ont été lourds de conséquences dans toute la région des Grands Lacs, et plus particulièrement autour de la région orientale de la République démocratique du Congo, où se livrent des conflits par alliés interposés impliquant acteurs régionaux et internationaux, et où intervient la plus grande mission de maintien de la paix des Nations Unies. Les conséquences de ces conflits ont été dévastatrices pour la population civile, l'infrastructure et les services, portant atteinte au développement de l'ensemble de la région.

Les tentatives visant à mettre fin à ces conflits et à rétablir la paix se sont jusqu'à présent révélées inefficaces, en raison principalement de l'héritage vivace du colonialisme et de l'impuissance à comprendre le caractère complexe de ces conflits et à en traiter complètement les forces causales.

Le Mouvement des pays non alignés s'est réjoui de la signature par 11 pays, en 2013, de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région dans le cadre de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, où il voit une évolution positive. Établir un lien entre la paix, la sécurité et le développement, de fait, contribue de façon cruciale à appuyer la mise en œuvre de cet Accord-cadre.

Nous appuyons les décisions adoptées au Sommet extraordinaire de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et à son récent Sommet conjoint avec la Communauté de développement de l'Afrique australe, tenu à Luanda, en Angola, en mars 2014, dans le but d'assurer une paix et une stabilité durables en République démocratique du Congo. Le Mouvement des pays non alignés s'est également réjoui de la création, le 18 février 2014 à Kampala, du centre régional de formation de la Conférence spécialisé dans la lutte contre la violence sexuelle et sexiste dans la région des Grands Lacs.

La mise en œuvre de l'Accord-cadre exige des ressources financières si l'on veut aider les pays de la région à offrir des services sociaux à la population, générer davantage d'échanges transfrontaliers et développer le potentiel hydroélectrique d'une région richement dotée en ressources hydriques. Elle nécessite également des efforts coordonnés et un partage des responsabilités entre les différents acteurs et parties prenantes associées à cette mise en œuvre, ainsi qu'à son suivi et à son évaluation. Les institutions nationales et régionales doivent être renforcées afin d'aider le secteur privé à être plus compétitif.

Le manque de croissance économique, d'emplois et de débouchés crée un terrain fertile pour le conflit. La communauté internationale et les dirigeants politiques de la région doivent axer leurs efforts sur la création de conditions propices aux affaires et aux investissements. Pour favoriser une stratégie efficace de prévention et de règlement des conflits dans la région des Grands Lacs, nous avons besoin, avant toute chose, de renforcer les capacités de production, de créer des emplois et des moyens de subsistance décents, d'améliorer la gouvernance économique et de favoriser un développement sans laissés pour compte ainsi que le partage des responsabilités. La région a le potentiel de devenir le moteur de la croissance économique et du développement de l'ensemble du continent.

L'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération s'est heurté ces dernières années à des défis notables. Le Mouvement des pays non alignés espère que le présent débat public sera l'occasion de relancer les engagements pris au niveau national et international aux fins de son application, ainsi que de mobiliser les ressources et d'œuvrer à la mise en œuvre de la stratégie régionale du Groupe des Nations Unies pour le développement pour la région des Grands Lacs.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Couchepin Roger.

M. Couchepin Roger: La situation actuelle dans la région des Grands Lacs est un sujet de préoccupation majeure pour l'ensemble de la Francophonie, qui suit avec une très grande attention les développements politiques, sécuritaires et humanitaires en République démocratique du Congo et au Burundi. C'est pourquoi, au nom de la Secrétaire générale de la Francophonie, S. E. Mme Michaëlle Jean, je salue la tenue de la présente séance et tiens à exprimer nos sincères remerciements pour la possibilité de faire part du point de vue de la Francophonie sur la question de la prévention et de la résolution des crises dans la région des Grands Lacs.

Le thème de cette importante rencontre nous interpelle en raison notamment du mandat que la Déclaration de Bamako prévoit en vue de la prévention des crises et des conflits dans l'espace francophone. Cette séance participe en effet des efforts incessants déployés par la communauté internationale pour la préservation de la paix, de la sécurité et du bien-être des populations dans l'ensemble de cette région.

En République démocratique du Congo, tout d'abord, la Francophonie reste extrêmement attentive aux initiatives de médiation menées en vue de la restauration du dialogue politique national. Comme les membres le savent, dans le cadre de l'action qu'elle mène en vue de contribuer à asseoir durablement la démocratie en République démocratique du Congo, l'Organisation internationale de la Francophonie a procédé à l'audit du fichier électoral dans ce pays, en novembre 2015. Nous avons transmis le rapport de cet audit aux autorités congolaises. La mise en œuvre des recommandations de cet audit est de nature à contribuer à l'organisation d'élections crédibles et inclusives, et cela, dans le respect des délais prévus par la Constitution. C'est pour cette raison que nous travaillons de façon étroite avec le facilitateur de l'Union africaine, l'ancien Premier Ministre du Togo, M. Edem Kodjo, pour apporter notre contribution à ses démarches visant à réunir l'ensemble des acteurs politiques autour d'une seule et même table, en vue d'un accord qui puisse permettre la tenue rapide et le bon déroulement des prochaines élections. La recherche d'un tel accord est une priorité pour la Francophonie.

La situation dans l'Est de la République démocratique du Congo reste marquée par la persistance d'actes de violence perpétrés par des groupes armés portant atteinte à la sécurité des populations. Nous soutenons les actions menées par les Forces armées de la République démocratique du Congo et par la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo qui visent à rétablir la paix et la sécurité dans cette région.

Concernant le Burundi, nous avons suivi avec grand intérêt les signes encourageants récemment émis par les autorités burundaises, à savoir, notamment, l'annulation de mandats d'arrêt internationaux contre 15 personnalités, parmi lesquelles des membres de l'opposition; la grâce accordée à plusieurs centaines de personnes détenues; et la décision d'autoriser la

réouverture de certaines radios privées. Cependant, la Francophonie reste préoccupée par l’absence à ce jour d’un dialogue politique réellement inclusif, une situation sécuritaire très précaire, la persistance de nombreuses atteintes aux droits de l’homme, y compris à la liberté de la presse, ainsi que par la situation de centaines de milliers de personnes réfugiées. Nous sommes également préoccupés par les signes qui laissent craindre une détérioration rapide de la situation économique du pays, et ce, d’autant plus que l’Union européenne, dont l’aide représente environ 20 % du budget national, vient de décider, la semaine dernière, de suspendre son aide directe au Burundi, en vertu des dispositions de l’Accord de Cotonou. Cette détérioration de la vie économique du pays ne peut qu’accroître les graves incidences de la crise actuelle sur le peuple burundais.

Le Burundi a été placé sous observation par 1e Conseil permanent de la Francophonie, sur la base des constats que nous avons établis sur le terrain lors de deux missions que j’ai conduites en 2015. À cet égard, nous avons le devoir de veiller à ce que des actes concrets soient posés par les autorités nationales en vue de trouver une solution urgente à la crise actuelle, et ce, dans le strict respect de l’Accord d’Arusha. Il en va du bien-être du peuple burundais, ainsi que de la stabilité et du développement de la région dans son ensemble. Il en va également des valeurs et des principes auxquels nous sommes tous attachés, et sur lesquels la Francophonie, forte des dispositions inscrites dans ses textes de référence, ne saurait transiger. La Francophonie est déterminée à prendre toute sa part dans la recherche d’une solution pacifique, en lien avec les autorités nationales burundaises et l’ensemble de ses partenaires, notamment l’Organisation des Nations Unies, l’Union africaine et la Communauté d’Afrique de l’Est.

Plus généralement, je souhaite souligner, au nom de la Secrétaire générale de la Francophonie, l’impact des crises et de l’instabilité sur nos sociétés. L’instabilité fait, en effet, le lit de tous les fléaux qui suscitent l’inquiétude de la communauté internationale, au premier rang desquels le terrorisme. Ainsi, nous ne pouvons pas lutter contre le phénomène du terrorisme sans créer les conditions propices à entretenir l’espoir des jeunes ainsi que leur confiance dans l’avenir. L’instabilité engendre la défiance, la désillusion, la perte de repères et la perte d’identité, sur lesquelles s’appuient l’ensemble des mouvements terroristes, motivés par la haine et la destruction des valeurs de paix, de justice et de liberté. De même, nous ne pouvons pas prétendre régler la question des migrations contraintes, sans nous attaquer directement aux causes profondes des crises actuelles que sont l’instabilité politique, l’insécurité, la fragilité des institutions, le chômage des jeunes ou encore l’absence de perspectives pour les investisseurs privés et publics. C’est pourquoi il est impératif que nous nous efforcions tous, sans exception, à mettre en œuvre des mesures concrètes devant permettre d’éviter les crises et de préserver la paix et le bien-être de toutes les populations. La Francophonie contribuera au déploiement de l’ensemble de ces efforts.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole au représentant de la Géorgie.

M. Imnadze (Géorgie) (*parle en anglais*) : Tout d’abord, je tiens à remercier la présidence angolaise d’avoir convoqué la présente séance, dont le sujet souligne l’importance d’instaurer la paix et la sécurité dans la région des Grands Lacs. Je remercie également de leurs précieuses contributions les personnes qui ont fait des exposés aujourd’hui, à savoir le Secrétaire général, son Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, le Commissaire à la paix et à la sécurité de l’Union africaine et le représentant de la Banque mondiale.

La Géorgie s’associe à la déclaration qu’a faite l’observateur de l’Union européenne (UE), et je voudrais faire quelques brèves observations à titre national.

Nous sommes d’avis que le passage de la fragilité à la stabilité et du conflit à la paix dans la région des Grands Lacs est tout à fait réalisable, mais seulement s’il y a une prise en main nationale solide et inclusive, une coopération dynamique entre les pays de la région, un engagement à long terme de la communauté internationale dans son ensemble, y compris l’ONU, en faveur de la région et une collaboration avec elle. Une fois que ces conditions indispensables seront réunies, le développement ne fera que s’accélérer et les communautés locales pourront tirer pleinement parti des extraordinaires ressources humaines, matérielles et naturelles de la région des Grands Lacs.

L’instabilité politique et les conflits dans la région ont une forte dimension internationale et requièrent, de ce fait, un effort concerté pour promouvoir une paix et un développement durables. À cet égard, nous tenons à réaffirmer notre plein appui aux mesures prises par le Conseil de sécurité et la communauté internationale, et nous saluons les efforts déployés par l’Organisation des Nations Unies, l’Union africaine et l’Union européenne pour stabiliser la situation sur le terrain, tout en veillant au plein respect de l’indépendance politique, de la

souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale de tous les États Membres de l'ONU.

Le maintien de la paix continue d'être l'une des activités les plus importantes de l'Organisation. C'est un mécanisme important pour ouvrir la voie à une sécurité, une paix et un développement durables dans les pays qui tentent de surmonter une crise et la déstabilisation. Nous croyons également en l'importance des activités de consolidation de la paix menées par l'ONU dans la région et, en tant que membre du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix, nous appuyons pleinement les efforts dévoués que mène la Commission pour contribuer à améliorer la situation dans la région des Grands Lacs, y compris en partageant sa propre expérience de la réforme des institutions d'État. Nous voudrions saisir cette occasion pour féliciter la délégation angolaise, en sa qualité de cofacilitatrice avec l'Australie, du rôle important qu'elle joue dans le cadre des négociations en cours relatives aux projets de résolution de portée générale de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité portant sur le dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies.

Malgré le fait que 20 % du territoire de mon pays demeure sous occupation militaire étrangère illicite et que des centaines de milliers de personnes déplacées et de réfugiés en provenance de la Géorgie, victimes du nettoyage ethnique, se voient refuser le droit de retourner dans leurs foyers, nous restons attachés aux efforts de paix internationaux menés à travers le monde. La Géorgie a une longue expérience en tant que contributeur à la sécurité et à la stabilité internationales, notamment sur le continent africain. En 2014, un contingent militaire géorgien a pris part à l'opération menée par l'UE en République centrafricaine, dont l'objectif était de soutenir les efforts régionaux et internationaux visant à rétablir la stabilité dans le pays et à promouvoir un processus de transformation politique. L'année suivante, la Géorgie a continué de participer aux missions dirigées par l'UE en République centrafricaine et au Mali. En tant que participant au Sommet des dirigeants mondiaux sur le maintien de la paix qui s'est tenu en septembre dernier, nous n'avons de cesse de chercher des moyens de renforcer notre appui aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Nous jugeons encourageant que le Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement, adopté à Nairobi en 2006 au deuxième Sommet de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, définisse clairement quatre principaux domaines de coopération au sein de la région, à savoir la paix et la sécurité, le développement et la bonne gouvernance, le développement économique et l'intégration régionale, et les questions humanitaires et sociales. Je tiens à rappeler que le tournant dans la consolidation de la paix et la stabilité dans la région a été la signature, à Addis-Abeba, le 24 février 2013, de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région par 11 pays et quatre institutions régionales et internationales importantes, ainsi que l'adoption ultérieure par le Conseil de sécurité de la résolution 2098 (2013). La pleine mise en œuvre de l'Accord-cadre et de la résolution 2098 (2013) contribuera à stabiliser la situation sur le terrain et, plus important encore, permettra de s'attaquer aux causes profondes du cycle de conflits qui ravagent les pays de la région des Grands Lacs.

Pour terminer, je tiens à assurer le Conseil que la Géorgie demeure attachée aux efforts soutenus déployés par la communauté internationale pour instaurer une paix et une sécurité durables dans la région des Grands Lacs, avec la participation active de toutes les parties intéressées aux niveaux local, national, régional et international.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République de Corée.

M. Hahn Choonghee (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que la délégation angolaise, de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois, et vous remercier d'avoir organisé le présent débat public qui est aussi opportun que pertinent.

La République démocratique du Congo et la région des Grands Lacs se trouvent aujourd'hui à un tournant décisif, puisqu'elles évoluent vers des sociétés plus pacifiques et plus démocratiques fondées sur le développement durable. L'absence de consensus sur les questions clefs telles que le calendrier électoral fait qu'il est difficile de savoir si l'élection présidentielle peut être tenue en novembre, comme l'exige la Constitution, dans un climat pacifique et démocratique. La situation de sécurité est encore fragile face à la montée des tensions politiques et aux attaques continues des groupes armés comme les Forces démocratiques de libération du Rwanda. En outre, le ralentissement économique causé par la faiblesse des cours internationaux des matières premières sape les bases du développement et de la paix.

Dans ce contexte, une stratégie de développement globale qui fasse le lien entre la paix, la sécurité et le développement pour la mise en œuvre effective de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région est essentielle. En ce sens, la participation récente du Secrétaire général, M. Ban Ki – moon, à la Conférence sur l'investissement du secteur privé dans la région des Grands Lacs, à Kinshasa, et la mise en place du Cadre stratégique régional pour la région des Grands Lacs pour la période 2016-2017 sont très louables en ce qu'ils ont créé un nouvel élan en faveur d'une approche globale. La République de Corée tient à souligner deux points.

Tout d'abord, la sécurité, la stabilité politique, le renforcement des institutions démocratiques et la gouvernance doivent être le fondement du développement durable. Surtout, le Gouvernement de la République démocratique du Congo doit s'acquitter de sa responsabilité première qui est de protéger et de servir son propre peuple en entreprenant de vastes réformes dans les domaines de la sécurité et de la gouvernance et en promouvant la démocratisation et la réconciliation. Nous sommes plus particulièrement impatients de voir des résultats tangibles dans la réforme du secteur de la sécurité, tels que la mise en place d'une force de réaction rapide qui peut plus rapidement et efficacement s'engager dans un conflit et protéger les civils. Nous croyons que ces efforts contribueront également à la concrétisation de la stratégie de sortie graduelle et progressive de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Nous exhortons également le Gouvernement de la République démocratique du Congo et les partis politiques à engager un dialogue inclusif pour parvenir à un consensus sur les questions relatives au processus électoral.

Deuxièmement, les acteurs régionaux doivent formuler un mécanisme efficace pour un développement économique durable et une coprospérité. Plus précisément, un mécanisme solide et efficace pour la gestion des ressources naturelles est essentiel pour rompre le lien entre les ressources naturelles et les conflits et transformer ces ressources en un puissant moteur du développement économique et de la coprospérité. Les acteurs régionaux doivent élaborer un modèle pour la création de chaînes de valeur régionales ou mondiales qui permettent d'exploiter, de conditionner et d'exporter les ressources naturelles d'une manière qui aide les économies locales, nationales et régionales. Dans le même temps, les pays de la région doivent redoubler d'efforts pour créer un environnement plus favorable aux investissements étrangers en accélérant l'intégration économique.

La République de Corée a fait des contributions constructives qui mettent l'accent sur le renforcement de la capacité du Gouvernement de la République démocratique du Congo dans les domaines de l'eau, la santé publique et le développement rural. Elle a entrepris divers projets d'aide au développement qui font appel à l'expérience unique de la Corée qui a réussi son développement économique en un demi-siècle seulement grâce notamment à sa politique du Saemaul Undong, ou Mouvement du nouveau village. La politique du Saemaul Undong, qui a grandement contribué au développement rural en Corée dans les années 70 grâce à une mobilisation totale des ressources menée sous l'égide des collectivités et fondée sur une attitude volontariste, peut être partagée avec beaucoup d'autres pays africains dans le contexte de la situation actuelle. En outre, notre programme d'exploitation durable des mines et de formation des fonctionnaires du Ministère des Mines aux techniques de remise en état visent à aider le Gouvernement de la République démocratique du Congo à élaborer un mécanisme durable pour la gestion des ressources naturelles. Nous avons aussi actuellement d'autres programmes de formation pour des fonctionnaires de la République démocratique du Congo, du Rwanda, de l'Ouganda et du Burundi dans les domaines de la justice, de la gouvernance électronique et de la mise en valeur des ressources humaines en vue d'aider au renforcement des capacités institutionnelles et de gouvernance dans la région. La République de Corée a également contribué à la protection des civils et des droits de l'homme en République démocratique du Congo en fournissant un million de dollars d'aide budgétaire aux équipes de protection conjointes du Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme dans le cadre de la MONUSCO en 2014.

Enfin, je voudrais réitérer le plein appui de mon gouvernement à l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, M. Said Djinnit, et à la MONUSCO. Nous apprécions leurs efforts inlassables pour la paix et le développement durable en République démocratique du Congo et dans la région. La République de Corée continuera de jouer un rôle constructif dans la réalisation de cet objectif important.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

M. Laassel (Maroc) : Je souhaite tout d'abord remercier chaleureusement l'Angola d'avoir pris l'initiative d'organiser cette rencontre de haut niveau consacrée à la situation dans les Grands Lacs, et pour la qualité et la pertinence de la note de cadrage qui nous a été communiquée (S/2016/223, annexe). Je voudrais également remercier les ministres de leur présence qui témoigne de l'intérêt qu'ils portent à cette région des Grands Lacs, et féliciter les intervenants pour leurs exposés riches et informatifs.

Depuis maintenant deux décennies, les pays de la région des Grands Lacs ont, dans leur majorité, été en proie à l'instabilité politique et à de longues guerres, ainsi qu'à des conflits récurrents. La succession de ces crises a entraîné des conséquences désastreuses se traduisant par des pertes en vies humaines, des déplacements de populations, des destructions des infrastructures de base et la désorganisation des circuits économiques. Malgré les initiatives régionales entreprises pour contribuer à dénouer ces crises aux dimensions multiformes, les populations continuent à vivre dans des conditions inhumaines, souvent ressenties comme une malédiction à subir plutôt qu'un problème à résoudre, une situation désastreuse qui contraste avec les richesses immenses dont regorge la région.

L'existence des liens historiques, ethniques, culturels, sociaux et politiques étroits entre les peuples de la région, ainsi que la porosité ou proximité des frontières compliquent et exacerbent encore la situation. Les mouvements forcés de population, le malaise économique et la violence généralisée, ainsi que leurs retombées de l'autre côté des frontières, aggravent considérablement les tensions entre États. Dans la région, les frontières sont devenues de véritables passoires de plus en plus actives de transmission des conflits plutôt que des barrières géographiques faisant obstacle aux menaces contre la stabilité des États.

L'engagement de la communauté internationale dans cette région, témoigné notamment par ce Conseil et par le déploiement de la plus grosse opération de maintien de la paix des Nations Unies, devait permettre de mettre fin à la spirale de la violence dans l'est de la République démocratique du Congo, mais cette région continue à être le théâtre d'affrontements entre des dizaines de groupes armés congolais et étrangers pour des raisons ethniques, foncières ou pour le contrôle d'importantes ressources minière. Je voudrais ici évoquer une tendance préoccupante illustrée par l'interconnexion grandissante entre les activités criminelles des groupes armés qui sévissent dans la région des Grands Lacs, tels que l'Armée de résistance du Seigneur, avec celles des groupes terroristes opérant dans le Sahel et, plus récemment en Afrique de l'Ouest. Ce phénomène, qui met en danger la sécurité de tout le continent, est de plus en plus avéré.

Il est ainsi de notre devoir, tous ensemble, de ne ménager aucun effort pour évaluer puis étudier les causes profondes de cette tragédie que subit la région des Grands Lacs depuis maintenant plus de 20 ans. Face à la dynamique complexe du conflit dans la région des Grands Lacs, nous considérons qu'il est essentiel d'adopter et de mettre en œuvre des approches multidimensionnelles axées sur la neutralisation définitive des forces négatives dans la région, la mise en œuvre effective des accords régionaux conclus, le renforcement du dialogue politique, la poursuite et l'accentuation des efforts de consolidation de la paix dans la région, la promotion de l'interdépendance économique entre les différents pays et le renforcement de la coordination des acteurs externes.

Les groupes armés toujours actifs dans l'est de la République démocratique du Congo sont la plus grande menace à la paix et à la stabilité dans la région. Le retour à une paix durable n'est pas possible tant que l'insécurité entretenue à l'est persiste. Seul un désarmement rapide de ces groupes armés permettra d'apaiser les tensions et de ramener la confiance dans l'est de la République démocratique du Congo et dans la région. Pour cela un message d'unité et de fermeté envoyé par la communauté internationale serait salutaire pour soutenir les efforts des acteurs sincèrement acquis à la cause de la paix durable dans la région des Grands Lacs.

Nous nous félicitons à ce titre de la signature récente de l'accord entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo et l'ONU pour la reprise de la coopération militaire entre les Forces armées de la République démocratique du Congo et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo dans la lutte contre les groupes armés.

L'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération est entré dans sa troisième année mais sa mise en œuvre reste limitée, bien que nous constations l'existence de plusieurs signaux encourageants. Il revient aux États signataires de cet accord de tenir leurs engagements pour relancer la dynamique politique amorcée avec l'Accord-cadre. C'est seulement à travers la coopération entre les acteurs de toute la région que

l’Accord-cadre pourra ouvrir la voie à une amélioration concrète de la situation sécuritaire et des conditions de vie dans la région des Grands Lacs. En outre, il demeure crucial que les signataires de l’Accord-cadre mettent en place les mécanismes d’application les plus appropriés en vue de prévenir les conflits, de restaurer la paix et de faire appliquer les accords.

La mise en œuvre de l’Accord-cadre doit être promue et supervisée par les organes les plus élevés du Mécanisme de suivi régional, au niveau du sommet des chefs d’État et de gouvernement. Seule l’implication de ces derniers sera en mesure d’assurer la volonté politique nécessaire et un engagement durable de la part de tous les États membres. Je tiens ici à saluer les progrès notables accomplis par la République démocratique du Congo dans la mise en œuvre de ses engagements pris au titre de l’Accord-cadre.

La résolution des conflits dans la région des Grands Lacs ne passe pas seulement par le règlement des défis sécuritaires mais repose plutôt sur la nécessité de s’atteler aux causes profondes en accordant la priorité à la promotion de la bonne gouvernance et de l’état de droit. La consolidation de la paix constitue l’indispensable sous-bassement de la stabilité politique et du développement économique dans la sous-région, et le rôle que joue la communauté internationale est déterminant à ce niveau. Il s’avère donc toujours nécessaire que les partenaires de développement appuient et poursuivent les initiatives récentes vers la démocratisation en améliorant leurs stratégies d’intervention. La bonne tenue des processus électoraux est également un aspect essentiel pour la paix et la stabilité. Il faut œuvrer à garantir un processus électoral transparent et crédible dans les pays appelés à organiser des élections, tout en respectant la Constitution et le calendrier électoral. Même s’il incombe aux gouvernements de veiller à ce que les élections soient crédibles et transparentes, le soutien de la communauté internationale demeure déterminant.

Il importe que les pays de la région coopèrent pour la restauration d’un dialogue pacifique et de relations cordiales entre les États. Toute initiative de réconciliation et de reconstruction dans la région exige la stimulation d’évolutions positives destinées à rassurer les pays affectés que leur sécurité et leurs intérêts économiques gagneront davantage à travers l’appui à la stabilité et à l’amélioration des relations avec les voisins. À cet égard, il serait bénéfique pour la région de continuer la coopération régionale dans les quatre domaines clefs que sont la paix et la sécurité, la démocratie et la bonne gouvernance, le développement économique, et les affaires humanitaires et la protection sociale.

Pour que l’ensemble des peuples de la région puisse bénéficier des dividendes de la paix, il est essentiel de promouvoir l’intégration économique, en tant que moyen de renforcer les liens entre les pays de la région et de favoriser l’intérêt commun dans la promotion de la paix, de la stabilité et de la coopération. Un des moyens d’y parvenir est de rationaliser et de renforcer la capacité des blocs économiques existants de la région, tels que la Communauté économique des pays des Grands Lacs, et d’intensifier l’intégration économique, non seulement en termes de réduction des barrières tarifaires, mais également dans des domaines tels que la migration et le mouvement des populations, la facilitation du commerce et l’investissement. L’intégration économique pourrait également être réalisée en favorisant les initiatives de coopération communautaire transfrontalière qui renforcent les liens entre les communautés locales vivant dans les régions limitrophes et leur permettent de faire face aux défis et de saisir les possibilités présentant un intérêt commun.

Bien que la région des Grands Lacs bénéficie d’un engagement soutenu de la communauté internationale, celui-ci continue d’être fragmenté. La plupart des initiatives de paix lancées dans la région n’ont pas tenu compte de la complexité du conflit et de ses conséquences, non seulement au niveau national, mais aussi aux niveaux régional et international. Il importe ainsi de continuer à exploiter les synergies et à coordonner les initiatives afin de maximiser la contribution des partenaires internationaux à la mise en œuvre des différentes initiatives de paix et de développement dans la région.

Nous nous félicitons du lancement aujourd’hui du nouveau Cadre stratégique régional de coopération qui offre de grands espoirs en un avenir meilleur fait de prospérité et de développement pour la région des Grands Lacs, et nous appelons toutes les parties prenantes à apporter leur contribution pour la réalisation de ce programme ambitieux et porteur de transformation.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l’Allemagne.

M. Thoms (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, pour la convocation de ce débat qui intervient à un moment où la région des Grands Lacs se trouve à la croisée des chemins.

L'Allemagne s'associe à la déclaration qui a été faite au nom de l'Union européenne.

D'importants efforts ont été consentis dans cette région traditionnellement fragile pour lutter contre les revenus illicites tirés des richesses minières et promouvoir le retour de la paix. Pourtant rien n'indique avec certitude que ces efforts vont porter leurs fruits. L'Allemagne reste donc déterminée à appuyer la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) et ses États membres dans leurs efforts pour promouvoir la paix, la stabilité et le développement de la région. Depuis 2004, le Gouvernement allemand a contribué de manière importante à divers projets dans la région, dans le souci d'encourager la transparence et le contrôle du secteur minier. Pour la période de trois ans actuellement en cours, cet effort s'élève à près de 30 millions de dollars.

L'Allemagne finance également le secrétariat de la CIRGL et notamment l'initiative régionale relative aux ressources naturelles, qui a pour but de briser le lien qui existe entre revenus miniers et financement des conflits. Au cœur de cette initiative sur les ressources, on trouve un mécanisme régional de certification qui s'applique à une liste donnée de ressources naturelles, à savoir la cassitérite, la wolframite, le coltan et l'or. Afin que ces efforts s'inscrivent solidement dans les activités de consolidation de la paix dans la région, l'Allemagne est également sur le point de déployer auprès de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) un expert spécialisé dans le secteur des ressources naturelles qui sera posté dans l'est de la République démocratique du Congo.

En outre, l'Allemagne coopère avec plusieurs États membres de la CIRGL. Par exemple, nous fournissons un appui à la République démocratique du Congo pour garantir la bonne gouvernance de son secteur minier et appliquer le système national de certification pour le secteur minier artisanal et les exploitations minières de petite taille. Ce projet, outre qu'il s'attaque au problème de l'exploitation illégale, a pour but de promouvoir de meilleures conditions de vie pour les artisans miniers en améliorant leur environnement de travail et leur condition sociale.

Le lien entre ressources naturelles et conflit n'est pas le seul défi qui se pose dans le contexte des conflits en cours dans la région des Grands Lacs. Comme l'a souligné le rapport de la Commission de consolidation de la paix, les progrès en matière de développement sont également primordiaux pour prévenir le déclenchement ou la résurgence d'un conflit. C'est pourquoi l'Allemagne appuie les efforts de consolidation de la paix dans la région des Grands Lacs à travers des programmes ciblés de coopération au service du développement. Depuis 2008, par exemple, nous avons versé plus de 100 millions de dollars à un fonds pour la paix en République démocratique du Congo qui a pour ambition d'apporter des dividendes de la paix tangibles à la population dans l'est du pays. Plus de 500 000 Congolais ont déjà bénéficié de ce fonds pour la paix qui finance la construction d'infrastructures demandant une forte main-d'œuvre ainsi que des activités visant à stimuler le secteur agricole, autant d'initiatives qui permettront de donner un coup de fouet à l'économie locale. En se concentrant sur les facteurs locaux qui encouragent le conflit, le fonds pour la paix participe à la mise en œuvre de la Stratégie internationale révisée d'appui en matière de sécurité et de stabilisation en République démocratique du Congo.

L'Allemagne renouvelle également son plein appui à la MONUSCO, auprès de laquelle elle continuera de dépêcher des experts civils, ainsi qu'à l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs. Nous accueillons favorablement les mesures prises par la MONUSCO pour améliorer son efficacité et son efficience et sommes d'accord avec l'analyse selon laquelle le rôle politique de la Mission devrait être renforcé. Nous attendons avec intérêt les résultats de l'examen global conjoint des différentes phases de la Mission. L'Allemagne restera attachée au développement de la région des Grands Lacs et continuera de soutenir les efforts pour y consolider la paix et la stabilité. J'en veux notamment pour preuve notre engagement énergique en faveur de la lutte contre le braconnage et le trafic d'espèces sauvages en notre qualité de coprésident, aux côtés du Gabon, des deux groupes d'amis qui ont été créés sur ces questions ici à New York.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Pologne.

M. Winid (Pologne) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le présent débat et à remercier l'Angola de son action constructive au sein de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs.

La Pologne souscrit à la déclaration qui a été faite par l'observateur de l'Union européenne. Nous voudrions

toutefois faire quelques observations complémentaires à titre national.

Il est généralement admis que la région des Grands Lacs possède un énorme – bien que largement sous-utilisé – potentiel de croissance qu'elle a désespérément besoin d'exploiter pour améliorer les moyens de subsistance des peuples de la région. À cet égard, je rejoins mon collègue marocain pour me féliciter de la présentation aujourd'hui du Cadre stratégique régional de l'Organisation des Nations Unies pour la région des Grands Lacs pour 2016-2017, qui devrait contribuer à cette fin.

L'une des questions que la Pologne considère comme cruciale pour notre débat concerne la manière de réaliser au mieux la transition de la phase initiale de consolidation de la paix au développement socioéconomique à long terme. Les principales difficultés qui s'opposent au développement de la région des Grands Lacs sont bien définies. La Pologne, qui a une histoire compliquée, peut être un bon exemple de la manière d'opérer une transformation – dans notre cas, à partir d'un régime communiste imposé par l'étranger à une démocratie, une économie de marché et une société ouverte. Nous savons ce que perdre son indépendance signifie, ce que se battre pour la liberté signifie et ce que reconstruire une économie signifie. Nous partageons notre expérience à travers notre programme spécial « Go Africa », élaboré pour servir de passerelle entre la Pologne et le continent africain.

La Pologne reste déterminée à appuyer toutes les activités des Nations Unies qui visent à prévenir le conflit et à promouvoir le dialogue plutôt que la violence. Les préoccupations les plus pressantes ont porté sur la région orientale de la République démocratique du Congo, en particulier face aux difficultés relatives au processus électoral prévu. Dans le même temps, nous nous félicitons des signaux positifs en provenance de la République centrafricaine, qui prouvent que la transition et l'atténuation du conflit sont accessibles lorsque la communauté internationale s'implique en permanence.

Nous appuyons les efforts des Nations Unies s'agissant de protéger les civils dans la région et au-delà. Un exemple de tels efforts a été la mise en place d'une composante y relative au sein de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo. Dans le contexte de la protection des civils, la Pologne prend acte de la grande importance des Principes de Kigali, adoptés en 2015, qui visent à protéger les plus vulnérables. Nous entendons nous rallier à ces Principes dans un avenir proche.

Nous prenons bonne note du rôle de premier plan joué par les organisations panafricaines et régionales dans la prévention des conflits et nous les assurons de notre plein appui. Les organisations régionales sont des parties prenantes majeures des activités menées par l'ONU pour régler les conflits. Il est donc crucial d'étudier les moyens qui permettent de régler les problèmes de dimension régionale, ainsi que les modalités de la coopération et d'une programmation conjointe entre des organisations régionales telles que l'Union africaine, la Communauté d'Afrique de l'Est, la Communauté de développement de l'Afrique australe, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et l'Autorité intergouvernementale pour le développement.

Pour terminer, je tiens à souligner que nous privilégions l'approche qui consiste à trouver des solutions africaines aux problèmes africains. Dans le même temps, nous encourageons nos amis africains à accroître leur implication dans différentes initiatives et activités au sein de l'Architecture africaine de paix et de sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Irlande.

M. Mawe (Irlande) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui, consacré à des questions importantes qui méritent notre attention et notre considération.

Je tiens à m'associer à la déclaration qui a été prononcée tout à l'heure au nom de l'Union européenne.

Dans ma déclaration, je voudrais me centrer sur deux questions mises en lumière dans la note de cadrage (S/2016/223, annexe) préparée pour le présent débat. La première est le rôle que jouent les élections s'agissant de contribuer à la paix durable, à la réconciliation et au développement. La tenue d'élections régulières, ouvertes à tous et transparentes est vitale pour une gouvernance démocratique crédible. Pour la réussite de tout processus électoral, l'environnement politique dans lequel les élections ont lieu est crucial, et il est impératif d'instaurer un environnement propice en collaborant étroitement avec un large éventail de parties prenantes.

Malheureusement, l'environnement dans lequel l'élection présidentielle de juillet dernier a eu lieu au Burundi ne pouvait être jugé propice à des élections

ouvertes à tous et crédibles. La situation dans le pays est désormais marquée par l'omniprésence de la violence, des violations des droits de l'homme et des déplacements forcés. Nous exhortons le Gouvernement burundais, dans l'intérêt de son peuple, à avancer d'urgence sur la voie d'un dialogue interburundais sans exclusive, ce qui est indispensable à la restauration de la paix et de la stabilité.

Nous suivons également avec attention la situation en République démocratique du Congo, en particulier à la lumière des élections prévues dans le pays. Nous avons pris bonne note des observations faites par l'Union africaine et l'ONU s'agissant de souligner l'importance d'élections pacifiques, transparentes et tenues en temps voulu, qui permettraient de consolider une grande partie des progrès réalisés en République démocratique du Congo au cours de la décennie écoulée. En cette période préélectorale, il est particulièrement important que l'état de droit et les droits de l'homme soient respectés et que les modalités envisagées respectent les dispositions de la Constitution.

Plus largement, nous rappelons que la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance prévoit des normes de gouvernance claires. Nous appelons tous les gouvernements de la région des Grands Lacs, comme partout ailleurs en Afrique, à adhérer à ces normes afin de mettre en place des démocraties véritablement ouvertes à tous et résilientes, ce qui constitue la base d'un développement économique et social durable.

Le deuxième point que je voudrais aborder est le rôle critique que jouent les femmes dans la prévention des conflits, les négociations de paix, la consolidation de la paix et la gouvernance. Comme il est noté dans les trois examens de haut niveau conduits en 2015, et lors du débat du Conseil de sécurité (voir S/PV.7533) qui s'est tenu ici-même en octobre dernier, la participation des femmes est essentielle pour une paix durable. Les femmes doivent participer et avoir l'occasion de faire la preuve de leurs qualités de leader dans tous les domaines de la paix et de la sécurité – en tant que médiatrices et interlocutrices, en tant qu'agents de la consolidation de la paix et en tant que participantes actives dans les sphères économique, sociale et politique. De par notre propre expérience du conflit sur l'île d'Irlande, nous connaissons de première main l'importance de la promotion et de l'autonomisation des femmes en tant qu'agents de la consolidation de la paix pour ouvrir une voie qui mène à la paix durable.

Enfin, la région des Grands Lacs présente de nombreux exemples de l'impact particulier d'un conflit sur les femmes et les filles, notamment avec l'effet destructeur des violences sexuelles. Nous restons profondément préoccupés par la gravité des rapports, s'agissant tant de leur fréquence que de leur nature, sur des actes de violence sexuelle et sexiste, ainsi que d'autres violations des droits de l'homme, en République démocratique du Congo, notamment dans l'est du pays. Nous nous inquiétons également des informations relatives à des actes de violence sexuelle commis par les forces de sécurité durant des perquisitions domiciliaires au Burundi. Ce type de violations est absolument inacceptable et ne saurait être toléré. Nous encourageons les autorités de la République démocratique du Congo à faire davantage fond sur les progrès accomplis pour lutter contre les violences sexuelles et à continuer de tout faire pour garantir l'application pleine et entière des résolutions 1325 (2000) et 2122 (2013).

L'Irlande appuie avec vigueur les travaux de l'Envoyé spécial du Secrétaire général Said Djinnit et de son prédécesseur, Mary Robinson. En particulier, nous accueillons favorablement sa détermination à promouvoir une approche participative de l'élaboration de politiques relatives à l'égalité des sexes. Nous estimons que des échanges avec une large gamme d'acteurs à l'appui de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région présentent la meilleure chance de réussite, et que prendre des contacts avec la société civile aidera à répondre à toutes les questions relatives aux violences sexuelles et sexistes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Albanie.

M. Nina (Albanie) (*parle en anglais*) : Nous sommes heureux de cette occasion de prendre la parole au cours du débat public consacré à ce thème très important. Nous tenons à remercier la présidence angolaise du Conseil de sécurité d'avoir choisi le thème de la prévention et du règlement des conflits dans la région des Grands Lacs, et d'avoir préparé une note de cadrage (S/2016/223, annexe) très informative distribuée en préparation de ce débat. Nous remercions également l'Envoyé spécial et le Représentant spécial du Secrétaire général de leurs observations riches d'enseignements sur la situation dans la région des Grands Lacs.

L'Albanie s'associe à la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne. Je tiens en outre à faire les remarques ci-après à titre national.

Nous sommes profondément préoccupés par la détérioration notable de la situation dans l'est de la République démocratique du Congo, où les activités des Forces démocratiques alliées et des Forces démocratiques de libération du Rwanda, entre autres groupes, font peser de lourdes menaces sur la sécurité dans cette région et au-delà. Nous regrettons en outre que des civils soient pris au piège des combats et soient victimes de meurtres, de déplacements, d'enlèvements et de harcèlement, souvent du fait de leur origine ethnique ou parce qu'il a semblé qu'ils collaboraient avec des groupes d'opposition – puisque, selon les estimations, plus de 500 civils ont été tués depuis 2014 et plus de 45 000 personnes ont été déplacées de force récemment.

Dans un tel contexte, nous nous félicitons des mesures et actions prises tant par la MONUSCO que par les Forces armées de la République démocratique du Congo pour renforcer la protection des civils et nous accueillons favorablement l'amélioration de leur coopération. Toutefois, de nouvelles mesures sont naturellement nécessaires pour atteindre cet objectif fondamental, notamment en intensifiant les prises de contact et les activités d'alerte rapide dans la région.

En outre, nous nous félicitons du fait que, dans sa résolution 2211 (2015), le Conseil ait décidé que les reconfigurations futures de la MONUSCO et de son mandat seraient arrêtées en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain et des progrès en matière de protection des civils, de stabilisation et de mise en œuvre de l'Accord-cadre, y compris s'agissant des réformes nationales.

L'expérience passée dans la région a montré que le destin de chaque pays de la région est étroitement lié à celui de ses voisins. La crise au Burundi n'a fait qu'exacerber la situation dans ce contexte, comme l'indiquent des rapports inquiétants selon lesquels l'infiltration de groupes armés alimente l'instabilité. Il importe donc de prêter une attention urgente aux dynamiques régionales de la crise afin d'éviter l'escalade et la régionalisation du conflit.

La possibilité que le conflit s'étende à toute la région ne doit être ni considérée comme certaine ni ignorée, en particulier par le Conseil de sécurité. À cet égard, nous saluons les mesures prises par la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo afin de mettre en place des plans d'urgence pour parer à l'éventualité d'une escalade. Si tout règlement véritable exigera une combinaison créative de divers facteurs, les pays de la région, avec l'appui de la communauté internationale, peuvent devenir des acteurs clefs et ont le potentiel d'apporter des solutions globales à ces dynamiques régionales avant qu'elles ne provoquent une escalade.

Nous accueillons avec satisfaction la tenue de la première Conférence sur l'investissement du secteur privé dans la région des Grands Lacs, qui s'est déroulée à Kinshasa les 24 et 25 février et à laquelle a participé le Secrétaire général; elle a permis d'ouvrir un dialogue entre les secteurs public et privé portant sur la promotion d'un investissement responsable dans la région et la nécessité de favoriser la création de réseaux entre les acteurs régionaux et internationaux. Cependant, l'investissement responsable ne peut voir le jour sans régler auparavant la question de l'exploitation illégale des ressources minérales et naturelles. Cette pratique n'est nulle part plus enracinée et dramatique que dans l'est de la République démocratique du Congo, où le commerce de ces ressources est estimé à 1,25 milliard de dollars par an.

Des enseignements importants ont été retenus ces dernières années lorsqu'on a réalisé que l'instabilité dans la région des Grands Lacs était financée par l'extraction et le commerce illégaux de minéraux, ce qui a mené à l'adoption de mesures concrètes telles que l'Initiative régionale contre l'exploitation illégale des ressources naturelles. L'exploitation et le commerce illégaux des ressources naturelles dans la région des Grands Lacs posent un problème très complexe. Les mesures voulues pour combattre ce problème doivent nécessairement comprendre la lutte contre l'impunité, l'amélioration de la gouvernance, la réforme des forces de sécurité, la gestion durable des ressources naturelles et la promotion de programmes relatifs aux moyens de subsistance. Si l'on prend ces mesures, les ressources naturelles de la région des Grands Lacs, riche en minéraux, pourront devenir un moyen extrêmement puissant de réaliser une paix, une réconciliation et un développement durables.

La République démocratique du Congo a accompli des progrès socioéconomiques intéressants au cours de la décennie écoulée, en particulier depuis l'adoption de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. Les élections qui doivent avoir lieu prochainement dans le pays revêtent une importance capitale. La tenue d'élections pacifiques, transparentes, sans heurts et dans le respect des échéances fixées contribuera de manière significative à la consolidation des progrès

accomplis dans le pays depuis plus d'une décennie. Le peuple congolais doit avoir la possibilité de faire entendre sa voix par l'intermédiaire d'un gouvernement élu démocratiquement.

L'Albanie a accueilli avec satisfaction la déclaration conjointe à la presse en date du 16 février concernant le dialogue politique en République démocratique du Congo, faite par l'Union africaine, l'ONU, l'Union européenne et l'Organisation internationale de la Francophonie, dans laquelle est soulignée la nécessité de mener un dialogue politique sans exclusive en République démocratique du Congo. Nous prions tous les acteurs politiques congolais de n'épargner aucun effort, dans le respect de la Constitution nationale, pour garantir le bon déroulement des élections en vue de consolider les progrès accomplis à ce jour.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Thaïlande.

M. Plasai (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous exprimer la profonde gratitude de ma délégation pour avoir convoqué la présente séance à point nommé. Je remercie également toutes les personnes qui ont présenté des exposés de leurs observations respectives, qui réaffirment la volonté de la communauté internationale de régler les conflits dans la région des Grands Lacs. Le présent débat public nous offre la possibilité d'examiner la situation politique actuelle dans la sous-région et doit encourager les parties concernées et leurs partenaires internationaux à imprimer un nouvel élan à leurs efforts pour régler les questions en suspens et mettre en œuvre l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région.

Monsieur le Président, comme vous le soulignez à juste titre dans la note de cadrage (S/2016/223, annexe) dont nous sommes saisis, les causes profondes des conflits dans la région des Grands Lacs sont complexes et multiformes. Selon nous, les efforts visant à éliminer l'instabilité et la violence seront insuffisants. Nous devons voir au-delà de la dimension traditionnelle de la paix et de la sécurité et rechercher des solutions aux causes profondes des conflits. À titre de contribution au présent débat, je souhaite faire les observations suivantes.

Premièrement, le Royaume de Thaïlande estime que la paix ne peut être durable en l'absence de relèvement économique et d'un développement durable et sans exclusive. L'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération constitue à notre sens une structure adaptée pour mener une action globale concertée à tous les niveaux en faveur de la paix, de la sécurité et du développement. Le Gouvernement de la République démocratique du Congo s'est engagé à promouvoir le développement économique. La région s'est engagée à renforcer l'intégration économique. Et la communauté internationale s'est engagée à appuyer l'action en faveur du développement durable et de la mise en œuvre du programme d'intégration régionale. En conséquence, nous soulignons la nécessité d'une mise en œuvre intégrale et prompte de l'Accord-cadre. Nous nous félicitons par ailleurs du lancement, aujourd'hui, du Cadre stratégique pour la région des Grands Lacs pour la période 2016-2017, qui expose l'approche de l'ONU en matière de développement à l'appui de la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération.

Deuxièmement, la région des Grands Lacs est riche en ressources naturelles, qu'il s'agisse d'or, de charbon, de bois d'œuvre, d'espèces de faune et de flore sauvages ou d'eau. Néanmoins, ces ressources sont également une source d'instabilité dans la région. Le Conseil de sécurité a reconnu les liens entre les conflits armés dans la région et l'exploitation illicite des ressources naturelles par des groupes armés et des réseaux criminels. Cela a abouti à l'adoption d'un certain nombre de sanctions à l'encontre d'individus ciblés. Si nous reconnaissons l'objectif de ces sanctions, nous estimons que le Conseil doit prendre en compte leurs conséquences possibles non désirées, notamment les répercussions humanitaires et les coûts pour les économies nationales, lorsqu'il impose des sanctions relatives aux ressources naturelles. Outre la lutte contre l'exploitation illicite, nous estimons également qu'une gouvernance efficace peut changer les ressources naturelles, qui étaient un facteur de conflit, enun catalyseur de développement et de prospérité commune. Une telle gouvernance est entièrement tributaire du plein engagement et de la participation des gouvernements des pays de la région des Grands Lacs, de l'industrie extractive et des acteurs internationaux pertinents.

Troisièmement, les organisations régionales et sous-régionales peuvent jouer un rôle crucial en tant que partenaires de l'ONU et des pays touchés par des conflits dans leurs efforts pour prévenir et régler ces conflits. Nous félicitons l'Union africaine et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs de leur engagement constructif et constant et de

leur contribution à la promotion d'une paix et d'un développement durables dans la région.

Quatrièmement, l'efficacité des mesures de prévention et de règlement des conflits repose sur la participation de tous les acteurs concernés, sans exclure personne, aux processus de paix et aux processus politiques. Comme le montre le rapport (S/2015/716) concernant l'étude mondiale sur l'application de la résolution 1325 (2000), c'est le seul moyen de garantir une autonomisation et une participation véritables des femmes. Le Royaume de Thaïlande, qui appuie fermement le programme relatif aux femmes, à la paix et la sécurité, est favorable à ce que les femmes jouent un rôle plus important à tous les stades de la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Nous sommes impatients de poursuivre le débat sur cette importante question durant le débat public prévu la semaine prochaine concernant le rôle des femmes dans la prévention et le règlement des conflits en Afrique.

(*l'orateur poursuit en français*)

Pour conclure, je réitère la volonté du Royaume de Thaïlande de partager avec les pays de la région des Grands Lacs ses modestes pratiques et expériences pour le développement et la gestion des ressources naturelles, ainsi que pour la consolidation de la paix, lesquelles pourraient s'appliquer dans la situation de la région des Grands Lacs. Je souhaite également réitérer la détermination du Royaume de Thaïlande à soutenir les pays de la région dans les actions qu'ils mènent pour réaliser la paix et le développement durables dans les cadres tant bilatéral que multilatéral.

La séance est levée à 16 h 10.